
JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

TOM. I.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

Première Session du Premier Parlement.

VOLUME I.



SON EXCELLENCE

L'HONORABLE SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, CHEVALIER,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUÉBEC :

DES PRESSES DE GEORGE T. CARY, 13, RUE LA FABRIQUE.

1868.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement; NOUS FAISONS CONNAITRE par les présentes Notre Volonté et Plaisir Royal de convoquer une Législature ou parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Québec, NOUS AVONS CE JOUR donné des Ordres pour l'émana-

tion de Nos Writs en due forme pour convoquer une Législature ou Parlement dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date du HUITIEME jour d'AOUT courant, et retournables le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à l'exception cependant des Writs pour la Division Electorale de Gaspé, et pour la Division Electorale de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le VINGT-QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Québec :
TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans notre dite Province, ce HUITIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-sept et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

 PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Québec, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative de Québec et la sommons de se réunir en Notre cité de Québec, en Notre dite Province, MARDI, le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province, ce HUITIEME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

CANADA,
 PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
 Province de Québec, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative

de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-Quatrième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-QUATRIEME jour du mois de SEPTEMBRE, mil huit cent soixante-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le QUATRIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province, ce DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le quatrième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Novembre, mil huit cent soixante-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. **SACHEZ MAINTENANT**, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, **VENDREDI**, le **VINGT-NEUVIEME** jour du mois de **NOVEMBRE** prochain, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-neuvième jour du mois de Novembre courant—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve prorogée au Vingt-neuvième jour du mois de Novembre courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à VENDREDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit Vingt-neuvième jour de Novembre courant, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITE DE QUEBEC, VENDREDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour la DEPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature ou Parlement de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province, ce ONZIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent-soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.*

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Vendredi, 27 Décembre, 1867.

Au Parlement de la Province de Québec, commencé et tenu en la Cité de Québec, conformément à un acte passé par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans la trentième année du règne de Sa Présente Majesté, la Reine *Victoria*, intitulé : "Acte concernant l'union et le gouvernement du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ainsi que les objets qui s'y rattachent."

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Boucherville, de
Dionne,
Fraser,
Gingras,

Hale,
Léry, de
McGreavy,
Panet,
Thibaudeau,
Wood.

Le Greffier lit le rapport suivant du Greffier de la Couronne en Chancellerie, des noms des Conseillers Législatifs auxquels ont été adressés des Brefs de Som-mation Sous le Grand Sceau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,

Québec, 14 décembre, 1867.

Rapport contenant les noms des Honorables Messieurs appelés au Conseil Législatif de la Province de Québec, et des Divisions Electorales qu'ils y représentent en vertu de Lettres Patentes émanées sous le grand sceau par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec, portant date du deux novembre mil huit cent soixante-sept :

<i>Noms des Conseillers Législatifs.</i>	<i>Divisions qu'ils représentent.</i>
L'Hon. John LeBouthillier,	Division Electorale du Golfe,
" Elizée Dionne,	" " de Grandville,
" Joseph Octave Beaubien,	" " De la Durantaye,
" Alexander Chaussegros de Léry,	" " Lauzon,
" Isidore Thibaudeau,	" " Kennebec,
" Jean-Baptiste-Georges Proulx,	" " De La Vallière,

<i>Noms des Councillers Législatifs.</i>	<i>Divisions qu'il représentent.</i>
L'Hon. Edward Hale,	Division Electorale de Wellington,
" : David-Morrison Armstrong,	" " de Saurel,
" Thomas Wood,	" " de Bedford,
" John Fraser,	" " de Rougemont,
" Charles Boucher de Boucherville,	" " de Montarville,
" Charles-Séraphin Rodier,	" " De Lorimier,
" Jean-Elie Gingras,	" " Les Laurentides,
" Louis Panet,	" " La Salle,
" Thomas McGreevy,	" " de Stadacona,
" John-Jones Ross,	" " de Chaouinigane,
" Pierre-Eustache Dostaler,	" " De Lanaudière,
" Louis Archambault,	" " de Repentigny,
" Félix-Hyacinthe LeMaire,	" " de Mille-Isles,
" George Bryson,	" " Inkerman,
" Jean-Louis Beaudry,	" " Alma,
" James Ferrier,	" " de Victoria,
" Joseph-Eustache Prud'homme,	" " de Rigaud,
" Henry Starnes.	" " De Salaberry.

Certifié,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.A George de Boucherville, Ecuyer,
Greffier du Conseil Législatif,
de la Province de Québec.

Les Councillers alors présents ont produit les Brefs de Sa Majesté les appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec, et ils ont été séparément lus par le greffier, comme suit savoir :

(L. S.)

CANADA.

N. F. BELLEAU,

PROVINCE DE QUÉBEC.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A NOTRE FIDÈLE ET BIEN-AIMÉ.

A. B.

SALUT.

SACHEZ QUE, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale de—(suivant le cas)—dans Notre dite Province de Québec, et Nous enjoignons que vous le dit Honorable—A. B.—mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou

Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué et tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TEMOIN, Notre fidèle et bien-aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce deuxième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et de Notre règne le trente-unième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec-

L'Honorable Charles Boucher de Boucherville, a alors informé les Conseillers Législatifs présents que des commissaires avaient été nommés sous le grand sceau et étaient présents pour faire prêter aux Conseillers Législatifs le serment requis par l'acte Impérial susdit.

La Commission est alors lue comme suit, savoir :

(L. S.)

CANADA.

N. F. BELLEAU.

PROVINCE DE QUÉBEC.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner

SALUT :

Attendu que dans et par un certain acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande passé dans la trentième année de Notre Règne, et intitulé : " Acte concernant l'Union et le Gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent " il est entre autres choses de fait statué que les membres du Conseil Législatif d'aucune des Provinces constituées par le présent acte, devront avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le Lieutenant-Gouverneur de telle Province, ou quelque personne à ce par lui autorisée, le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au dit acte.

En conséquence, Sachez que, reposant notre confiance en la loyauté, intégrité, fidélité et circonspection de *Georges de Boucherville* et de *Pierre Legaré*, Ecuyers, Nous avons de notre propre mouvement et volonté et science certaine, constitué et nommé et par les présentes constituons et nommons les dits *Georges de Boucherville* et *Pierre Legaré* nos commissaires pour administrer à chaque membre du Conseil Législatif de Notre dite Province de Québec, le dit serment d'allégeance mentionné dans le dit acte et qui en vertu des dispositions du dit Acte doit être prêté et souscrit par les Membres du Conseil Législatif de notre dite Province, et recevoir leur signature au dit serment.

Pour par les dits *Georges de Boucherville* et *Pierre Legaré* avoir, tenir, exercer et posséder la dite charge de commissaires comme susdit et les pouvoirs et l'autorité ci-dessus accordés, durant notre bon plaisir, et les dits *Georges de Boucherville* et *Pierre Legaré* devront certifier et adresser au Bureau du Régistrateur de Notre dite Province de Québec, pour y être gardés, les procès-verbaux et archives faits et tenus par eux en vertu des présentes et transmettre au Greffier du dit Conseil Législatif des copies certifiées d'iceux.

En foi de quoi Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes et apposer à icelles, le Grand Sceau de Notre dite Province :

TEMOIN : Notre Fidèle et Bien-aimé l'Honorable *Sir Narcisse Fortunat Belleau*, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Québec ce vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-sept et dans la trente-unième année de Notre Règne.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

Je certifie que les personnes ci-dessus mentionnées, *Georges de Boucherville* et *Pierre Legaré*, ont pris et signé devant moi le serment de remplir fidèlement les devoirs que les présentes leur imposent.

EDOUARD BURROUGHS,

Commissaire *per dedimus potestatem*.

Québec, 27 décembre 1867.

L'honorable *Charles Boucher de Boucherville* informe la Chambre qu'un commissaire était présent pour recevoir la *Déclaration de Qualification* des membres présents. La commission est alors lue, comme suit, savoir :

MONCK } (L. S.) CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux que ces présentes verront ou qu'elles concernent :

SALUT :

Attendu que dans et par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande passé dans la session tenue dans la trentième année de Notre Règne, intitulé : " Un acte pour l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et pour les objets qui s'y rattachent," il est entr'autres choses de fait statué que tout membre du Conseil Législatif de Québec, devra avant de prendre son siège, prendre et souscrire devant le Gouverneur-Général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la Déclaration de Qualification contenue dans la 5ème Cédule du dit Acte.

En conséquence, Sachez que reposant notre confiance dans l'intégrité, la fidélité et la circonspection de *George de Boucherville*, écuyer, de la cité de Québec, dans Notre Province de Québec, Greffier de Notre Conseil Législatif de Notre dite

Province, Nous avons, de notre propre mouvement et volonté, et science certaine, constitué et nommé, et par les présentes constituons et nommons le dit *George de Boucherville*, pour prendre et recevoir la *Déclaration de Qualification* mentionnée dans le dit acte, et qui en vertu des dispositions du dit acte, doit être prise et souscrite par les membres du Conseil Législatif de Notre dite Province; et recevoir leur signature à la dite déclaration.

Pour, par le dit *George de Boucherville*, avoir, tenir et exercer ladite charge de Commissaire comme susdit, et les pouvoirs et l'autorité ci-dessus accordés durant Notre Bon Plaisir, et le dit *George de Boucherville* devra en certifier et en adresser au Bureau du Régistrateur de Notre dite Province, pour y être gardés, les procès-verbaux et archives, et transmettre au Greffier du Conseil Législatif des copies certifiées d'iceux.

En foi de quoi, nous avons fait émaner Nos Lettres-Patentes et apposer à icelles le Grand Sceau du Canada.

Témoin Notre Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballaytrammon dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballaytrammon dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

Donné à Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, ce vingt-troisième jour de Décembre en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-sept, et dans la trentième année de Notre Règne.

Par Ordre,

HECTOR L. LANGÉVIN,

Secrétaire d'Etat.

Je certifie par les présentes que *Georges de Boucherville*, nommé d'autre part, a comparu personnellement devant moi ce jour, et a pris et souscrit le serment d'accomplir fidèlement les devoirs qui lui sont imposés par les présentes.

EDWARD BURROUGHS,

Commissaire *per dedimus potestatem*.

Québec, 27 décembre 1867.

Les Conseillers Législatifs présents ayant prêté et souscrit le serment requis par la loi, *Georges Boucher de Boucherville*, écuyer, l'un des dits commissaires, ayant fait rapport que les dits Conseillers Législatifs avaient respectivement fait et signé devant lui la *Déclaration de Qualification*, tel que requis par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867,

Les Honorables Conseillers Législatifs ont alors été informés qu'il avait été émis une commission sous le Grand Sceau nommant l'honorable *Charles Boucher de Boucherville*, l'un des Conseillers Législatifs, orateur du Conseil Législatif.

La dite commission a été alors lue par le Greffier, comme suit, savoir :

L. S.

CANADA,

N. F. Belleau,

PROVINCE DE QUÉBEC.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable Charles Boucher de Boucherville—à tous ceux à qui les présentes parviendront :

SALUT :

Sachez que reposant toute confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté de l'honorable Charles Boucher de Boucherville, nous avons cru devoir appointer et nommer et par les présentes nous appointons et nommons le dit honorable Charles Boucher de Boucherville pour être notre Président de notre Conseil Législatif de Notre Province de Québec, pour, par le dit honorable Charles Boucher de Boucherville posséder et jouir de la dite charge pendant notre bon plaisir et durant qu'il résidera dans les limites de notre dite Province de Québec, devant en même temps jouir le dit honorable Charles Boucher de Boucherville de tous les privilèges, bénéfices et avantages attachés à cette charge.

En témoignage de ce, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes et nous y avons aussi fait apposer le grand sceau de notre dite Province.

Témoin notre fidèle et bien-aimé *Sir Narcisse-Fortunat Belleau*, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province.

Québec ce quinzisième jour de juillet dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-sept et dans la trente-et-unième de notre Règne.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

L'Honorable orateur a alors pris le fauteuil au pied du Trône, accompagné des Honorables Conseillers Législatifs Beaubien et Archambault.

L'orateur a fait rapport d'une Commission sous le grand sceau, nommant Georges Boucher de Boucherville, écuyer, Greffier du Conseil Législatif.

La Commission est lue, comme suit, savoir :

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront,

SALUT :

Sachez qu'ayant confiance dans la loyauté et l'intégrité et l'habileté de Notre

Bien-Aimé et Fidèle *George Boucher de Boucherville*, Ecuyer, Avocat, Nous avons de notre propre mouvement et volonté et science certaine, nommé et constitué et par les présentes nommons et constituons le dit *George Boucher de Boucherville* pour être Greffier de Notre Conseil Législatif de et pour Notre Province de Québec, et pour être Maître en Chancellerie, et Comptable de et pour notre dit Conseil Législatif.

Pour par le dit *George Boucher de Boucherville*, avoir, tenir, et exercer la dite charge, de Greffier, Maître en Chancellerie et Comptable, comme susdit, ensemble avec tous et chacun des droits, pouvoirs, privilèges, émoluments et avantages, relevant de la dite charge ou qui de droit devraient en relever, et ce, durant notre Bon Plaisir.

En témoignage de quoi Nous avons fait émaner nos Lettres Patentes et apposer à icelles le Grand Sceau de Notre dite Province.

TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-aimé l'honorable *Sir Narcisse Fortunat Belleau*, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, etc., etc.

Donné à Québec ce trentième jour d'octobre mil huit cent soixante-et-sept et dans la trente-unième année de Notre Règne.

Par ordre,

PH. J. JOLICCEUR,

Assistant-Secrétaire.

L'honorable Orateur a informé le Conseil que d'après l'usage du Parlement, le Greffier de la Chambre Haute prête serment d'office devant l'Orateur.

L'Orateur a alors fait prêter serment au Greffier comme suit, savoir :

Vous jurez et promettez sincèrement que vous porterez ^{serment} fidélité à Notre Souveraine Dame la Reine Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, d'Irlande et de cette Province, et à ses héritiers et successeurs, ~~que vous la défendrez au meilleur de votre pouvoir, contre toutes conspirations~~ ^{trahisons} ~~traîtrises ou attentats quelconques qui pourraient être faits contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et que vous ferez vos plus grands efforts pour découvrir et faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons ou conspirations~~ ^{trahisons} ~~traîtrises et attentats que vous saurez exister~~ ^{être commis} contre Elle, ou aucun d'eux, et vous jurez tout cela sans aucune équivoque, restriction mentale ou réserve secrète, et renonçant à tous pardons et dispenses de toute personne ou autorité quelconque à ce contraires. Vous servirez aussi bien et fidèlement Sa Majesté dans ^{l'office} de Greffier du Conseil Législatif de cette Province, ^{tenant} faisant de vraies minutes et enregistrez ^{les} toutes choses faites et passées dans icelui. Vous tiendrez secrètes toutes ^{les} matières ^{de la} qui seront traitées dans son dit Conseil Législatif, et vous ne les révélez, avant qu'elles soient publiées, qu'à ceux de qui elles doivent être connues, et vous ferez et exécuterez généralement bien et ^{consciemment} ~~vraiment~~ toutes choses qui ^{vous regarderont et qui seront} du ressort de l'office du Greffier du Conseil Législatif. ^{de vos fonctions comme}

Ainsi que Dieu vous soit en aide.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Assermenté ce vingt-septième
jour de décembre, 1867.

C. B. DE BOUCHERVILLE.

L'orateur informe le Conseil qu'une Commission sous le grand sceau a été émanée, nommant Samuel Staunton Hatt, écuyer, Gentilhomme huissier de la verge noire.

Cette Commission est alors lue, comme suit, savoir :

(L. S.)

CANADA.

N. F. Belleau.

PROVINCE DE QUEBEC.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'elles peuvent concerner.

SALUT :

Sachez que reposant notre foi et notre confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habileté de notre bien-aimé et fidèle *Samuel Staunton Hatt*, écuyer, Nous, par notre grâce spéciale et notre science certaine et de notre propre mouvement nous avons nommé, constitué et appointé, et par les présentes, nous nommons, constituons et appointons le dit Samuel Staunton Hatt à l'office de Gentilhomme Hussier de la Verge Noire, pour la dite Province de Québec, donnant au dit *Samuel Staunton Hatt*, ensemble avec tous et chacun des pouvoirs, autorités, privilèges, émoluments et profits qui appartiennent de droit et légalement au dit office, lesquels seront exercés par lui durant notre bon plaisir, et la résidence du dit *Samuel Staunton Hatt* en la dite Province de Québec.

En foi de quoi nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et fait apposer le grand sceau de Notre Province à icelles.

Témoin : Notre fidèle et bien aimé Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec, etc., etc.

A Québec, ce 23ème jour de décembre mil huit cent soixante-sept et dans la trente-unième de notre règne.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire.

Son Excellence SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Honorable Orateur a ordonné au Gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre de l'Assemblée Législative et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle à la Salle du Conseil Législatif.

Laquelle y étant venue,

L'Honorable Orateur du Conseil Législatif, a dit :

*Honorables messieurs du Conseil Législatif et
Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement de la Province de Québec, jusqu'à ce qu'un Orateur pour l'Assemblée Législative ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à 3 heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

L'Assemblée Législative s'en est allée et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

Alors sur motion de l'Honorable M. Beaubien, secondé par l'Honorable M. Archambault, le Conseil s'est ajourné à demain à 3 heures, P. M.

Samedi, 28 Décembre 1867.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Dionne,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Thibaudeau,
Wood,

A 3 heures, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Honorable Orateur a dit :

“ Gentilhomme Huissier de la Verge Noire rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif.”

Laquelle étant venue, l'Honorable Joseph-Godéric Blanchet a dit :

“ Qu'il plaise à Votre Excellence, L'Assemblée Législative m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée Législative dont je suis le serviteur, et qui par mon ministère, réclame pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.”

L'Honorable Orateur du Conseil Législatif a alors dit :

Monsieur l'Orateur,

“ J'ai ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vous déclarer :

qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée Législative à la personne de Sa Majesté et Son Gouvernement ; et ne doutant point que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toute occasion, elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée Législative aura un prompt accès auprès de Son Excellence, en toute occasion convenable, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que vos paroles et vos actions."

Il a plu alors à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est avec bonheur que je vous souhaite la bienvenue dans cette ancienne cité de Québec, à l'occasion de l'ouverture de cette première session de notre Législature Provinciale.

La session du Parlement fédéral, qui vient de s'ajourner est l'heureuse inauguration de la nouvelle Constitution du Canada, et je ne crois pas me tromper en exprimant l'espoir que les sentiments de fidélité à Notre Gracieuse Souveraine, d'attachement aux institutions de l'Empire Britannique et de dévouement aux intérêts de la nouvelle confédération, qui se sont manifestés dans le Parlement, distingueront également cette première session de notre Législature.

La constitution vous a confié de grands intérêts et imposé de graves devoirs relativement à l'administration de la justice, à l'instruction publique, à l'organisation civile et municipale, à la bienfaisance publique, au patronage des sciences, des lettres et des arts, à l'exploitation du domaine public, comprenant celle de nos vastes forêts et de nos mines si importantes, au développement de nos ressources sociales, à l'immigration, à la colonisation, à la police, et en général aux lois civiles et au droit de propriété.

Elle a en même temps pourvu à ce que tous ces intérêts fussent placés sous la sauvegarde des principes de la constitution britannique, et immédiatement après avoir accepté la tâche de présider au Gouvernement de cette Province, j'ai dû m'entourer de conseillers responsables au peuple, et partager entre eux la direction des divers départements de l'administration.

L'organisation de ces départements s'est opérée assez promptement pour épargner aux intérêts confiés à leurs soins les inconvénients d'un interrègne trop prolongé, mais en même temps avec économie, tant sous le rapport du nombre des fonctionnaires que sous celui des traitements qui leur ont été provisoirement accordés.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Quoique certains revenus soient affectés au trésor de cette Province par la Constitution, le montant annuel dont vous pourrez disposer sans recourir à de nouveaux impôts ne sera clairement établi qu'après l'arbitrage voulu par le cent-quarante-deuxième article de la Constitution, en ce qui concerne les finances des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada.

Dans ces circonstances, il ne serait point prudent de soumettre à la Législature aucune mesure importante et entraînant des dépenses considérables ; mais comme d'un autre côté, le peuple de cette Province ne saurait se résigner à voir languir même temporairement les intérêts de l'instruction publique, de la colonisation et

de la bienfaisance publique, le budget pour ces divers services, ainsi que pour le service civil, vous sera soumis, en même temps qu'un état des dépenses encourues jusqu'ici pour l'installation, l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Des mesures vous seront soumises pour l'organisation des départements de l'administration, pour l'interprétation des Statuts, et pour le contrôle des dépenses du Gouvernement.

Votre attention sera aussi appelée sur les moyens les plus propres à développer la colonisation et à stimuler le zèle des municipalités et des associations particulières, en faveur de cette œuvre nationale si importante au point de vue des intérêts de cette Province dans la Confédération et du Canada lui-même sur ce continent. Vous jugerez sans doute aussi qu'un des moyens d'augmenter notre population, c'est d'attirer et de retirer parmi nous l'émigration des Îles Britanniques et du continent de l'Europe, en même temps que nous rendons plus facile l'établissement des enfants du sol sur les terres publiques.

Le perfectionnement de notre agriculture, une exploitation régulière et prudente de nos forêts et de nos mines, sont encore des sujets dignes d'occuper le Gouvernement et la Législature.

Les progrès de l'instruction publique, la culture des sciences, des lettres et des arts, sont à notre époque non-seulement des moyens de développement et de prospérité pour un peuple, mais, après l'élément religieux, constituent le signe le plus évident auquel se reconnaissent les nations vraiment civilisées.

Déjà l'ancienne Province du Bas-Canada a fait dans cette direction des efforts récompensés par des succès remarquables, et, justement jaloux de ne nous laisser rien à envier aux autres pays, le gouvernement précédent a fait étudier en Europe les divers systèmes d'éducation qui y sont suivis, ainsi que les institutions littéraires et scientifiques de l'ancien monde, dans le but d'ajouter aux nôtres ce qui peut encore leur manquer. Ce grave sujet devra attirer prochainement toute l'attention de mon gouvernement.

Occupant une position géographique importante dans la confédération, renfermant les deux villes les plus anciennes et les plus peuplées de l'Amérique Britannique, peuplée par les descendants des deux plus célèbres nations de l'Europe, ayant dans les nobles sacrifices consommés autrefois sur cette terre pour l'établissement de la foi chrétienne et de la civilisation, et même dans les luttes de nos ancêtres français et anglais, le passé le plus glorieux, cette Province ne peut que jouir d'un avenir de bonheur, si ses habitants continuent de développer en paix et en harmonie les germes de prospérité qui leur sont échus. Je ne doute pas que votre sagesse et l'amour que vous portez à notre commune patrie ne vous en suggèrent les moyens.

Né au milieu de vous, ayant pris part aux délibérations et aux travaux des Législatures et des Gouvernements précédents, j'ai à peine besoin de vous dire combien la haute mission qui vous a été confiée possède mon respect et mes sympathies. J'implore la Divine Providence pour qu'elle daigne bénir vos travaux, et vous combler vous et vos familles de tous ses bienfaits pendant la nouvelle année qui va commencer et durant laquelle nous sommes appelés à poser les bases de la grandeur et de la prospérité de notre Province de Québec, si chère à nous tous.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'hon. M. *Beaubien* a présenté au Conseil un Bill intitulé " Acte concernant l'agriculture. "

Le dit Bill a été lu pour la première fois *pro forma*.

L'Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et, Il a été alors lu par le Greffier ;

Puis sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, Lundi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial composé des Honorables Conseillers, *Archambault*, *Panet*, *Proulx*, *Ferrier* et du moteur, pour rédiger les usages, constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne de cette Chambre et des différents officiers et serviteurs d'icelle.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, qu'en attendant le rapport du comité spécial qui vient d'être nommé pour rédiger les règles et règlements pour la gouverne de cette Chambre, les règles et ordres en force dans le Conseil Législatif de la ci-devant Province du Canada, pendant la session tenue en l'année 1866, soient suivis par cette Chambre, en autant qu'ils sont conformes à la constitution de cette Chambre.

L'Orateur a fait rapport au Conseil que les Conseillers Législatifs dont les noms suivent, savoir :

Les Honorables *Jean Louis Beaudry*, *George Bryson*, *James Ferrier*, *Félix Lemaire*, *Jean-Baptiste-George Proulx*, *Eustache Prud'homme*, *Charles Séraphin Rodier*, et *John Jones Ross*, avaient ce jour prêté serment et fait et signé leur déclaration de qualification, tel que prescrit par la loi, devant *George Boucher de Boucherville*, *Écuyer*, Greffier du Conseil Législatif et-Commissaire.

Ces Messieurs sont introduits et prennent leurs sièges.

L'Orateur a fait rapport au Conseil qu'une commission sous le grand sceau avait été émise, nommant *Pierre Legaré*, *Écuyer*, Conseil de la Reine, *Assistant-Greffier*, *Maître en Chancellerie*, *Traducteur français* et *assistant-Comptable* au Conseil Législatif et :

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que la dite commission soit inscrite au journal, et elle est dans les termes suivants :

(L. S.)

CANADA.

N. F. BELLEAU.

PROVINCE DE QUEBEC.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront.

SALUT :

Sachez que reposant notre confiance et notre foi en la loyauté, intégrité et habileté de Pierre Legaré de la Cité de Québec, écuyer, un de nos savants Conseillers en Loi, nous avons de notre propre mouvement et volonté et science certaine, constitué et nommé et par les présentes constituons et nommons le dit Pierre Legaré, Assistant Greffier de Notre Conseil Législatif de Notre Province de Québec, aussi Maître en Chancellerie, Traducteur Français et Assistant Comptable de et pour Notre dit Conseil Législatif.

Pour par le dit Pierre Legaré avoir, tenir, exercer et posséder les dites charges d'Assistant Greffier, de Maître en Chancellerie, de Traducteur Français et d'Assistant Comptable, comme sus-mentionnées, avec tous les pouvoirs, autorités, émoluments et avantages, appartenant de droit aux dites charges, qui seront exercées par lui, durant notre bon plaisir.

En foi de quoi Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes et apposer à icelles le Grand Sceau de Notre dite Province :

TEMOIN : Notre Fidèle et Bien-aimé l'Honorable *Sir Narcisse Fortunat Belleau*, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Québec ce trentième jour d'octobre mil huit cent soixante-sept et dans la trente-unième année de Notre Règne.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,

Assistant-Secrétaire de la Province.

Je certifie par les présentes que Pierre Legaré, nommé d'autre part, a prêté et souscrit devant moi, le serment pour le fidèle accomplissement des devoirs qui lui sont imposés par les présentes.

EDWARD BURROUGHS,

Commissaire *per dedimus potestatem*.

Québec, 28 Décembre 1867.

L'Orateur a fait rapport au Conseil qu'une commission sous le Grand Sceau avait été émise, nommant Thomas Etienne Roy, sergent d'armes du Conseil Législatif,

Et sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, qu'elle soit inscrite au journal, et elle est dans les termes suivants :

(L. S.)

CANADA.

N. F. Belleau.

PROVINCE DE QUEBEC.

VICTORIA par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

SALUT :

Sachez que reposant notre confiance en la loyauté, intégrité et habileté de notre bien aimé et fidèle Thomas-Etienne Roy, écuyer, de la cité de Québec, dans notre Province de Québec, nous avons de notre propre mouvement et volonté, et science certaine, constitué et nommé et par les présentes constituons et nommons le dit Thomas-Etienne Roy, Sergent d'Armes du Conseil Législatif de Notre Province de Québec.

Pour, par le dit Thomas-Etienne Roy, avoir, tenir, exercer et posséder la dite charge de Sergent d'Armes du dit Conseil Législatif, avec tous les pouvoirs, autorité, émoluments et avantages appartenant de droit à la dite charge qui sera exercée par lui durant notre bon plaisir et la résidence du dit Thomas-Etienne Roy dans les limites de notre dite Province de Québec.

En foi de quoi nous avons fait émaner nos présentes Lettres Patentes et nous y avons fait apposer le grand sceau de Notre dite Province.

Témoin : Notre fidèle et bien aimé Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, etc., etc.

A Québec, ce 23ème jour de décembre mil huit cent soixante-sept et dans la trente-unième année de notre règne.

Par ordre,

PIERRE J. O. CHAUVÉAU,
Secrétaire.

Les Hons. Jean-Louis Beaudry, Georges Bryson, James Ferrier, Félix Lemaire Jean-Baptiste-Georges Proulx, Eustache Prudhomme, Charles-Séraphin Rodier et John Jones Ross, ont alors produit les brefs de Sa Majesté les appelant au Conseil Législatif de cette Province, lesquels brefs ont été séparément lus par le Greffier et sont dans les mêmes termes que ceux qui ont été lus hier.

L'Hon. M. *Panet* présente une pétition de William Coffin et autres.

La pétition est déposée sur la table.

Et sur motion de L'Hon. M. *Beaubien*, secondé par L'Hon. M. *Archambault*, la Chambre s'ajourne à Lundi prochain à 3 heures P. M.

Lundi, 30 Décembre 1867.

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood,

Les pétitions suivantes sont présentées et mises sur la table :

Par l'Hon. M. *Thibaudeau*, du Révd. Paul de Villers, et autres, de Halifax dans le comté de Mégantic.

Par l'Hon. M. *Rodier*, des Sœurs de la Charité, Administratrices de l'Hôpital Général, de Montréal.

Par l'Hon. M. *Ferrier*, du Conseil et des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Par le même, des Dames Dignitaires de l'Orphelinat Protestant de Montréal.

Par l'Hon. M. *Beaudry*, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal.

Par le même, des Religieuses formant la Corporation des Sœurs de l'Asile de la Providence à Montréal.

Par le même, des Dames de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal.

Par le même, du Rév. V. Rousselot, Prêtre, Directeur de la Salle d'Asile de la rue Bonaventure, de Montréal.

Par le même, du Rév. V. Rousselot, Prêtre, Directeur de l'Asile de Nazareth, de Montréal.

Par l'Hon. M. *Dionne*, du Rév. Oct. Hébert *et al*, de Saint-Arsène, comté de Témiscouata.

Par le même, de Patrick Enright *et al*, du township de Malbaie, comté de Gaspé.

Par le même, du Rév. F. X. Bossé *et al*, de la Rivière au Renard, comté de Gaspé.

L'Hon. M. McGreevey entre et prend son siège.

L'Ordre du jour étant lu pour la considération du Discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session, et

Le discours étant lu par le Greffier ;

L'Hon. M. *Hale*, secondé par l'Hon. M. *Ross*, propose qu'il soit résolu :

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session de la Législature de la Province de Québec, et, de plus, pour assurer Son Excellence.

2. Que nous recevons avec la plus grande satisfaction l'expression du plaisir avec lequel Son Excellence nous souhaite la bienvenue dans cette ancienne cité de Québec, à l'occasion de l'ouverture de cette première session de notre Législature provinciale.

3. Que d'accord avec Son Excellence, nous sentons que la session du Parlement fédéral, qui vient de s'ajourner, a été l'heureuse inauguration de la nouvelle constitution du Canada, et que nous sommes bien convaincus que les sentiments de fidélité à notre Gracieuse Souveraine, d'attachement aux institutions de l'Empire Britannique, et de dévouement aux intérêts de la nouvelle Confédération qui se sont manifestés dans le Parlement, distingueront également cette première session de notre Législature.

4. Que nous admettons, également avec Son Excellence, le fait que la Constitution nous a confié de grands intérêts et imposé de graves devoirs relativement à l'administration de la justice, à l'instruction publique, à l'organisation civile et municipale, à la bienfaisance publique, au patronage des sciences, des lettres et des arts, à l'exploitation du domaine public, comprenant celle de nos vastes forêts et de nos mines si importantes, au développement de nos ressources sociales, à l'immigration, à la colonisation, à la police, et en général aux lois civiles et au droit de propriété.

5. Que nous reconnaissons aussi avec Son Excellence que la constitution a en même temps pourvu à ce que tous ces intérêts fussent placés sous la sauvegarde

des principes de la Constitution Britannique ; et que pour cette raison nous apprenons avec satisfaction, qu'après avoir accepté la tâche de présider au gouvernement de cette province, Son Excellence s'est empressée de s'entourer de conseillers responsables au peuple, et de partager entr'eux la direction des divers départements de l'administration.

6. Que nous recevons avec plaisir l'assurance que l'organisation de ces départements s'est opérée assez promptement pour épargner aux intérêts confiés à leurs soins les inconvénients d'un interrègne trop prolongé, mais en même temps avec économie, tant sous le rapport du nombre des fonctionnaires que sous celui des traitements qui leur ont été provisoirement accordés.

7. Que nous reconnaissons avec Son Excellence le fait que, bien que certains revenus soient affectés au trésor de cette Province par la Constitution, le montant annuel dont nous pouvons disposer sans recourir à de nouveaux impôts, ne sera clairement établi qu'après l'arbitrage voulu par le cent quarante-deuxième article de la Constitution, en ce qui concerne les finances des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada.

8. Que nous admettons avec Son Excellence que, dans ces circonstances, il ne serait point prudent de soumettre à la Législature aucune mesure importante et entraînant des dépenses considérables ; mais que, d'un autre côté, le peuple de cette Province ne pouvant se résigner à voir languir même temporairement les intérêts de l'instruction publique, de la colonisation et de la bienfaisance publique, nous ne manquerons pas d'apporter toute notre attention aux votes que nous serons appelés à donner pour ces services, ainsi que pour le service civil, et pour les dépenses encourues jusqu'ici pour l'installation, l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement.

9. Que nous étudierons attentivement les mesures qui nous seront soumises pour l'organisation des départements de l'administration, pour l'interprétation des Statuts, et pour le contrôle des dépenses du Gouvernement.

10. Que nous apporterons toute notre attention sur les moyens les plus propres à développer la colonisation et à stimuler le zèle des municipalités et des associations particulières, en faveur de cette œuvre nationale si importante au point de vue des intérêts de cette Province dans la Confédération et du Canada lui-même sur ce continent ; et que nous sentons qu'un des moyens d'augmenter notre population, c'est d'attirer et de retenir parmi nous l'émigration des Iles Britanniques et du continent de l'Europe, en même temps que nous rendons plus facile l'établissement des enfants du sol sur les terres publiques ; et que nous sommes aussi d'avis que le perfectionnement de notre agriculture, une exploitation régulière et prudente de nos forêts et de nos mines, sont encore des sujets dignes d'occuper le Gouvernement et la Législature.

11. Que nous considérons que les progrès de l'instruction publique, la culture des sciences, des lettres et des arts, sont, à notre époque, non-seulement des moyens de développement et de prospérité pour un peuple, mais, après l'élément religieux, constituent le signe le plus évident auquel se reconnaissent les nations vraiment civilisées.

12. Qu'il nous est agréable de nous rappeler que déjà l'ancienne Province du Bas-Canada a fait dans cette direction des efforts récompensés par des succès remarquables, et d'apprendre que, justement jaloux de ne nous laisser rien à envier aux autres pays, le Gouvernement précédent a fait étudier en Europe les divers systèmes d'éducation qui y sont suivis, ainsi que les institutions littéraires et scientifiques de l'ancien monde, dans le but d'ajouter aux nôtres ce qui peut encore leur manquer, et d'être assurés que ce grave sujet recevra prochainement toute l'attention du Gouvernement.

13. Que nous reconnaissons avec Son Excellence, qu'occupant une position géographique importante dans la Confédération, renfermant les deux villes les plus anciennes et les plus peuplées de l'Amérique Britannique peuplée par les descendants des deux plus célèbres nations de l'Europe, ayant dans les nobles sacrifices consommés autrefois sur cette terre pour l'établissement de la foi chrétienne et de la civilisation, et même dans les luttes de nos ancêtres français et anglais le passé le plus glorieux, cette Province ne peut que jouir d'un avenir de bonheur, si ses habitants continuent de développer en paix et en harmonie les germes de prospérité qui leur sont échûs ; et que Son Excellence peut être convaincue que l'amour que nous portons à notre commune patrie nous en inspirera les moyens.

14. Et que nous demandons qu'il soit permis d'assurer à Son Excellence que, née au milieu de nous, ayant pris part aux délibérations et aux travaux des Législatures et des Gouvernements précédents, Elle possède à tous les titres notre respectueux dévouement et nos vives sympathies ; et que nous supplions la Divine Providence qu'elle daigne bénir nos travaux et répandre sur Son Excellence, ainsi que sur nous, ses précieuses faveurs pendant la nouvelle année qui va commencer et durant laquelle nous sommes appelés à poser les bases de la grandeur et de la prospérité de notre Province de Québec si chère à nous tous.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau :

L'hon. M. *Hale* propose, secondé par l'Hon. M. *Ross*.

Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, et 8ème paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement adoptés.

Le 9ème paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau,

Après débats,

La question de concours étant mise, il a été unanimement adopté,

Les paragraphes restants de la dite résolution, étant lus de nouveau, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que les Hons. MM. *Hale*, *Ross*, et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'Hon. M. *Beaubien* a fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence l'Hon. SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec la plus grande satisfaction l'expression du plaisir avec lequel Votre Excellence nous souhaite la bienvenue dans cette ancienne cité de Québec, à l'occasion de l'ouverture de cette première session de notre Législature Provinciale.

D'accord avec Votre Excellence, nous sentons que la session du Parlement Fédéral qui vient de s'ajourner a été l'heureuse inauguration de la nouvelle Constitution du Canada, et que nous sommes bien convaincus que les sentiments de fidélité à notre Gracieuse Souveraine, d'attachement aux institutions de l'Empire Britannique, et de dévouement aux intérêts de la nouvelle Confédération qui se sont manifestés dans le Parlement, distingueront également cette première session de notre Législature.

Nous admettons, également avec Votre Excellence, le fait que la Constitution nous a confié de grands intérêts et imposé de graves devoirs relativement à l'administration de la justice, à l'instruction publique, à l'organisation civile et municipale, à la bienfaisance publique, au patronage des sciences, des lettres et des arts, à l'exploitation du domaine public, comprenant celle de nos vastes forêts et de nos mines si importantes, au développement de nos ressources sociales, à l'immigration, à la colonisation, à la police, et en général aux lois civiles et au droit de propriété.

Nous reconnaissons aussi avec Votre Excellence que la Constitution a en même temps pourvu à ce que tous ces intérêts fussent placés sous la sauvegarde des principes de la Constitution Britannique ; et, pour cette raison, nous apprenons avec satisfaction, qu'après avoir accepté la tâche de présider au gouvernement de cette province, Votre Excellence s'est empressée de s'entourer de conseillers responsables au peuple, et de partager entre eux la direction des divers départements de l'administration.

Nous recevons avec plaisir l'assurance que l'organisation de ces départements s'est opérée assez promptement pour épargner aux intérêts confiés à leurs soins les inconvénients d'un interrègne trop prolongé, mais en même temps avec économie, tant sous le rapport du nombre des fonctionnaires que sous celui des traitements qui leur ont été provisoirement accordés.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence le fait que, bien que certains revenus soient affectés au trésor de cette Province par la Constitution, le montant annuel dont nous pouvons disposer sans recourir à de nouveaux impôts, ne sera clairement établi qu'après l'arbitrage voulu par le cent quarante-deuxième article de la Constitution, en ce qui concerne les finances des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada.

Nous admettons avec Votre Excellence que, dans ces circonstances, il ne serait point prudent de soumettre à la Législature aucune mesure importante et entraînant des dépenses considérables ; mais que, d'un autre côté, le peuple de cette Province ne pouvant se résigner à voir languir même temporairement les intérêts de l'instruction publique, de la colonisation et de la bienfaisance publique, nous ne manquerons pas d'apporter toute notre attention aux votes que nous serons appelés à donner pour ces services, ainsi que pour le service civil, et pour les dépenses

encourues jusqu'ici pour l'installation, l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement.

Nous étudierons attentivement les mesures qui nous seront soumises pour l'organisation des départements de l'administration, pour l'interprétation des statuts et pour le contrôle des dépenses du gouvernement.

Nous apporterons toute notre attention sur les moyens les plus propres à développer la colonisation et à stimuler le zèle des municipalités et des associations particulières, en faveur de cette œuvre nationale si importante au point de vue des intérêts de cette Province dans la Confédération et du Canada lui-même sur ce continent ; et nous sentons qu'un des moyens d'augmenter notre population, c'est d'attirer et de retenir parmi nous l'émigration des Iles Britanniques et du continent de l'Europe, en même temps que nous rendons plus facile l'établissement des enfants du sol sur les terres publiques ; et nous sommes aussi d'avis que le perfectionnement de notre agriculture, une exploitation régulière et prudente de nos forêts et de nos mines, sont encore des sujets dignes d'occuper le Gouvernement et la Législature.

Nous considérons que les progrès de l'instruction publique, la culture des sciences, des lettres et des arts, sont, à notre époque, non-seulement des moyens de développement et de prospérité pour un peuple, mais, après l'élément religieux, constituent le signe le plus évident auquel se reconnaissent les nations vraiment civilisées.

Il nous est agréable de nous rappeler que déjà l'ancienne province du Bas-Canada a fait dans cette direction des efforts récompensés par des succès remarquables, et d'apprendre que justement jaloux de ne nous laisser rien à envier aux autres pays, le Gouvernement précédent a fait étudier en Europe les divers systèmes d'éducation qui y sont suivis, ainsi que les institutions littéraires et scientifiques de l'ancien monde, dans le but d'ajouter aux nôtres ce qui peut encore leur manquer et d'être assurés que ce grave sujet recevra prochainement toute l'attention du Gouvernement.

Nous reconnaissons avec Votre Excellence, qu'occupant une position géographique importante, dans la Confédération, renfermant les deux villes les plus anciennes et les plus peuplées de l'Amérique Britannique peuplée par les descendants des deux plus célèbres nations de l'Europe, ayant dans les nobles sacrifices consommés autrefois sur cette terre pour l'établissement de la foi chrétienne et de la civilisation, et même dans les luttes de nos ancêtres français et anglais, le passé le plus glorieux, cette Province ne peut que jouir d'un avenir de bonheur, si ses habitants continuent de développer en paix et en harmonie les germes de prospérité qui leur sont échûs ; et Votre Excellence peut être convaincue que l'amour que nous portons à notre commune patrie nous en inspirera les moyens.

Et nous demandons qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Excellence que, née au milieu de nous, ayant pris part aux délibérations et aux travaux des Législatures et des Gouvernements précédents, Elle possède à tous les titres notre respectueux dévouement et nos vives sympathies ; et nous supplions la Divine Providence qu'elle daigne bénir nos travaux et répandre sur Votre Excellence, ainsi que sur nous, ses précieuses faveurs pendant la nouvelle année qui va commencer et durant laquelle nous sommes appelés à poser les bases de la grandeur et de la prospérité de notre Province de Québec si chère à nous tous.

Laquelle adresse étant lue par le Greffier, a été unanimement adoptée.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par l'Hon. Orateur de cette Chambre.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il a été :

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par les Membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, la Chambre s'ajourne au 14 janvier 1868, à 3 heures P. M.

Mardi, 14 Janvier, 1863.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Bryson,
Fraser,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,

Panet,
L'roux,
Prud'homme,
Rodier,
Thibaudeau,
Wood.

L'Orateur fait rapport que les Honorables Messieurs *Henry Starnes*, et *Pierre Eustache Dostaler*, ont ce jour prêté serment et fait et signé leur déclaration de qualification, tel que prescrit par la loi, devant *George Boucher de Boucherville*, Ecuyer, Greffier du Conseil Législatif et Commissaire.

Ces Honorables Messieurs prennent leurs sièges.

L'Hon. M. *Beaubien*, fait rapport à la Chambre qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Exécutif, auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse, au discours de Son Excellence prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

L'Adresse que vous venez de me présenter affirme votre loyauté et votre zèle pour le service public.

Au nom de Sa Majesté je vous remercie de l'expression de ces sentiments et aussi pour la promptitude que vous mettez à commencer les travaux de la session et à en remplir les devoirs.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 2 Janvier, 1868.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Starnes* ; de *Claude Melançon et al*, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Panet* ; des Dames composant le bureau de direction de l'orphelinat des garçons de Québec.

Par l'Honorable M. *Starnes* ; de Sa Grandeur Mgr. Ignace Bourget, Evêque catholique de Montréal, et autres.

Par l'Honorable M. *Starnes* ; du Maire, des Echevins et des Citoyens de la cité de Montréal.

Par l'Honorable M. *Starnes* ; de Dame Mary Fulford *et al*, de la cité de Montréal.

Par l'Honorable M. *Starnes* ; de la compagnie du chemin de fer Urbain de Montréal.

Par l'Honorable M. *Starnes* ; du Synode du Diocèse de Montréal.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de Messire Edouard Crevier, Prêtre, curé de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; du Conseil de la Société Littéraire et Historique de Québec.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; du comité des Dames dirigeant les affaires de l'orphelinat protestant des filles, de Québec.

Par l'Honorable M. *Dostaler* ; de Pierre Coutu, *et al*, de St. Félix de Valois, Comté de Berthier.

Par l'Honorable M. *Dostaler* ; de George Rondeau, *et al*, de St. Jean de Matha, comté de Berthier.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; du Revd. G. Nadeau *et al*, de Ste. Luce, comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de Sa Grandeur l'Evêque de Rimouski, et autres.

Par l'Honorable M. *deLéry* ; de P. Cassidy *et al*, du township de Cranbourne, comté de Dorchester.

La pétition suivante est lue et reçue,

De William Foster Coffin et autres, demandant la passation d'un acte pour faciliter le partage de la succession de feu John Coffin.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Lundi, 30 Décembre, 1867.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs, que cette Chambre a nommé les Honorable Messieurs *Chapais*, *Chauveau*, et *Irvine*, et Messieurs *Beaubien*, *Hemming*, *Joly* et *Marchand*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés; et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. M. MUIR,
G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Lundi, 30 Décembre, 1867.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet des Impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité des Impressions, les Honorables Messieurs *Dunkin* et *Langevin*, et Messieurs *Coullée*, *Gendron*, *Hemming* et *Joly*, agiront comme membres du dit comité conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. M. MUIR,
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs, *Armstrong*, *Beaubien*, *Beaudry*, *Dionne*, *Dostaler*, *Fraser*, *LeBouthillier*, *McGreevey*, *Prud'homme*, *Rodier*, *Ross* et *Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des *Ordres Permanents et Bills Privés* avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Hon. Messieurs *Archambault*, *Beaudry*, *Bryson*, *Fraser*, *Gingras*, *Hale*, *LeMaire*, *Léry*, *de*, *Panel*, *Proulx* et *Starnes*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Fraser*, *Hale* et *Thibaudeau*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, qui d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres d'un comité collectif des deux Chambres sur ce sujet, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambault*, *Armstrong*, *Bryson*, *Proulx*, *Prudhomme*, *Starnes*, *Thibaudeau* et *Wood*.

Sur motion de l'honorable Mr. *Beaubien*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il est :

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité pour assister Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque de la Législature de cette Province de Québec, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambault, Dionne, Hale, LeMaire, Léry, de, Rodier* et *Ross*.

Sur motion de l'honorable M. *Beaubien*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il est ;

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des Maîtres en Chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Beaubien*, secondé par l'honorable Mr. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à Vendredi le dix-septième jour de janvier courant.

Sur motion de l'honorable M. *Beaubien*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que le délai pour présenter les Bills Privés soit prolongé jusqu'à Vendredi le vingt-quatrième jour de janvier courant.

Sur motion de l'honorable M. *Beaubien*, secondé par l'honorable Mr. *Archambault*, il est ;

Ordonné, Que le délai pour recevoir les rapports du comité permanent ou des comités spéciaux sur les bills privés soit prolongé jusqu'à Vendredi, le septième jour de Février prochain.

L'honorable Orateur présente à la Chambre, les rapports suivants.

Etat général des Transactions en Canada de la *Liverpool and London and Globe Insurance Company*, jusqu'au 1er janvier 1867-

Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures du district de Bedford pendant l'année 1866.

Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures du District de Rimouski, pendant l'année 1866.

Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures des comtés de Bellechasse et Montmagny, pour l'année 1866.

Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures du comté de Brome, District de Bedford, pendant l'année 1866.

Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures du District de Montréal, pendant l'année 1866.

Les Honorables *Henry Starnes* et *Pierre Eustache Dostaler* produisent les brefs de Sa Majesté les appelant au Conseil Législatif de cette Province, lesquels Brefs sont séparément lus par le Greffier et sont dans les mêmes termes que ceux qui ont été lus le vingt-sept et le vingt-huit décembre derniers.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*.

La Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures, P. M.

Mercredi, 15 Janvier 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Lemaire,
Léry, de

McGreevey,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table:

Par l'Hon. M. *Starnes*, de Théodore Doucet, de Montréal.

Par le même, de l'Hon. Asa B. Foster, *et al.*, de Montréal.

Par le même, de la "*Rockland State Company*," de Montréal,

Par le même, de la Chambre des Notaires, du district de Beauharnois,

Par le même, du Révd. Jean-Baptiste Doucet, prêtre de Saint-Aimé, comté de Richelieu.

Par le même, de Arthur Harvey, de la cité d'Ottawa.

Par le même, de Alfred M. Farley, *et al.*, de Montréal.

Par le même, de John Platt, écuyer, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, du Révd. Joseph Lagueux, Ptre., curé, *et al.*, de Fraserville, comté de Témiscouata.

Par l'Honorable M. *Proulx*, du Conseil Municipal du comté de Nicolet.

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des Dames de l'Asile Protestant (*Protestant Home*), de Québec.

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de J. B. Hamel, *et al.*, de Québec.

Par le même, de P. J. Huot, *et al.*, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

Du Révérend Paul de Villers, et autres, demandant l'autorisation de vendre les propriétés immobilières de feu Pierre-Chrysologue Pelletier.

Des Sœurs de la Charité, administratrices de l'Hôpital-Général de Montréal, demandant la continuation de leur ancienne allocation annuelle.

Du Conseil et des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant la continuation d'une aide de mille piastres.

Des Officiers de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant du secours.

Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital de Montréal, administratrices du bien des pauvres, dans le but de posséder et acquérir certains biens meubles et immeubles.

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, pour la continuation et l'augmentation d'une somme d'argent dans le but de les aider à l'exercice de leurs services.

Des Religieuses formant la Corporation des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant une continuation et une augmentation de secours.

Des Sœurs de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant une allocation.

Du Directeur de la Salle d'Asile de la rue Saint-Bonaventure, Montréal, demandant une allocation de mille piastres.

Du Directeur de la Salle d'Asile de Nazareth, Montréal, demandant une allocation de quinze cents piastres.

Du Révérend Octave Hébert, Prêtre, et autres, au sujet du Chemin de Fer Intercolonial.

De Patrick Enright et autres, de la Malbaie, comté de Gaspé, au sujet du Chemin de Fer Intercolonial.

Du Révérend F. X. Bossé et autres, de la Rivière-au-Renard, au sujet du Chemin de Fer Intercolonial.

L'Honorable M. *Thibaudeau* entre et prend son siège.

L'Honorable *Orateur* présente au Conseil un compte détaillé des dépenses et déboursés faits par le Greffier de ce conseil, et

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que ce compte détaillé soit référé au Comité des Contingents.

L'Honorable M. *Beaubien* propose, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

Que le comité nommé hier pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Fraser*, *Hale* et *Thibaudeau*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres sur les Impressions.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des Maîtres en Chancellerie.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par ce Conseil soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

La Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 16 Janvier 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
LeMaire,
McGreevy.

Panet,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

L'Honorable Orateur fait rapport que l'Honorable *David Morrison Armstrong*, l'un des Conseillers Législatifs, a ce jour prêté serment et fait et signé sa déclaration de qualification, tel que prescrit par la loi, devant *George Boucher de Boucherville*, Ecuier, *Commissaire per dedimus potestatem*.

Cet Honorable Monsieur prend son siège.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Rodier*, des officières de l'Asile du Bon Pasteur de Québec.

Par l'Honorable M. *Starnes*, de la Compagnie du Chemin à Barrières de l'Isle Jésus, Comté Laval.

Par l'Honorable M. *Panet* ; de Ferdinand L'Heureux, *et al*, de St. Ambroise de la Jeune Lorette, Comté de Québec.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de Norbert Damase Daniel Besette, du Village de Richelieu, Comté de Rouville.

Par l'Honorable M. *Prudhomme* ; du Révérend J. Pepin, Prêtre, Curé, *et al*, de St. Polycarpe, Comté de Soulanges.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; du Révérend F. A. Blouin, Prêtre, Curé, *et al*, de la Grande Rivière, Comté de Gaspé.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; du Révérend J. Roussel, Prêtre, missionnaire, *et al*, de Mont Louis.

Par l'Honorable M. *McGreevy* : de la Corporation des Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous.

Les Pétitions suivantes sont séparément lues et reçues :

De Claude Melançon, *et al*, Directeurs de la Société de Construction Canadienne de Montréal, demandant à être incorporée comme Société Permanente de Construction.

Des Dames du Comité des Directrices de l'Asile des Orphelins Protestants de Québec, demandant la continuation du secours accordé par le dernier gouvernement.

De Mousigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, demandant une augmentation et une continuation de l'allocation annuelle en faveur des Sourds-Muets.

Du Maire, des Echevins et des Citoyens de Montréal, demandant de l'aide pour l'érection d'une maison de correction.

(*L'Honorable M. de Léry, entre et prend son siège.*)

De Dame Mary Fulford, *et al*, demandant une allocation en faveur de la Maison de Refuge de Montréal.

De la Compagnie du Chemin de Fer Urbain de la Cité de Montréal, demandant des amendements à son acte d'Incorporation.

Du Synode du Diocèse de Montréal, et de la Société d'église de Montréal, demandant l'incorporation du dit Synode, et l'amalgamation de la dite Société dans le dit Synode.

De Messire Edouard Crevier, Prêtre, Curé de Ste. Marie de Monnoir, demandant une allocation en faveur d'une Maison de Charité.

De la Société Littéraire et Historique de Québec, demandant une continuation d'aide.

Du Comité des Dames dirigeant les affaires de l'Asile des Orphelines Protestantes de Québec, demandant de l'aide.

Des propriétaires du premier et deuxième rang du township de Brandon, demandant leur annexion au Comté de Joliette.

Des propriétaires du cinquième, sixième, septième et huitième rangs de Brandon, demandant leur annexion au Comté de Joliette.

Du Révérend G. Nadeau, Prêtre, *et al*, de Ste. Luce, demandant l'adoption du tracé *Robinson* pour le Chemin de Fer Intercolonial.

De Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski *et al*, demandant l'adoption du tracé *Robinson* pour le Chemin de Fer Intercolonial.

Du Révérend M. Duguay, Prêtre, *et al*, de Ste. Flavie, demandant l'adoption du tracé *Robinson* pour le Chemin de Fer Intercolonial.

De P. Cassidy, *et al*, du Township de Cranbourne, Comté de Dorchester, demandant de l'aide pour l'achèvement d'une route passant à travers le susdit township.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry* ; de Wm. Henderson, *et al*, de Frampton, dans le Comté de Dorchester.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre certains retours municipaux pour les années 1866 et 1867.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table.

Et sur motion de l'Honorable M. *Bearbien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P.M.

Vendredi, 17 Janvier 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Hale,
LeMaire,
Léry, de

McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Hale* ; du comité de l'Asile et de l'Ecole d'Industrie de Montréal.

Par l'Honorable M. *Hale* ; de l'Asile Finlay de l'Eglise d'Angleterre, de Québec.

Par l'Honorable M. *Hale* ; des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi.

Par l'Honorable M. *Hale* ; du Conseil Municipal du Township d'Ascot.

Par l'Honorable M. *Hale* ; du Conseil Municipal de Sherbrooke.

Par l'Honorable M. *Panet* ; de la Société Bienveillante des Dames de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Théodore Doucet, Ecuier, Notaire, de Montréal, demandant l'autorisation de conserver chez lui les minutes de son père et d'en délivrer des copies.

De l'Honorable Asa B. Foster, *et al*, demandant un Acte permettant d'ériger des chaussées, et autres ouvrages sur et vis-à-vis l'Île-au-Héron, près de la cité de Montréal.

De la Compagnie des Mines d'Ardoise de Rockland, demandant un acte pour autoriser l'émission de certains fonds de cette Compagnie.

De la Chambre des Notaires du District de Beauharnois, demandant la passation d'un acte pour légaliser tous ses procédés depuis sa formation.

Du Révérend Jean-Baptiste Doucet, Prêtre, *et al*, demandant une allocation de six cents piastres, en faveur de l'Académie de St. Aimé.

D'Arthur Harvey, Ecuier, d'Ottawa, priant l'Honorable Conseil Législatif d'acheter un certain nombre de copies d'un ouvrage sur la Colombie Anglaise.

D'Alfred Farley, *et al*, demandant à être incorporés sous le nom de la Compagnie Manufacturière de Montréal.

De John Platt, Avocat, de Montréal, demandant la passation d'une loi, le déclarant propriétaire d'une certaine propriété dans la cité de Montréal.

Du Révérend M. Lagneux, Prêtre, *et al*, demandant le transfert du chef-lien du District de Kamouraska, de St. Louis au Village de Fraserville, dans le Comté de Témiscouata.

Du Conseil Municipal du Comté de Nicolet, demandant l'abolition de la taxe sur les documens à être enregistrés, et la passation d'autres mesures.

Des Dames de la Maison Protestante de Refuge de Québec, demandant du secours.

De P. G. Huot, *et al*, de la Cité de Québec, demandant de l'aide pour l'entretien du chemin de Stoneham.

De P. G. Huot, *et al*, de Québec, demandant l'établissement de plusieurs postes le long du chemin du Lac St. Jean, dont la surveillance serait confiée à Joseph Patrice Lachance.

L'Honorable M. Panet, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, présente son Premier Rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il est lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
Ce 17 Janvier, 1868.

Le Comité des Ordres Permanens et Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit, comme son Premier Rapport :

Votre Comité prend sur lui de recommander que son Quorum soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS PANET.
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le quorum du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés soit réduit à cinq Membres, suivant la recommandation du dit Comité, contenue dans son premier Rapport qui vient d'être reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est,

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Armstrong* soit ajouté au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour Bills Privés, soit prolongé jusqu'à Vendredi, le trente-et-unième jour de janvier courant; que le délai pour présenter des Bills Privés, soit prolongé jusqu'à Vendredi, le septième jour de février prochain; et que celui pour recevoir les Rapports d'un Comité Permanent ou Spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'à Vendredi, le vingt-unième jour de février prochain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, la Chambre s'ajourne à Lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 20 Janvier 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Bryson,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Lemaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudreau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ross* ; de Frs. Kérouack, *et al*, de Québec.

Par l'honorable M. *Armstrong* ; du Révd. H. Millier, Prêtre, de Sorel, Comté de Richelieu.

Par l'honorable M. *Gingras* ; du conseil municipal du township de Laterrière.

Par l'honorable M. *Fraser* ; des Filles de la charité, administratrices de l'Hotel-Dieu de St. Hyacinthe.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des dames directrices de l'asile du Bon Pasteur de Québec, demandant de l'aide.

De la compagnie des chemins à Barrières de l'Isle Jésus ; demandant la permission d'augmenter son capital au montant de quarante mille piastres.

Des cultivateurs de la paroisse St. Ambroise, comté de Québec ; demandant l'annexion d'une partie de la seigneurie de Bélair.

De Norbert Damase Bessette du village Richelieu, comté de Rouville; demandant un acte l'autorisant à être admis à la profession de notaire.

Du curé et des paroissiens de St. Polycarpe; demandant une allocation en faveur d'une maison d'éducation.

Du Révérend J. B. Blouin et des habitants de la Grande Rivière, comté de Gaspé; demandant que le tracé *Robinson* soit adopté pour le chemin de fer intercolonial.

Du Révérend M. Roussel et autres de Mont-Louis, comté de Gaspé; demandant la confection d'un chemin entre Sainte Anne des Monts et la Petite Rivière aux Renards.

De la corporation des pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous; demandant certains amendemens à l'acte 23 Victoria, chapitre 123ème.

Des habitans du township de Frampton; demandant un nouveau secours de deux cent piastres, pour l'achèvement de la route du onzième rang du dit township de Frampton.

L'Honorable M. *Rodier*, du Comité Spécial pour examiner et faire rapport sur les Comptes Contingens du Conseil Législatif, pour la présente Session, présente son premier rapport,

Ordonné, Qu'il soit reçu et

Il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,
Chambre du Comité,
17 janvier, 1868.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif, pour la présente Session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre Comité a fait l'examen des Comptes du Greffier depuis le trente-et-un (31) décembre, 1867, jusqu'au huit (8) janvier, 1868.

Le Greffier a reçu du Trésorier de cette Province, (par dépôt spécial à la Banque de Montréal,) la somme de cinq mille dollars, (\$5,000,) dont il avait à rendre compte.

Le Greffier, à la satisfaction de Votre Comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives numérotées depuis un à vingt-et-un inclusivement de ses déboursés depuis le trente-et-un (31) décembre, 1867, à venir au huit (8) janvier, 1868, montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les deux époques ci-dessus mentionnées à la somme de deux mille soixante-et-dix-sept dollars cinq centins et demi, (\$2077,05½). En sorte qu'il reste encore au crédit de cette Honorable Chambre entre les mains du Greffier, la somme de deux mille neuf cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-quatorze centins et demi.

2. Votre Comité après avoir examiné les listes comparatives (marquées A. et B.) fournies par le Greffier de cette Chambre du nombre et des salaires des employés de l'Ancien Conseil Législatif de l'ex-Province du Canada, et de ceux du présent Conseil Législatif, trouve que le nombre des employés ainsi que les salaires qui sont accordés aux employés actuels de cette Chambre, tels que portés dans la dite liste, marquée "B." ne sont pas trop élevés et il en recommande l'adoption.

3. Votre Comité recommande aussi l'abonnement pour la Chambre de lecture de Votre Conseil aux journaux suivans, savoir :

“ The Illustrated London News.”

“ L'Univers” de Paris.

“ Scientific American.”

“ Journal d'Agriculture, Ontario.”

4. Votre Comité recommande que M. Antoine Labelle soit porté sur la liste des écrivains permanens de cette Honorable Chambre, avec un salaire de six cents (\$600,) par année, le dit salaire devant commencer à courir du premier janvier courant.

5. Votre Comité recommande aussi qu'à l'avenir le Greffier de cette Chambre ne paie aucun compte pendant cette session avant qu'il n'ait été soumis à l'examen de ce Comité.

Le tout humblement soumis.

CHS. S. RODIER,
Président.

A

Liste des employés de l'ancien Conseil Législatif du Canada.

NOMS.	TITRES OFFICIELS.	Salaire annuel ou allocations.	
		\$	cts.
John F. Taylor.....	Greffier, Maître en Chancellerie et Comptable.....	3,400	00
Robert LeMoine.....	Député et Assistant Greffier, Maître en Chancellerie et Tra- ducteur Français.....	2,600	00
Fenning Taylor.....	Député et Assistant Greffier, Maître en Chancellerie et Greffier en Chef des Bureaux.....	2,600	00
Josh. E. Doucet.....	Assistant Greffier Additionnel et Assistant Traducteur Français.....	1,800	00
W. Anstruther Maingy.....	Assistant Greffier Additionnel Second Greffier des Bureaux.....	1,800	00
James Adamson.....	Greffier des journaux anglais... ..	1,390	00
Victor E. Tessier.....	do do français.. ..	1,200	00
C. W. Taylor.....	Assistant Comptable.....	600	00
A. A. Boucher.....	Greffier des Comités Spéciaux.. ..	1,400	00
Alf. Garneau.....	Assistant Traducteur Français.. ..	1,200	00
N. W. McLean.....	do Greffier des Comités.. ..	600	00
John Walsh.....	Greffier des Pétitions.....	600	00
Rd. W. A. Adamson, D.C.L.	Chapelain et Bibliothécaire... ..	2,400	00
E. L. Montizambert, A.M..	Greffier en loi (agissant aussi comme Traducteur Anglais.. ..	2,600	00
Réné Kimber.....	Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.....	1350	00
O.C. Fortier.....	Sergent d'Armes.....	1000	00
E. Botterell.....	Portier.....	600	00
J. B. Myrand.....	Maître de Poste.....	850	00
M. Keating.....	Messenger en Chef.....	1120	00
S. Skinner.....	Gardien de bâtisse.....	800	00
L. T. Casault.....	Messenger (de la Bibliothèque) ..	700	00
A. Lachance.....	do do	760	00
Peter Rattey.....	Assistant Maître de Poste... ..	760	00
Peter Dunne.....	do Gardien de bâtisse...	00
Frederick Gilbert.....	Messenger	500	00
Nap. Boulet.....	do	500	00
Louis Robitaille.....	do Sessionnel	200	00
Alex Miller.....	do do	380	00

B

Liste des employés du Conseil Législatif, Québec.
1867 et 1868.

NOMS.	TITRES OFFICIELS.	Salaire annuel ou allocations.	
		\$	cts.
G. Boucher de Boucherville.	Greffier, Maître en Chancellerie et comptable.....	1,800	00
P. Legaré.....	1er Assistant Greffier, Maître en Chancellerie, Assistant Comptable et Traducteur Français	1,400	00
Ths. W. Lloyd.....	2nd Assist. Greffier, Greffier des journaux anglais et Traduc- teur.....	1,200	00
Isaie A. Jodoin.....	Greffier en Chef des Bureaux, Greffier des comités et Tra- ducteur	1,000	00
Benj. Globensky.....	Greffier des journaux français, Greffier des ordres perma- nents et bills privés, Traduc- teur.....	1,000	00
Narc. Faucher.....	Greffier des Comités spéciaux et des requêtes, Traducteur et Ecrivain	800	00
S. S. Hatt.....	Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.....	800	00
Ths. E. Roy.....	Sergent d'Armes	600	00
F. X. Brault.....	Messenger en Chef.....	600	00
Ant. A. Labelle.....	Messenger	400	00
Frs. Blais.....	do	400	00
Rich. Clancey.....	do	400	00
Josh. Biscornet.....	do Sessionnel à \$1.50 p. diem.		

Zep. Mondor.....	do do	380	00	Thos. Dion.....	Mes. sessionnel à \$1.50 p. diem
Sam Fraser.....	do do	380	00	Michel Gauvin.....	do. do. do.
Rich Green.....	do. do.	380	00	Thél. Chartier.....	do. do. do.
James Doherty.....	do. do.	380	00	George Guilmette.....	do. do. do.
Alp. Boucher.....	do. do.	200	00	Robert Rogers.....	do. do. do.
Aug. Douaire.....	do. do.	200	00		
James Wingfield	Assistant Gardien de Bâtisse....	300	00		
John Dunne	Gardien de nuit, (à l'année) à \$1.50 per diem.....	547	50		
Arthur Grubert.....	Gardien de nuit, (à l'année) à \$1.50 per diem.....	547	50		
George Boissonnault.....	Gardien de nuit, (à l'année) à \$1.50 per diem.....	547	50		
George Pouliot.....	Gardien de nuit, (à l'année) à \$1.50 per diem.....	547	50		
Josh Garon.....	Clerc Sessionnel à \$4.00 p. diem.	276	00		
J. A. Lepage.....	do. do. à \$4.00 do.	276	00	Stanislas Perrault.....	Ecrivain sessionnel à \$2.50 p. d.
Lsc. LaBlée	Balayeuse, (à l'année) à 80 cts. per diem.....	292	00	L. Vidal.....	do. do. do.
Aug. Deslauriers.....	Balayeuse, (à l'année) à 80 cts. per diem.....	292	00	Massicotte.....	do. do. do.
Me. Young.....	Balayeuse, (à l'année) à 80 cts. per diem.....	292	00	Fraser.....	do. do. do.
" Fortier	Balayeuse, (à l'année) à 40 cts. per diem.....	146	00		
" Henson.....	Balayeuse, (à l'année) à 40 cts. per diem.....	146	00	Mrs. Maguire.....	Balayeuse à \$15 par mois
" Fooley.....	Balayeuse. (à l'année) à 40 cts. per diem.....	146	00	Eliza Maguire.....	do. do. do.....
" Fredette	Balayeuse, (à l'année) à 40 cts. per diem.....	146	00		
" McGillivery.....	Balayeuse, sessionnelle à 80 cts. per diem.....	55	50		
E. Trunghern.....	Balayeuse, sessionnelle à 80 cts. per diem.....	55	50		
Mary Skinner.....	Balayeuse sessionnelle à 80 cts. per diem.....	55	50		
John C. Young.....	Page sessionnel à \$1.50 p. diem	103	50	Arthur Chartier.....	Page sessionnel à \$1.00 p. diem
John Wingfield	do. do. à \$1.50 p. diem	103	50	John Clancey.....	do. do. do. do.
Philias Boulet	do. do. à \$1.50 p. diem	103	50		
J.W. Rattey	do. do. à \$1.50 p. diem	103	50		
John Madigan.....	Porte-Faix sessionnel à \$1.50 per diem.....	103	50		

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Dostaler*,
il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Et, sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, la Chambre s'ajourne à demain
à 3 heures P. M.

Mardi, 21 Janvier 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau* ; de la Société Charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de la Corporation du Collège de Monnoir.

Par l'Honorable M. *Bryson* ; du Ministre et des Membres de la Congrégation Chrétienne du Township de Hull.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; de la Compagnie de Gaz de Québec.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; de l'Association de l'Asile Ste. Brigitte de Québec.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; de Pemberton Patterson, *et al*, de Québec.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Maison d'Ecole et de Refuge de l'Industrie, demandant de l'aide.

De l'Asile Finlay de Québec, demandant une allocation de trois cents vingt piastres.

Des Directeurs du Chemin de Fer de la Rivière Massawippi, demandant la passation d'un Acte amendant l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie.

Du Conseil Municipal du Township d'Ascot, demandant que l'Acte Municipal de 1860 soit amendé.

Du Maire et du Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de Sherbrooke, demandant que la loi Municipale soit amendée.

Des Dames de la Société Bienveillante de Montréal, demandant que l'allocation que lui fait annuellement le Trésor-Public, soit augmentée.

Et sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 22 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Lemaire,

Léry, de
McGreevy.
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; du Révérend L. Parent, *et al*, de St. Jean-Port-Joli.

Par l'Honorable M. *LeMaire* ; du Révérend Jos. Perrault, *et al*, de Ste. Rose, Comté Laval.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Union Saint Joseph de Saint Sauveur, Québec ; demandant un acte d'incorporation.

Du Révérend Messire Hilaire Millier de Saint Pierre de Sorel ; demandant que l'Hôpital-Général du District de Richelieu reçoive une allocation.

Du Conseil Municipal de Laterrière ; demandant une aide pour parachever le pont du Beau-Portage.

Des Filles de la Charité, administratrices de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe ; demandant que l'octroi que leur faisait le Trésor-Public soit continué.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque ; et il est comme suit :

“ Au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement représente respectueusement :

Qu'à proprement parler, la Bibliothèque n'existe pas encore.

Que les quelques centaines de volumes égarés sur les rayons sont loin de suffire aux besoins des hommes avides d'apprendre.

Qu'on y chercherait en vain une foule de livres utiles sur le droit constitutionnel.

Que la plupart des livres de cette Bibliothèque font partie cependant de la précieuse collection d'ouvrages sur la loi française dont se sont servis les Commissaires chargés de codifier les lois du Bas-Canada, et qui est restée entre les mains des Commissaires lors de la translations du siège du gouvernement à Ottawa.

Que la partie Anglaise renferme surtout l'histoire des Débats Parlementaires d'Angleterre, l'*Annual Register* et quelques histoires d'Angleterre.

Qu'il ne s'y trouve pas un seul livre de littérature, et que la poésie en paraît exclue.

Votre Bibliothécaire prépare en ce moment un *Index* complet des livres de la Bibliothèque ; cet *Index* sera distribué aux membres du Parlement dans peu de jours.

Votre Bibliothécaire vous informe aussi que le Directeur de la “ Revue Agricole ” lui a transmis pour la Bibliothèque cinq volumes de “ l'Agricultural Review ” et cinq de la “ Revue Agricole, ” et qu'il demande \$1.50 pour chaque volume.

PAMPHILE LEMAY,
Bibliothécaire, Ass. Lég.”

Bibliothèque du Parlement
de la Province de Québec. }
8 janvier, 1868.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que ce rapport soit référé au Comité conjoint de la Bibliothèque.

Et sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 23 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
LeMaire

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Prolx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau* ; des Officières de l'Hospice de St. Joseph de la Maternité de Québec.

Par l'Honorable M. *Wood* ; des habitans du Township de *Ham-Sud*, dans le District de St. François.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; de la Corporation de la Cité de Québec.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; du Maire, des Echevins et des Citoyens de la Cité de Montréal.

Il est reçu

Un Message de l'Assemblée Légis'ative par son Greffier, avec un Bill intitulé : "Acte concernant la charge d'Orateur de l'Assemblée Législative," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

(L'Honorable M. *Hale*, entre et prend son siège.)

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Société Charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec, priant Ce Conseil de vouloir bien leur continuer l'octroi annuel qu'elle en a reçu jusqu'à présent.

Du Révérend M. Crevier, demandant de l'aide pour le Collège de Monnoir.

Du Ministre et des Membres de la Congrégation des Chrétiens du Township de Hull, demandant la passation d'un Acte pour légaliser les Registres de la dite Congrégation.

De la Compagnie du Gaz de Québec, demandant un Acte lui permettant d'augmenter son capital d'une somme additionnelle de quarante mille louis courant.

De l'Asile de Ste. Brigitte de Québec, demandant de l'aide.

Du "Curling Club," de Québec, demandant un Acte d'Incorporation.

Le Bill de l'Assemblée Législative, concernant la charge d'Orateur de l'Assemblée Législative, est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable Mr. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 24 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreavy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibault,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table:

Par l'Honorable M. *de Léry*; des citoyens de St. François, Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *LeMaire*; de la société des Commis-Marchands de Montréal.

Par l'Honorable M. *Gingras*; du Révérend J. N. Gingras, *et al*, de la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix.

Par l'Honorable M. *Dionne*; de Louis Bertrand, *et al*, de l'Isle-Verte, comté de Témiscouata.

Par l'Honorable M. *Dionne*; du Révérend O. Hébert, *et al*, de St. Arsène, comté de Témiscouata.

Par l'Honorable M. *Hale*; du Révérend H. Hamelin, *et al*, du township de Wotton.

Par l'Honorable M. *Hale*; des habitants du township de St. Camille, comté de Wolfe.

Par l'Honorable M. *Fraser*; du Conseil Municipal de St. Sébastien, comté d'Iberville.

Par l'Honorable M. *Fraser*; du Conseil Municipal de St. Georges de Henri-ville, comté d'Iberville.

Par l'Honorable M. *Fraser*; de N. D. D. Bessette, *et al*, de Chambly.

Par l'Honorable M. *Fraser*; du Conseil Municipal de la paroisse de St. Alexandre, comté d'Iberville.

Par l'Honorable M. *Rodier*; de l'Union St. Joseph, de St. Jean d'Iberville.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal; demandant que le gouvernement local veuille bien lui continuer l'allocation de mille piastres que lui donnait l'ancien gouvernement.

Des habitants de la Municipalité de St.-Jean-Port-Joli; demandant que le tracé *Robinson* soit adopté pour le chemin de fer Intercolonial.

Des habitants de la paroisse de Ste. Rose, comté Laval; demandant que les conclusions de la requête de la compagnie du chemin à Barrières de l'Isle Jésus ne soient pas accordées, telles que formulées dans la dite requête.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 24 janvier, 1868.

Le Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit, comme son deuxième rapport :

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas;

De William Foster Coffin, *et al*, demandant un Acte pour faciliter le partage de l'héritage de feu John Coffin.

De John Platt, de Montréal, pour le déclarer propriétaire d'une certaine propriété dans la ville de Montréal.

De Claude Melançon et autres, pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal

De l'Honorable A. B. Foster, *et al*, pour ériger des pouvoirs d'eau sur et vis-à-vis l'Isle-Au-Héron, près de Montréal.

Du Révérend Paul de Villers et autres, pour vendre les propriétés immobilières de feu Pierre Chrysologue Pelletier.

Votre Comité, ayant examiné la pétition de Théodore Doucet, Ecuier, Notaire, de Montréal, demandant à être autorisé à conserver les minutes de feu son père, et à en donner des copies certifiées; ainsi que celle de la Compagnie d'Ardoises de Rockland, tendant à légaliser l'émission d'un certain fonds de la dite Compagnie; a trouvé pour ce qui concerne la première pétition, que les avis requis n'avaient pas été donnés; quant à la seconde, ils n'avaient pas été publiés pendant toute la durée des deux mois exigés par les constitutions de cette Chambre. Néanmoins,

Votre Comité recommande dans ces deux cas, la suspension de la cinquante-troisième règle, vû qu'il pourra, comme Comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la cinquante-troisième règle :

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant du secours.

Des Dames de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant du secours.

Des Religieuses formant la Corporation des Sœurs de l'Asile de la Providence à Montréal, demandant une continuation et une augmentation de secours.

De Jean-Baptiste Doucet, Prêtre, et autres, demandant une allocation de six cents piastres en faveur de l'Académie de St. Aimé.

D'Arthur Harvey, demandant que le Conseil Législatif fasse achat d'un certain nombre de copies de son ouvrage sur la Colombie Anglaise.

De Pierre Cassidy et autres, du Township de Cranbourne, demandant une allocation pour l'achèvement d'un chemin.

De P. G. Huot et autres, demandant de l'aide pour l'entretien du chemin de Stoneham.

De P. G. Huot et autres, demandant l'établissement de postes le long du chemin du Lac St. Jean.

Des Dames Directrices de l'Asile du Bon Pasteur de Québec, demandant de l'aide.

D'Alfred Farley et autres, pour l'Incorporation de la Compagnie Manufacturière de Montréal.

Du Curé de St. Polycarpe et autres, demandant de l'aide pour une maison d'Education.

Des habitants du Township de Frampton, demandant de l'aide pour l'achèvement d'un chemin.

Des Dames de la Société Bienveillante de Montréal, demandant de l'aide.

Du Révérend M. Roussel et autres, pour la confection d'un chemin.

Du Révérend Jean-Baptiste Blouin et autres, de la Grande-Rivière, au sujet du chemin de fer Intercolonial.

Du Synode du diocèse de Montréal et de la Société d'Eglise du même diocèse, demandant à être incorporé.

Des propriétaires des 1er et 2ème rangs du Township de Brandon, demandant l'annexion au Comté de Joliette.

Des propriétaires des 5ème, 6ème, 7ème et 8ème rangs de Brandon, pour les mêmes fins.

De la Chambre des Notaires du district de Beauharnois, pour légaliser tous ses procédés depuis sa formation.

Des Sœurs de la Charité de l'Hopital de Montréal, pour posséder et acquérir certains biens meubles et immeubles.

Du Conseil Municipal du Comté de Nicolet, pour abolir la taxe sur les documents à être enregistrés.

Du Directeur de la Salle d'Asile Bonaventure de Montréal, demandant de l'aide.

Du Directeur de l'Asile de Nazareth de Montréal ; demandant de l'aide.

Du Révérend Octave Hébert, Elie Mailloux, Ecuier, M. P. P., et autres ; au sujet du chemin de fer intercolonial.

De Patrick Enright et autres, de la Malbaie, comté de Gaspé ; au sujet du chemin de fer intercolonial.

Du Révérend F. X. Bossé, et autres, de la Rivière aux Renards ; au sujet du chemin de fer intercolonial.

Des Dames composant les comités des Directrices de l'Asile des Orphelins de Québec; demandant de l'aide.

De Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal; demandant de l'aide en faveur de l'établissement des sourds-muets.

Du Maire, des Echevins, et des Citoyens de la ville de Montréal; demandant de l'aide pour l'établissement d'une maison de correction.

De Mary Fulford, et autres; demandant de l'aide pour la Maison de Refuge de Montréal.

De Messire Edouard Crevier, de Ste. Marie de Monnoir; demandant de l'aide pour une maison de charité.

De la Société Littéraire et Historique de Québec; demandant une allocation.

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins de Québec; demandant de l'aide.

Du Révérend M. Nadeau, de Ste. Luce, et autres; au sujet du chemin de fer intercolonial.

De Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski, et autres; au sujet du chemin de fer intercolonial.

Du Révérend M. Duguay, et autres, de Ste. Flavie; au sujet du chemin de fer intercolonial.

Des Sœurs de la Charité Administratrices de l'Hôpital-Général de Montréal; demandant de l'aide.

Du Conseil et des membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal; demandant une allocation de mille piastres.

Des Directeurs de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal; demandant de l'aide.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'Union de St. Joseph de Lévis, pour l'année 1867.

L'Honorable M. *Fraser*, propose, secondé par l'Honorable M. *Wood*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Honorable Chambre, une liste des Juges à Paix, des Comtés de St. Hyacinthe, de Rouville et d'Iberville, mentionnant ceux qui ont prêté serment et se sont qualifiés pour siéger.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite Adresse.

L'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Bryson*, fait motion qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour mieux définir les pouvoirs des Shérifs dans les matières civiles.—Adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Bryson*, le dit Bill est lu la première fois.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill, intitulé: " Acte
" concernant la charge d'Orateur de l'Assemblée Législative."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois, Lundi prochain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*,

La Chambre s'ajourne à Lundi à 3 heures P. M.

Lundi, 27 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
Punet,
Proulx,
Rodier,
Thibaudcau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable Orateur ; des Sœurs de Miséricorde de Montréal.

Par l'Honorable Orateur ; des Dames du Bon Pasteur de Montréal.

Par l'Honorable M. *Thibaudcau* ; du Révérend L. Auclair, *et al*, de Québec.

Par l'Honorable M. *Hale* ; du Conseil Municipal du Comté de Compton.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de la Faculté Médicale de l'Université McGill, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Beaubien* ; de Louis Carrier, *et al*, de Lévis.

Par l'Honorable M. *Beaubien* ; de Pierre Duclos, *et al*, de Lévis.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; de B. Pouliot, *et al*, de l'Islet.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Officières de la Maternité de Québec, demandant du secours.

Des Habitans de la Municipalité du Township de Ham-Sud, dans le District de St. François, demandant de l'aide pour l'achèvement de la route qui s'étend entre Ham-Sud et Weedon, dans le Comté de Wolfe.

De la Corporation de la Ville de Québec, demandant que son Acte d'Incorporation soit amendé.

Du Maire, des Echevins et des Citoyens de la Cité de Montréal, demandant que l'Acte d'Incorporation de la dite cité soit amendé.

L'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *LeMaire*, fait motion qu'il lui soit permis d'introduire un Bill intitulé: "Acte pour transférer le chef-lieu de Kamouraska à Fraserville."

Le Bill est lu la première fois, et,
Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *LeMaire*,
il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* fait motion qu'il lui soit permis d'introduire un Bill intitulé: "Acte pour remplacer l'Orateur du Conseil Législatif dans certains cas."

Le Bill est lu la première fois, et,
Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre du jour pour la 3ème lecture du Bill, intitulé: "Bill concernant la charge d'Orateur de l'Assemblée Législative,"

Le dit Bill est lu pour la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*,
La question est mise, "Ce Bill passera t-il?"

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Et sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 28 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Prcalx,
Rodier,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dionne*; des Habitants de la paroisse des Trois-Pistoles.

Par l'Honorable M. *Rodier*; de Charles Langelier, *et al*, de St. Jean d'Iberville.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Citoyens de St. François demandant que le *chef-lieu* du Comté de Beauce, ne soit pas transféré de la dite paroisse de Saint-François.

De la Société des Commis-Marchands, de Montréal, demandant à être incorporée

Du Révérend J. Gingras, et des Habitants de la Baie St. Paul, Comté de Charlevoix, demandant que le tracé *Robinson* soit adopté pour le Chemin de Fer Intercolonial.

Des Habitans de l'Isle-Verte, pour les mêmes fins.

Des Habitans de St. Arsène, Comté de Témiscouata, pour les mêmes fins.

Du Révérend M. Hamelin, *et al*, du Township de Wotton, demandant un étroit pour parachever le chemin de Wotton à Wolfestown.

Des Habitans de St. Camille, dans le Comté de Wolfe, demandant un octroi pour un chemin.

Du Conseil Municipal de St. Sébastien, Comté d'Iberville, demandant des amendemens à l'Acte Municipal et à la loi d'Agriculture.

Du Conseil Municipal de la paroisse de St. Georges de Henryville, dans le Comté d'Iberville, pour les mêmes fins.

De Norbert Bessette, *et al*, demandant l'Incorporation de la Compagnie Manufacturière et Hydraulique de Chambly.

Du Conseil Municipal de St. Alexandre d'Iberville, demandant des amendemens à l'Acte Municipal et à la loi d'Agriculture.

Du Président et du Secrétaire de l'Union St. Joseph, de St. Jean d'Iberville, demandant au nom de cette Société, des amendemens à son Acte d'Incorporation.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
Ce 28 janvier, 1868.

Le Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit, comme son troisième rapport :

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Du Ministre et des membres de la Congrégation des Chrétiens, dans le Township de Hull, demandant la passation d'un Acte pour légaliser les registres existant de la dite Congrégation.

De la Corporation des Pilotes, pour le havre de Québec et au-dessous, demandant certain amendement à l'Acte 23, Victoria, chapitre 123.

Des Directeurs du chemin de fer de la Rivière Massawippi, demandant la passation d'un Acte amendant l'Acte d'Incorporation de la dite compagnie.

Votre Comité, ayant examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la cinquante-troisième règle.

De l'Union St. Joseph, de St. Sauveur, Québec, demandant un Acte d'Incorporation.

Du Maire et du Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de Sherbrooke, demandant que la loi Municipale soit amendée.

Du Conseil Municipal du Township d'Ascot, demandant que la loi Municipale de 1860, soit amendée.

De la Compagnie du Gaz, de Québec, demandant la permission d'augmenter son capital, d'une somme additionnelle de quarante mille louis courant.

De Norbert Damase Bessette, du village de Richelieu, Comté de Rouville, demandant l'autorisation d'être admis à la profession de Notaire.

Du "Curling Club," de Québec, demandant un Acte d'Incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer Urbain, de Montréal, demandant des amendemens à son Acte d'Incorporation.

Des Habitans de la Municipalité de St. Jean-Port-Joli, demandant que le tracé *Robinson*, soit adopté pour le chemin de fer Intercolonial.

Des Habitants de la Municipalité du Township de Ham-Sud, dans le District de St. François, demandant de l'argent pour parachever le chemin entre Ham-Sud et Weedon, dans le Comté de Wolfe.

Du Révérend M. Crevier, demandant de l'aide pour le collège de Monnoir.

De l'Association de l'Asile de Ste. Brigitte, de Québec, demandant de l'aide:

De l'Asile Finlay, de Québec, demandant une allocation de trois cent vingt piastres.

De la Maison de Refuge et d'Ecole, de l'Industrie, demandant de l'aide.

De la Société charitable des Dames Catholiques-Romaines, de Québec, demandant de l'aide.

Des Filles de la Charité Administratrices de l'Hôtel-Dieu, de St. Hyacinthe, demandant que l'octroi que leur faisait le Trésor-Public, soit continué.

Du Conseil Municipal de Laterrière, demandant de l'aide pour parachever le pont du Beau-Portage.

Du Révérend Hilaire Millier, de St. Pierre de Sorel, demandant de l'aide pour l'Hôpital Général du District de Richelieu.

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant que le Gouvernement Local veuille bien lui continuer l'allocation de mille piastres que lui donnait l'Ancien Gouvernement.

Votre Comité, ayant examiné les pétitions des cultivateurs de la paroisse de St. Ambroise, Comté de Québec, demandant l'annexion d'une partie de la Seigneurie de Béclair à la Municipalité de St. Ambroise, ainsi que celle de la Compagnie des Chemins à Barrières, Isle Jésus, demandant la permission d'augmenter son capital de quarante mille piastres, et d'obtenir un délai de quatre ans pour l'achèvement du dit chemin à barrières, a trouvé, pour ce qui concerne la première pétition, que les avis requis n'avaient pas été donnés; quant à la seconde, ils n'avaient été publiés que dans la Gazette Officielle, du 31 Août au 26 Octobre.

Néanmoins, Votre Comité recommande, dans ces deux cas, la suspension de la règle cinquante-troisième, vu qu'il pourra, comme Comité des Bills Privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre Comité, après avoir examiné la Requête des Habitants de la paroisse de Ste. Rose, Comté de Laval, demandant que les conclusions de la requête de la Compagnie des chemins à Barrières, de l'Isle-Jésus, ne soient pas accordées telles que formulées dans la dite requête, recommande aussi, dans ce cas, qui est le même que les deux précédents la suspension de la règle cinquante-troisième

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill intitulé: "Acte concernant les Statuts de cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 29 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibault,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry* ; de la Municipalité de St. Roch de Québec, sud.

Par l'Honorable M. *Thibault* ; du Conseil Municipal, du Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *LeMaire* ; du Révérend M. Tassé, *et al*, de St. Benoit, Comté des Deux-Montagnes.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; de Raphaël Michaud, *et al*, de St. Eloi, Comté de Témiscouata.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de l'Hôpital de la Maternité, de Montréal, demandant une allocation.

Des Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide.

Des Commissaires pour les indigents, dans le District de Québec, demandant une allocation de trois mille cent soixante-et-quinze piastres et cinquante-sept centins.

Du Maire et du Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal, du Comté de Compton, demandant des amendemens à la loi municipale.

De la Faculté Médicale, de l'Université McGill, demandant de l'aide.

De Louis Carrier, *et al*, de Lévis, demandant des amendemens à l'Acte d'Incorporation de cette ville.

De la Société Union St. Pierre, du village St. Pierre de Bienville, de Lévis, demandant son Incorporation.

De la paroisse de l'Islet, pour que le tracé *Robinson*, soit adopté pour le passage du chemin de fer Intercolonial.

L'Honorable M. *Fraser*, introduit un Bill intitulé: " Bill amendant l'Acte concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, et les Assemblées de Fabriques, et pour en expliquer certaines dispositions."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Mardi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill intitulé: " Acte concernant la nomination des Juges de Paix," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est,

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Armstrong*, soit ajouté au Comité Spécial, nommé pour rédiger les usages, constitutions, règles et réglemens, pour la régie et la gouverne de cette Chambre.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé: " Acte concernant les Statuts de cette Province,"

Le dit Bill est lu la seconde fois, et

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu au long,

En conséquence, le dit Bill est alors lu au long par le Greffier.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*,

La Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 30 Janvier, 1868,

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panct,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx* ; du Révérend L. S. Malo, *et al*, de Bécancour.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; de Wm. Beaulieu, *et al*, de St. George de Cacouna, Comté de Témiscouata.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; du Révérend G. Marceau, *et al*, de St. Simon, Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Fraser* : de F. J. Langevin, *et al*, de St. Isidore.

Par l'Honorable M. *Fraser* : du Révérend D. Vézina, *et al*, de Matane, Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; du Bureau des Commissaires d'Ecoles Protestantes de Montréal.

Par l'Honorable M. *de Léry* ; de Joseph Denys, *et al*, de St. François, Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *de Léry* ; de Pierre Paquet, *et al*, de la paroisse de St. George, Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; des Commissaires d'Ecoles Catholiques, de la Cité de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues.

De la paroisse des Trois-Pistoles, demandant que le tracé *Robinson* soit adopté pour le passage du chemin de fer Intercolonial.

De Charles Langelier, *et al*, demandant l'incorporation d'une société de Bienfaisance, sous le nom de Société St. Jean-Baptiste de la ville de St. Jean.

L'Honorable Mr. *Fraser* propose, secondé par l'Honorable M. *Panet*, Qu'il lui soit permis de retirer son Bill intitulé : " Eil pour mieux définir les " pouvoirs des Shérifs dans les matières civiles."—Adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill intitulé : " Acte concernant l'interprétation des Statuts de cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill intitulé : " Acte concernant l'indemnité des membres de la législature et le " salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill intitulé : " Acte " concernant les Statuts de cette Province."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé : " Bill " pour mieux définir les pouvoirs des Shérifs, dans les matières civiles," sur permission de la Chambre, le dit Bill est retiré.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé : " Acte " concernant la nomination des Juges de Paix."

Le dit Bill est lu pour la seconde fois.

Et sur motion de l'Honorable M. *Ross*,

La Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 31 Janvier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; des Electeurs Municipaux de la Cité de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry* ; du Curé de Beauharnois.

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; du Séminaire de Québec, *et al.*

Par l'Honorable M. *McGreevy* ; de J. B. Hamel, *et al.*, de Québec.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de William Workman, *et al.*, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; d'Alexander Molson, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de M. O'Brien, *et al.*, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de l'Abbé Jean-Baptiste Langlois, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Maire et des Conseillers de la Corporation Municipale de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud, demandant des amendements à " l'Acte pour ériger cette " partie de la paroisse de St. Roch de Québec, située au côté nord de la Rivière St. Charles en une Municipalité séparée."

Du Conseil Municipal du Comté de Beauce, pour que le chef-lieu du dit Comté, ainsi que le bureau d'enregistrement du dit Comté soient fixés à St. Joseph de la Beauce.

Des Habitants de St. Eloi, Comté de Témiscouata, en faveur du tracé *Robinson*, pour y faire passer le Chemin de Fer Intercolonial.

Du Révérend M. Tassé, *et al*, demandant une allocation pour les Sœurs de Charité de l'Hospice Youville de St. Benoit.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le Bill intitulé: "Acte concernant la nomination des Juges de "Paix," soit remis sur les ordres du jour, pour être considéré en Comité Général, Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés, soit prolongé jusqu'à Vendredi, le septième jour de Février prochain; que le délai pour présenter des Bills privés, soit prolongé jusqu'à Vendredi, le quatorzième jour de Février prochain; et que celui pour recevoir les rapports d'un Comité Permanent ou Spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'à Vendredi, le vingt-huitième jour de Février prochain.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité Collectif des deux Chambres, sur les Impressions, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ COLLECTIF DES DEUX CHAMBRES SUR LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Québec, 29 Janvier, 1868.

Le Comité Collectif des deux Chambres, au sujet des Impressions du Parlement, a l'honneur de rapporter qu'il a préparé les cédules ci-annexées des Impressions et de la distribution des documens imprimés, qu'il soumet respectueusement :

DISTRIBUTION SESSIONELLE DE DOCUMENS IMPRIMÉS.

Procès-Verbaux du Conseil.

		Français.	Anglais.
Conseil.	14 Membres Français. 2 F., 1 A.,.....	28	14
	9 do. Anglais. 2 A., 1 F.....	9	18
	Départemens, Bureaux, etc.....	100	0
Assemblée.	65 Membres. 1 F., 1 A.....	65	65
	Reste de l'Assemblée.....	48	33
Total.....		250	200

Votes de l'Assemblée Législative.

		Français.	Anglais.
Conseil.	24 Membres. 1 F., 1 A.....	4	24
	Reste du Conseil	26	26
Assemblée.	49 Membres Français. 2 F., 1 A.....	98	49
	15 do Anglais. 2 A., 1 F.....	15	30
	Départements, Bureaux, Journaux, etc.....	237	196
Total.....		400	325

Bills Publics et Documents.

Conseil	14 Membres Français. 2 F., 1 A.,.....	28	14
do.	9 do. Anglais. 2 A., 1 F.,.....	9	18
do.	Reste.....	40	30
Assemblée.	49 Membres Français. 2 F., 1 A.,.....	98	49
do.	15 do Anglais. 2 A., 1 F.,.....	15	30
do.	Reste.....	210	159
Total.....		400	300

Ordres du Jour.

Conseil.	24 Membres. 1 F., 1 A.,.....	24	24
do.	Reste.....	26	26
Assemblée.	65 Membres. 1 F., 1 A.,.....	65	65
	Bureaux, Départements, Journaux.....	110	110
Total.....		225	225

Rapports de Départements.

Conseil.	14 Membres Français. 2 F., 1 A.....	28	14
	9 do. Anglais. 2 A., 1 F.....	9	18
	Reste.....	50	30
Assemblée.	49 Membres Français. 2 F., 1 A.....	98	49
do.	15 do. Anglais. 1 F., 2 A.....	15	30
	Reste	200	159
Total.....		400	300

Bills Privés.

Conseil.	24 Membres. 2 copies chacun. 1 F., 1 A.....	24	24
do.	Reste	31	
Assemblée.	65 Membres. 2 copies chacun. 1 F., 1 A.....	65	
	Reste.....	80	
Reste.	Pour la Chambre dans laquelle ce Bill est introduit, (suivant les cas.).....	125	100
Total.....		325	250

Troisième lecture de Bills—(Conseil.)

		Français.	Anglais.
Conseil.	Pour les files.....	50	25
Assemblée.	65 Membres. 1 A., 1 F.,.....	65	65
	Reste.....	85	60
Total.....		200	150

Troisième lecture de Bills—(Assemblée.)

Conseil.	24 Membres. 1 F., 1 A.,.....	24	24
	Reste.....	40	20
Assemblée.	Pour les files.....	186	156
Total.....		250	200

DISTRIBUTION DES JOURNAUX ET DES DOCUMENTS SESSIONNELS.—(Volumes reliés.)

Journaux du Conseil Législatif.

Conseil.	14 Membres Français. 2 chacun.....		18
	9 do Anglais. 2 do	18	18
	Réserve.....	30	40
	Distribution extérieure, à-peu-près.....	49	15
Assemblée.	49 Membres Français. 1 chacun.....	49	15
	15 do Anglais. 1 chacun.....		
	Echanges	20	20
	Réserve.....	43	27
Total.....		250	150

Journaux de l'Assemblée.

Conseil.	14 Membres Français. 1 chacun.....	14	9
	9 do Anglais. 1 do		
do.	Réserve.....	25	20
Assemblée.	49 Membres Français. 2 chacun	98	30
	15 do Anglais. 2 do		
do.	Distribution extérieure.....	113	100
do.	Echanges	40	40
do.	Réserve	60	51
Total.....		350	250

Documents Sessionnels.

Conseil.	14 Membres Français. 2 chacun.....	28	18
	9 Membres Anglais. 2 do		
do.	Réserve	25	20
Assemblée.	49 Membres Français. 2 chacun.....	98	30
	15 Membres Anglais. 2 do		
do.	Distribution extérieure.....	159	150
do.	Echanges.....	50	50
do.	Réserve.....	65	57
Total.....		425	325

Les Départemens de l'Exécutif à Ottawa, Toronto et Québec, et les Départemens des Terres de la Couronne, du Secrétaire Provincial et des travaux, et des mines, dans la Nouvelle-Ecosse, et le Nouveau-Brunswick, les Juges de la Cour Supérieure, dans la Puissance, les Collèges, les Universités et certaines Bibliothèques dans la Puissance, l'Angleterre, les Etats-Unis, et les autres pays avec lesquels il est d'ordinaire d'échanger, 1 copie chaque, des volumes reliés des Journaux et des Documents Sessionnels.

(Signé,)

J. O. BEAUBIEN.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le rapport soit renvoyé au Comité des Impressions pour qu'il soit imprimé.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill intitulé : " Acte concernant les Statuts de cette Province."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Qu'il soit remis à Mardi comme premier ordre du jour.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé : " Acte pour transférer le chef-lieu, de Kamouraska à Fraserville."

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Qu'il soit remis à Mardi, comme second ordre du jour.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé : " Acte pour remplacer l'Orateur du Conseil Législatif dans certains cas."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Qu'il soit remis à Lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé : " Acte concernant l'indemnité des Membres de la Législature et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le Bill en conséquence est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité Général de la Chambre.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité sur le dit Bill.

Quelque temps après,

La Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du dit Comité, fait rapport qu'il a examiné le dit Bill en entier, et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois en conséquence.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative,

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

PROTESTATION.—Je proteste contre le vote pour l'indemnité des Membres de la Législature de Québec, parceque je considère le montant trop élevé, considérant que quatre dollars par jour est suffisant pour une session de trente jours, et cent cinquante dollars lorsqu'une session se prolonge au-delà de trente jours.

Québec, 31 Janvier, 1868.

J. L. BEAUDRY.

Et sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,
La Chambre s'ajourne à Lundi à 2 heures P. M.

Lundi, 3 Fevrier, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry* ; du Révérend M. Méthot *et al*, du Township de Langevin et de Ware.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de Philippe Verrault *et al*, des Méchins dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de Vital Roy *et al*, de St. Fabien, dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de François Corriveau *et al*, de Ste. Angèle, dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de Paschal Sentène *et al*, de l'Assomption, (Rivière Blanche) dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; du Révérend M. Dumas *et al*, de la Municipalité de McNider, dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; du Révérend M. Duguay *et al*, de Ste. Flavie, dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault*; du Révérend M. Chouinard *et al*, de St. Mathieu, Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Archambault*; du Révérend M. Desjardins *et al*, de Ste. Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Dionne*; du Conseil Municipal du Township de Percé, dans le Comté de Gaspé.

Par l'Honorable M. *Dionne*; du Conseil Municipal de la Seigneurie et du Township de la Grande Rivière, dans le Comté de Gaspé.

Par l'Honorable M. *Dionne*; du Révérend Mr. Roussel *et al*, de Mont-Louis, dans le Comté de Gaspé.

Par l'Honorable M. *Rodier*; de F. Papineau *et al*, de la paroisse de St. Luc, dans le Comté de St. Jean.

Par l'Honorable M. *Rodier*; du Maire et des Conseillers de la paroisse Ste. Marguerite de Blairfindie, dans le Comté de St. Jean.

Par l'Honorable M. *Rodier*; de François Guernon *et al*, de la paroisse de St. Valentin, dans le Comté de St. Jean.

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*; d'Olivier Rodrigue *et al*, de St. Ephrem de Tring, dans le District de Beauce.

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*; du Révérend M. Hallé *et al*, de la paroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*; de David Cathcart *et al*, du Township de Jersey, dans le Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *Prud'homme*; du Révérend M. Lussier *et al*, de St. Joachim de Chateauguay, dans le District de Beauharnois.

Par l'Honorable M. *Prud'homme*; de Chs. Laberge *et al*, de St. Joachim de Chateauguay, dans le District de Beauharnois.

Par l'Honorable M. *Prud'homme*; de Joseph Amiot *et al*, de la paroisse de Ste. Philomène, Comté de Chateauguay.

Par l'Honorable M. *Hale*; du Révérend M. Vanasse *et al*, de St. Romain de Winslow, dans le Comté de Compton.

Par l'Honorable M. *Beaubien*; de Jos. Bégin *et al*, du Village de Lévis, dans le Comté de Lévis.

Par l'Honorable M. *Fraser*; de G. G. Stevens *et al*, du Comté de Shefford.

Par l'Honorable M. *Prud'homme*; du Révérend M. Pelletier *et al*, de la Grande Baie, Comté de Chicoutimi.

Par l'Honorable M. *Prud'homme*; du Conseil Municipal de Roberval, dans le Comté de Chicoutimi.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants de Bécancour, en faveur du tracé *Robinson*, pour le passage du Chemin de Fer Intercolonial.

Des Habitants de St. George de Cacouna, en faveur du tracé *Robinson*, pour le passage du Chemin de Fer Intercolonial.

Du Révérend M. Marceau et autres, de St. Simon, Comté de Rimouski, en faveur du tracé *Robinson*.

De MM. Langevin et autres, de St. Isidore, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Révérend D. Vézina et autres, de la paroisse de Matane, en faveur du tracé *Robinson*,

Des Commissaires d'Ecole Protestante de la Cité de Montréal, demandant des modifications à la loi actuellement en force, concernant les écoles dans la dite Cité de Montréal.

De Joseph Dénys et autres, de St. Francois de la Beauce, en faveur du tracé *Robinson*.

De Pierre Paquet, et autres, de St. George de la Beauce, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Commissaires d'Ecole Catholique de la Cité de Montréal, demandant des modifications à la loi actuellement en force, concernant les écoles dans la dite Cité de Montréal.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le premier rapport du Comité conjoint sur les impressions, présenté Vendredi dernier soit adopté.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill "Acte pour "remplacer l'Orateur du Conseil Législatif dans certains cas,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 4 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry* ; du Conseil Municipal du Township de Forsyth, Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *Bryson* ; de Dosithé Dumontier *et al*, de Hull, Comté d'Ottawa.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; de Amable Guay *et al*, de St. Joseph de Lévis.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de David Monet *et al*, de St. Philippe, dans le Comté de Laprairie.

Par l'Honorable M. *Dostaler* ; du Révérend M. Ferland *et al*, de St. Robert, dans le Comté de Richelieu.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; du Conseil de Ville de la ville de St. Jean.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Electeurs Municipaux, de la Cité de Québec, demandant que la Corporation soit remplacée par une commission nommée par le gouvernement.

Du Curé de Beauharnois, demandant une allocation annuelle, pour l'Hospice de St. Joseph de Beauharnois.

Des Porteurs de débetures des syndics des Chemins à Barrières de la rive nord, à Québec, demandant que le gouvernement, vienne en aide à la Compagnie des dits Chemins à Barrières.

Des Incendiés du 14 octobre 1866, de St. Roch et St. Sauveur, demandant un prêt de \$400,000, pour les aider à rebâtir.

De William Workman et autres, de la Cité de Montréal, demandant une incorporation comme Société de Bâtisse, pour les classes industrielles.

De Alexander Molson, de la Cité de Montréal, demandant que la Requête de John Platt, Ecr., ne soit pas adoptée.

Des Directeurs de l'Asile des Orphelins de St. Patrick de Montréal, demandant une allocation de \$1000.

Du Révérend M. Langlois, Chapelain de la Prison de Montréal, demandant pour lui et son successeur un salaire.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill, No. 4, intitulé: "Acte concernant le Département du Trésor, les Revenus Dépenses et Comptes Publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill, No. 2: "Acte concernant les Statuts de cette Province."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois présentement.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législative a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill C, intitulé: "Acte pour transférer le chef lieu, de Kamouraska à Fraserville."

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*,
Ordonné, Qu'il soit remis à Vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité-Général au sujet du Bill, No. 22, intitulé: "Acte Concernant la nomination des Juges de "Paix."

Alors la Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité sur le dit Bill.

Quelques temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Armstrong*, de la part du Comité, fait rapport que le Bill a été examiné et qu'il a été chargé, d'en faire rapport à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill E, intitulé : " Bill amendant l'Acte concernant l'érection et la division des Paroisses, la construction et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières et les Assemblées de Fabrique, et pour en expliquer certaines dispositions."

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*,

Ordonné, Qu'il soit remis à Mardi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill : " Acte pour remplacer l'Orateur du Conseil Législatif en certains cas."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,

Ordonné, Qu'il soit remis à demain.

Et sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi 5 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de Hugh Allan *et al*, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; de Louis Carrier *et al*, de la Ville de Lévis.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Colons des Townships de Langevin et de Ware, demandant une allocation pour un chemin.

De Philippe Verrault *et al*, des Méchins, Comté de Rimouski, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Fabien, Comté de Rimouski, en faveur du chemin de fer Intercolonial, et en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Ste. Angèle, Comté de Rimouski, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de l'Assomption, (Rivière Blanche), Comté de Rimouski, en faveur du chemin de fer Intercolonial, et en faveur du tracé *Robinson*.

De la Municipalité de McNider, Comté de Rimouski, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Ste. Flavie, Comté de Rimouski, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Mathieu, Comté de Rimouski, en faveur du chemin de fer intercolonial.

Des Habitants de Ste. Cécile, Comté de Rimouski, en faveur du chemin de fer intercolonial.

Du Conseil Municipal du Township de Percé, dans le Comté de Gaspé, demandant que le dit Township soit divisé en deux Municipalités séparées.

Du Conseil Municipal de la Seigneurie et du Township de la Grande Rivière, dans le Comté de Gaspé, demandant que le dit Township soit divisé en deux Municipalités séparées.

Du Révérend M. Roussel *et al*, de Mont-Louis, demandant de l'aide pour les pauvres colons de l'endroit.

Du Maire et des Conseillers de la Paroisse de St. Luc, Comté de St. Jean, demandant que le système municipal soit simplifié, et les lois municipales et agricoles refondues.

Du Maire et des Conseillers de la Paroisse de Ste. Marguerite, comté de St. Jean, demandant que le système municipal soit simplifié et les lois agricoles refondues.

Du Maire et des Conseillers de la Paroisse St. Valentin, Comté de St. Jean, pour que le système municipal soit simplifié, et les lois agricoles refondues.

D'Olivier Rodrigue *et al*, de la paroisse de St. Ephrem de Tring, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Révérend L. B. Hallée *et al*, de St. Vital de Lambton, Comté de Beauce, en faveur du tracé *Robinson*.

De David Cathcart *et al*, du Township de Jersey, Comté de Beauce, demandant de l'aide pour construire un pont.

Du Révérend Mr. Lussier, Curé de Chateauguay *et al*, demandant de l'aide pour la construction d'un pont.

De Charles Laberge, Ecr., Maire de Chateauguay *et al*, en faveur du tracé *Robinson*.

De Joseph Amiot, de Ste. Phinomène *et al*, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Révérend F. X. Vanasse, de St. Romain de Winslow, dans le Comté de Compton, demandant de l'aide pour la construction du chemin de Wotton.

Des Habitants du Village de Lévis, en faveur du tracé *Robinson*, demandant que le terminus du chemin de fer Intercolonial, soit fixé vis-à-vis de Québec.

De G. G. Stevens *et al*, du Comté de Shefford, demandant des amendements à l'Acte Municipal et à la loi d'Agriculture,

Du Révérend Mr. Pelletier *et al*, de la Grande-Baie, Comté de Chicoutimi, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Conseil Municipal de Roberval, demandant un octroi pour terminer la troisième section du chemin Kénogomi.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, présente son quatrième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
Ce 5 Février 1868.

Le Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, à l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son quatrième Rapport.

Votre Comité après avoir examiné les pétitions suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la Société des Commis-Marchand, de Montréal, demandant une autorisation de recevoir en justice toutes réclamations qui lui sont dues, d'acheter et vendre des propriétés immobilières et d'être incorporée.

De la Corporation de la Cité de Québec, demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Du Maire, des Echevins et des Citoyens de la Cité de Montréal, demandant des amendements à l'Acte de la Corporation de dite la Cité.

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la 53ème règle :

d'Alexandre Molson, de la Cité de Montréal, pour que la requête de John Platt ne soit pas adoptée.

Du Révérend L. Tassé et autres, demandant une allocation pour les Sœurs de Charité de l'Hospice de Youville, de St Benoît.

De la Faculté Médicale du Collège McGill demandant de l'aide.

Des Sœurs de la Miséricorde, pour la régie de l'Hopital de la Maternité de Montréal, demandant une allocation.

Du Révérend M. Hamelin et autres, du Township de Wotton, demandant un octroi par parachever le chemin de Wotton à Wolfestown.

Des Habitants de St. Camille, dans le Comté de Wolf, demandant un octroi pour un chemin.

Des Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant de l'aide.

Des Commissaires pour les malades indigents dans le District de Québec, demandant une allocation de \$3173 57 cts.

Des Porteurs de débentures, des Syndics de Chemins à Barrières, de la rive nord à Québec, demandant que le gouvernement viennent en aide à la Compagnie des dits chemins à barrières.

Du Curé de Beauharnois, demandant une allocation annuelle pour l'hospice de St. Joseph de Beauharnois.

Du Directeur de l'Orphélinat de St. Patrice de Montréal, demandant une allocation de mille piastres,

Du Révérend M. Langlois, Chapelain de la prison de Montréal, demandant un salaire pour lui et son successeur.

Des Incendiés du 14 octobre, 1866, de St. Roch et de St. Sauveur, demandant un prêt de \$400,000 pour les aider à rebâtir.

De William Workman et autres, de la Cité de Montréal, demandant une incorporation comme Société de Bâtisses pour les classes industrielles.

Des Electeurs Municipaux de la Cité de Québec, demandant que la corporation soit remplacée par une commission nommée par le gouvernement.

Des Commissaires d'Ecoles Catholiques de la Cité de Montréal, demandant des modifications à la loi actuellement en force dans la dite Cité de Montréal.

Des Commissaires d'Ecoles Protestantes de la Cité de Montréal, demandant les mêmes fins.

Du Maire et des Conseillers de St. George de Henriville, dans le Comté d'Iberville, demandant des amendements à l'Acte Municipal et à la loi d'agriculture.

Du Maire, et des Conseillers de St. Sébastien, du Comté d'Iberville, demandant les mêmes fins.

Du Maire et des Conseillers, de St. Alexandre d'Iberville, demandant les mêmes fins.

Du Maire et du Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal, du Comté de Compton, demandant que la loi municipale soit amendée.

De Charles Langelier et autres, demandant l'incorporation d'une Société de Bienfaisance, sous le nom de Société de St. Jean-Baptiste de la ville de St. Jean.

De la Société de l'Union St. Pierre de Bienville, de Levis, demandant son incorporation.

Du Révérend J. Gingras et des Habitants de la Baie St. Paul, Comté de Charlevoix.

De Joseph Denys, de St. François de la Beauce.

De Pierre Paquet et autres, de St. George de la Beauce.

Du Révérend D. Vézina et autres, de la paroisse de Matane.

De M. Langévin et autres, de St. Isidore.

Du Révérend, G. Marceau et autres, Comté de Rimouski.

Des Habitants de St. George de Cacouna.

Des Habitants de Bécancour.

Des Habitants de St. Eloi, Comté de Témiscouata.

De la paroisse des Trois-Pistoles.

Des Habitants de St. Arsène.

Des Habitants de l'Isle-Verte.

De la paroisse de l'Islet, demandant, que le chemin de fer Intercolonial suive le tracé *Robinson*.

Le tout humblement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

L'Honorable M. *Panet* du Comité des Règles et Règlements présente un rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé et pris en considération par un Comité Général de toute la Chambre, Mardi prochain, et que tous les membres qui assistent à la session soient préalablement sommés de s'y trouver.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill No. 21, intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la compagnie du "chemin de fer de la Vallé de Massawippi."

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que l'avis de motion de l'Honorable M. *Ross* soit remis à demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 4, intitulé :
"Acte concernant le Département du Trésor, les Revenus, Dépenses et Comptes
Publics."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois.

Le Bill en conséquence est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité-Général de toute la Chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill D, intitulé :
"Acte pour remplacer l'Orateur du Conseil Législatif dans certains cas."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que ce bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit remis à demain pour être considéré en Comité-
Général de toute la Chambre.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Prud'homme*,
La Chambre s'ajourne à demain à trois heures P. M.

Jeudi, 6 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable Orateur ; du Révérend M. Thibault *et al*, de Chambly, dans le Comté de Chambly.

Par l'Honorable M. *Thibaudeau* ; d'Augustin Doyon *et al*, de la Paroisse de St. Frédéric, Comté de Beauce.

Par l'Honorable M. *Wood* ; de William Workman *et al*, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Wood* ; de Fulgence Préfontaine *et al*, de Durham Sud, dans le Comté de Drummond.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil Municipal du Township de Forsyth, Comté de Beauce, demandant de l'aide pour les chemins de colonisation.

Des Membres de l'Union St. Joseph de Notre Dame, de Hull, demandant à être incorporés.

Des Habitants de St. Joseph de Lévis, en faveur du tracé *Robinson*.

De David Monet *et al*, de St. Philippe, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Robert, Comté de Richelieu, en faveur du tracé *Robinson*.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill, No. 21, intitulé :
 “ Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de
 “ la Vallée de Massawippi.”

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité des Ordres Permanents et des
 Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la considération en Comité Général du Bill,
 No. 4, intitulé : “ Acte concernant le Département du Trésor, les Revenus,
 Dépenses et Comptes Publics.

Alors la Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Hale*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été
 examiné et qu'il a été chargé d'en faire rapport à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*,
 il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois en conséquence.

La question est mise ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Génér-
 al au sujet du Bill (D.) intitulé : “ Acte pour remplacer l'Orateur du Conseil Légis-
 “ latif dans certains cas.”

Alors la Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.
 Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Prud'homme*, de la part du Comité, fait rapport que le dit
 Bill a été examiné et qu'il a été chargé d'en faire rapport à cette Chambre sans
 amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
 bault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Panet*,

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 7 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dionne* ; des Habitants du Village de Lauzon, de Lévis.

Par l'Honorable M. *Dostaler* ; de Elzéar Comtois *et al*, du Canton de St. Gabriel de Brandon.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; du Maire et des Conseillers du Township de Carleton, dans le Comté de Bonaventure.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Hugh Allan, Andrew Allan et autres, Marchands de la Cité de Montréal, demandant l'incorporation de la "Compagnie d'Assurance Maritime du Canada."

Des Habitants de la Ville de Lévis, demandant que le Chemin de Fer Intercolonial suive le tracé *Robinson*, et que le terminus du dit Chemin de Fer soit fixé à Lévis, vis-à-vis de Québec.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un bill No. 9, intitulé : "Acte pour faciliter le partage de la succession de feu John "Coffin," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy* il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, Mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la 3^{me} lecture du Bill "D" "Acte pour
"remplacer l'Orateur du Conseil Législatif dans certains cas."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors en conséquence lu la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de
l'Assemblée.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill "C" "Acte pour
"transférer le chef-lieu de Kamouraska à Fraserville."

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Qu'il soit remis à Vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le Bill, No. 5, intitulé : "Acte concernant l'interprétation des
"Statuts de cette Province," soit lu la seconde fois Lundi prochain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Rodier*

La Chambre s'ajourne à Lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 10 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dostaler,
Fraser,
Hale,

LeMaire,
McGreevy,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *LeMaire* ; Du Préfet et des Conseillers du Conseil Municipal du Comté de Terrebonne.

Par l'Honorable M. *Dostaler* ; des Habitants des Townships de Kildare, Cathcart, Joliette et Brandon.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; des Habitants et Résidents de la Paroisse de St. Romuald.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; des Habitants de St. Lambert, de Lévis.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; des Habitants de la Paroisse de St. Timothé, Comté de Beauharnois.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; des Résidents de la Paroisse de St. Louis de Gonzague, Comté de Beauharnois.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; des Habitants de St. François, (Beauce.)

Par l'Honorable M. *Rodier* ; du Conseil Municipal du Township d'Aylmer.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de Chs. Alex. Dunlop, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de Angus C. Hooper *et al*, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de William Dorling *et al*, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. *Hale* ; de George Stephen *et al*, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; des Habitants de St. Anne-des-Monts.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; du Révérend M. Laporte *et al*, de la Paroisse de Ste. Julienne, Comté de Montcalm.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de la Corporation du Collège Ste. Marie, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; des Habitants de la Côte-des-Neiges, Comté de Hochelaga.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par l'Honorable M. Dunkin et autres.

Les messagers se retirent et le message est alors lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Mercredi, 5 Février 1868.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législatif pour communiquer à leurs Honneurs la règle de distribution des papiers imprimés pour l'usage de la Législature, adopté hier par cette Chambre, telle qu'amendée sur celle qui avait été recommandée par le Comité conjoint des impressions et de demander à leurs Honneurs leur concours.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dunkin porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

G. M. MUIR,
G. A. L

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Village du Bassin de Chambly, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de la Paroisse de St. Frédéric de la Beauce, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Membres de la Corporation du Dispensaire, de Montréal, demandant de l'aide.

De la Municipalité de Durham Sud, Comté de Drummond, demandant de l'argent pour ouvrir et compléter un chemin.

Il est alors proposé par l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable Mr. *Archambault*,

Que le message de l'Assemblée Législative soit pris en considération demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Il est reçu de l'Assemblée Législative, par son Greffier, un message avec un

Bill No. 14, intitulé : “ Acte pour autoriser les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-“ Général, de Montréal, à acquérir des propriétés jusqu'à concurrence d'une certaine valeur, et à en disposer,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu de l'Assemblée Législative, par son Greffier, un message avec un Bill No. 38, intitulé : “ Acte pour incorporer la Société St. Jean-Baptiste, de la “ ville de St. Jean,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec un Bill No. 28, intitulé : “ Acte pour changer les délimitations des Comtés de Berthier et “ de Joliette,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, secondé par l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill, No. 40, intitulé : “ Acte pour amender l'Acte incorporant l'Union St. Joseph “ de St. Jean d'Iberville,” laquelle elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill, No. 5, intitulé : “ Acte concernant l'interprétation des Statuts de cette Province.”

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit présentement renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Alors la Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité-Général sur le dit Bill. Quelques temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Thibaut*, de la part du Comité, fait rapport que le Bill a été examiné et qu'il a été chargé d'en faire rapport à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier comme suit :

“ Que le 30ème paragraphe de la seconde clause soit retranchés.”

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu demain la troisième fois.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P.M.

Mardi, 11 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dostaler,
Fraser,
Hale,
Le Maire,
Léry, de

McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry* ; des Habitants de la Municipalité de St. Joseph, de la Beauce.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de Pierre Bélisle *et al*, du Township de Hocquart.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; du Révérend P. N. Thivierge *et al*, de St. Epiphanne, Comté de Témiscouata.

Par l'Honorable M. *Prud'homme* ; des Habitants de Notre Dame d'Hébertville.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants du Village de Lauzon de Lévis, en faveur du tracé *Robinson*, et demandant que le terminus du chemin de fer intercolonial soit fixé à Lévis, vis-à-vis de Québec.

Des Habitants du Township de Brandon, dans la Paroisse de St. Gabriel de Brandon, demandant un délai d'un an pour la vente de leurs terres.

Du Maire et des Conseillers Municipaux du Canton de Carleton, dans le Comté de Bonaventure, demandant de l'aide pour les pauvres colons de l'endroit.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième Lecture du Bill, No. 5, intitulé :
 “ Acte concernant l'interprétation des Statuts de cette Province.”

L'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable Mr. *Archambault*, propose que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise,

Elle est résolue dans l'affirmative.

En conséquence le dit Bill est lu pour la troisième fois.

La question est alors mise ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé le dit Bill avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par M. Bellerose et autres.

Les messagers se retirent.

Le message est alors lu et reçu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Séance du 11 Février, 1868.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'Honorable Conseil Législative, représentant, que dans la vue d'économiser les dépenses de la Législature, il est expédient que le Président du Comité Permanent des dépenses contingentes de l'Assemblée Législative, puisse communiquer officiellement sur ce sujet avec le Comité de l'Honorable Conseil Législatif, sur les dépenses contingentes, et priant leurs Honneurs d'accorder une autorisation à cet effet.

Attesté,

G. M. MUIR,

G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit message soit renvoyé à un Comité Spécial composé des Honorables MM. *de Léry*, *Bryson*, *Ross* et du Moteur, lesquels s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill No. 18, intitulé : “ Acte pour incorporer la Société Union St. Pierre du Village “ Bienville, de Lévis ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill E, intitulé : “ Bill amendant l'Acte concernant l'érection et la division des Paroisses, la construction et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières et les Assemblées “ de fabrique, et pour en expliquer certaines dispositions.”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Qu'il soit remis à Mardi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Rapport du Comité sur les règles et règlements. La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Rapport. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du Comité, représente que le dit Rapport a été examiné et qu'il a été chargé d'en faire rapport à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier comme suit :

Après le dernier mot de la 90^{me} Règle qu'il soit ajouté : " et des différentes Législatures des États-Unis."

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy* il est

Ordonné, Que le dit Rapport soit renvoyé au Comité des Impressions.

L'Honorable Orateur présente un rapport du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Le Rapport est alors lu et reçu comme suit, savoir :

Rapport du Comité conjoint de la Bibliothèque du Conseil Législatif, de la Province de Québec.

A l'Honorable Conseil Législatif :

Votre Comité a examiné la Bibliothèque et il recommande le paiement de la somme de \$3,512, dont 2,912 étant le montant de la dépense encourue pour l'achat de livres fait à Londres par M. Allen, et \$600, ou environ, pour l'achat de livres fait à New York.

Votre Comité doit signaler l'important service que M. Todd, Bibliothécaire du Parlement du Canada, a rendu à cette Province, en se chargeant, à la demande du gouvernement de faire le choix de ces livres, et lui en exprimer toute sa reconnaissance.

Il doit également exprimer sa satisfaction de la diligence et du soin avec lesquels M. Allen a exécuté la commande qui lui avait été faite ; sans le secours de cette précieuse collection, les deux Chambres de la Législature se seraient trouvées dans la position la plus difficile, et il est heureux qu'elle ait pu être réunie à temps pour l'ouverture de la Législature ; ce qui est d'autant plus remarquable qu'une très grande partie des livres qui la composent, ne se trouvent point dans le commerce, et n'ont pu être trouvés que grâce à l'activité déployée par M. Todd, et par M. Allen.

Votre Comité croit devoir recommander qu'une somme de \$5,000 soit mise à sa disposition, et qu'elle soit employée :

1o. A l'achat de livres de droit et d'histoire constitutionnels et parlementaires, et surtout à tout ce qui concerne la Législation et l'histoire constitutionnelles de notre pays, de manière à compléter autant que possible la collection qui a été si bien commencée.

2o. A l'achat de livres traitant de législation, de jurisprudence, et d'économie politique.

3o. A l'achat de livres traitant d'histoire, de géographie et de statistique en général, et particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la statistique du Canada, de la Grande-Bretagne, de France et des États-Unis.

40. A l'achat de livres traitant de sciences physiques, de leur application aux arts et à l'industrie, d'agriculture et d'histoire naturelle.

Votre Comité recommande aussi de faire assurer la Bibliothèque.

Votre Comité recommande de plus que Messieurs Chauveau, de Léry et Joly, soient priés d'aider pendant la vacance, Messieurs les Orateurs à faire le choix et l'achat de ces livres.

Le tout humblement soumis.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
J. G. BLANCHET,
L. ARCHAMBAULT,
CHAS. S. RODIER,
EDWD. HALE,
H. G. JOLY,
F. MARCHAND,
F. H. LEMAIRE,
E. T. HEMMING,
J. T. ROSS.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. 55, intitulée: "Acte pour annexer une partie de la seigneurie de Bélaïr à la Paroisse de St. Ambroise et une autre partie d'icelle à la Paroisse de Ste. Catharine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu demain la seconde fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill, No. 34, intitulé: "Acte pour autoriser les Chambres de Notaires à admettre "après examen, Norbert Damase Daniel Bessette, comme Notaire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 9, intitulé: "Acte pour faciliter le partage de la succession de feu John Coffin.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill en conséquence est lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée Législative sur la distribution des papiers imprimés pour l'usage de la Législature.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit message soit renvoyé à un Comité spécial composé des Honorables MM. *de Léry*, *Bryson*, *Ross*, et du Moteur, lesquels s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 14, intitulé :
 "Acte pour autoriser les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, de Montréal,
 "à acquérir des propriétés jusqu'à concurrence d'une certaine valeur et à en dis-
 "poser."

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beau-
 bien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit alors lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beau-
 bien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 38, intitulé :
 "Acte pour incorporer la société St. Jean-Baptiste, de la ville de St. Jean,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*,
 il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*,
 il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 48, intitulé :
 "Acte pour amender l'Acte incorporant l'Union St. Joseph, de St. Jean d'Iber-
 "ville,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*, il
 est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*,
 il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
 bault*, il est

Ordonné, Que le message de l'Assemblée Législative au sujet des Dépenses
 Contingentes de la Législature soit pris en considération demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Ross*,

La Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 12 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

l'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry* ; du Révérend J. Nelligan *et al*, de St. Joseph de la Beauce.

Par l'Honorable M. *Thibaudeau* ; du Conseil Municipal de Princeville, dans le Comté d'Arthabaska.

Par l'Honorable M. *Wood* ; de A. B. Parmelee *et al*, dans le Comté de Shefford.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de J. O. Laurier *et al*, de la Paroisse de Lachenaie, dans le Comté de l'Assomption.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de Jean Bte. Leonard *et al*, de la Paroisse de l'Épiphanie, Comté de l'Assomption.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; de Jos. Marion *et al*, de St. Paul l'Ermitte, Comté de l'Assomption.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; du Maire et des Conseillers de la Paroisse de St. Sulpice, Comté de l'Assomption.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; des Habitants du Village de l'Assomption Comté de l'Assomption.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Préfet et des Conseillers du Conseil Municipal du Comté de Terrebonne, demandant que les conclusions exprimées dans la Pétition de la Compagnie des Chemins à Barrières de l'Isle Jésus, ne soient pas adoptées.

Des Habitants des Townships de Kildare, Cathcart, Joliette et Brandon, demandant un sursis à la vente de leurs terres, et du délai pour les payer.

Des Habitants de la Paroisse de St. Romuald, en faveur du tracé *Robinson*, et de la fixation du terminus du dit chemin à Lévis, vis-à-vis Québec.

Des Habitants de St. Lambert de Lévis, en faveur du tracé *Robinson*, et de la fixation du terminus d'icelui à Lévis, vis-à-vis Québec.

Des Habitants de St. Timothé, Comté de Beauharnois, demandant que le Chemin de Fer Intercolonial suive le tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Louis de Gonzague, Comté de Beauharnois, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Conseil Municipal de St. François, Beauce, s'opposant au changement du chef-lieu du Comté de Beauce.

Du Conseil Municipal du Township d'Aylmer, s'opposant au changement du chef-lieu du Comté de Beauce.

De Charles et Alexandre Dunlop, demandant que les Réglements proposés à la Législature, concernant l'emmagasinage des poudres soient rejetés et qu'une indemnité leur soit accordée.

De Angus Hooper *et al*, de Montréal, demandant que les Commissaires pour évaluer les propriétés requises pour les améliorations publiques soient obligés de décider quelles propriétés sont ainsi requises, avant que les parties qui s'y opposent, soient appelées à produire leur opposition.

De William Darling et Cie., demandant que les Réglements proposés à la Législature, concernant l'emmagasinage des poudres ne soient pas adoptés, et demandant du délai pour se pourvoir d'un autre lieu d'emmagasinage.

De Georges Stephens, Hugh Allan *et al*, demandant l'émission d'un fonds dans la Compagnie de Navigation du Lac Memphrémagog.

Des Habitants de Ste. Anne-des-Monts, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Ste. Julienne, Comté de Montcalm, en faveur du tracé *Robinson*.

De la Corporation du Collège de Ste. Marie de Montréal, demandant une allocation en faveur de l'école de Droit du dit Collège.

De la Municipalité de la Côte-des-Neiges, Hochelaga, en faveur du tracé *Robinson*.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre le rapport annuel de la Compagnie

d'assurance " Union Commerciale," jusqu'au premier janvier 1868.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, présente son cinquième rapport :

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS, Ce 12 Février 1868.

Le Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, à l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son cinquième Rapport.

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes à trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Du Conseil de Ville de la ville de St. Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre Comité, après avoir examiné la pétition de Norbert Bessette et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie Manufacturière et Hydraulique de Chambly, et celle de Hugh Allan et Andrew Allan et autres, marchands de la Cité de Montréal, demandant l'incorporation de la Compagnie Maritime du Canada, à trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés régulièrement.

Néanmoins, Votre Comité recommande dans les deux cas, la suspension de la quarante-neuvième règle, vu qu'il pourra, comme Comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes les rejette faute d'avis suffisants.

De Louis Carrier, Georges Couture et autres, de Lévis, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de cette Ville.

Du Maire et des Conseillers de la Corporation Municipale de la paroisse de St. Roch de Québec-sud, demandant des amendements à l'Acte pour ériger cette partie de la paroisse de St. Roch de Québec, située au côté nord de la rivière St. Charles, en une municipalité séparée.

Du Conseil Municipal du Township de Percé, Comté de Gaspé, demandant que le dit Township soit divisé en deux municipalités séparées.

Du Conseil Municipal de la Seigneurie et Township de la Grande Rivière, Comté de Gaspé, demandant que le dit Township soit divisé en deux Municipalités séparées.

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la quarante-neuvième règle :

Du Conseil Municipal de Roberval, demandant un octroi pour terminer la troisième section du chemin Kénogami.

Du Maire et des Conseillers de la Paroisse St. Valentin, Comté de St. Jean, pour que le système municipal soit simplifié, et les lois agricoles refondues.

Du Maire et des Conseillers de la paroisse de Ste. Marguerite, Comté de St. Jean, pour les mêmes fins.

Du Maire et des Conseillers de la Paroisse de St. Luc, Comté de St. Jean, pour les mêmes fins.

De G. G. Stephens et autres, du Comté de Shefford, pour les mêmes fins.

Du Conseil Municipal du Township de Forsyth, Comté de Beauce.

Du Révérend M. Lagneux et autres, demandant le transfert du chef-lieu du District de Kamouraska, de St. Louis au Village de Fraserville, dans le Comté de Témiscouata.

Des Colons du Township de Langevin et de Ware, demandant une allocation pour un chemin.

Du Révérend F. X. Vanasse, de St. Romain de Winslow, dans le Comté de Compton, demandant de l'aide pour la confection du chemin de Wotton.

De David Cathcart et autres, du Township de Jersey, Comté de Beauce, demandant de l'aide pour construire un pont.

De la Municipalité de Durham-sud, Comté de Drummond, demandant de l'aide pour ouvrir et compléter un chemin.

Des membres de la Corporation du Dispensaire de Montréal, demandant de l'aide.

Des Membres de l'Union St. Joseph, de Notre-Dame de Hull, demandant à être incorporés.

Du Révérend M. Roussel et autres, de Mont-Louis, demandant de l'aide pour les pauvres Colons de l'endroit.

Du Révérend M. Lussier, Curé de Chateauguay et autres, demandant de l'aide pour la construction d'un pont.

Du Révérend M. Pelletier et autres, de la Grande-Baie, Comté de Chicoutimi.

Des Habitants de St. Robert, Comté de Richelieu.

De David Mone; et autres, de St. Philippe.

Des Habitants de St. Joseph de Lévis.

De Joseph Amot, Maire de Ste. Philomène et autres.

De Charles Laberge, Ecuier, Maire de Chateauguay et autres.

Du Révérend L. B. Mé; et autres, de St. Vital, Comté de Beauce.

D'Olivier Rodrigue et autres, de St. Ephrem de Tring.

Des Habitants de Ste. Cécile, Comté de Rimouski.

Des Habitants de St. Mathien.

Des Habitants de Ste. Flavie, Comté de Rimouski.

De la Municipalité de McNider.

Des Habitants de l'Assomption, Rivière Blanche, Comté de l'Assomption.

Des Habitants de Ste. Angèle, Comté de Rimouski.

Des Habitants de St. Fabien, Comté de Rimouski.

De Philippe Verrault et autres, des Méchins, Comté de Rimouski.

Des Habitants de la Paroisse de St. Frédéric de la Beauce.

Du Village du Bassin de Chambly, demandant que le Chemin de Fer Intercolonial suive le tracé *Robinson*.

Des Habitants de la Ville de Lévis, en faveur du tracé *Robinson*, et demandant que le terminus du chemin de fer Intercolonial soit fixé à Lévis, vis-à-vis Québec.

De Joseph Bégin et autres du Village Bienville, Comté de Lévis, demandant les mêmes fins.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,

Président.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité spécial auquel le message de l'Assemblée Législative, concernant la distribution des papiers imprimés pour l'usage de la législature avait été référé, présente son rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit lu.

Le dit rapport est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

Chambre du Comité, 12 Février, 1868.

Le Comité spécial auquel le message de l'Assemblée Législative en date du 5 Février 1868, concernant la distribution des papiers imprimés pour l'usage de la Législature, a été renvoyé, à l'honneur de faire rapport.

Votre Comité, après avoir examiné le dit message, concourt dans les amendements proposés par le dit message et en recommande l'adoption à cette Honorable Chambre.

Le tout humblement soumis.

J. O. BEAUBIEN,
Président.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés et Ordres Permanents, auquel a été référé le Bill intitulé : " Acte pour faciliter le partage de la succession de feu John Coffin, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé d'en faire rapport à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés, auquel le Bill No. 14, intitulé : " Acte pour autoriser les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, de Montréal, à acquérir des propriétés jusqu'à concurrence, d'une certaine valeur et à en disposer," a été référé, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés, auquel a été référé l'Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est *Ordonné*, Que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre pour vendredi prochain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés auquel a été référé " l'Acte pour incorporer la société St. Jean-Baptiste, de la ville de St. Jean," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé d'en faire rapport à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés, auquel a été référé " l'Acte pour amender l'Acte incorporant l'Union St. Joseph, de St. Jean d'Iberville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé d'en faire rapport sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 31, intitulé : " Acte pour incorporer le " Curling Club" de Québec.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

L'Honorable M. *Beaubien* présente un Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte des mines d'or 27 et 28 Vict., ch. 9, et l'Acte d'amendement des mines d'or de 1865."

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le "Curling Club" de Québec soit lu la seconde fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 18, intitulé: "Acte pour incorporer la Société Union St. Pierre du Village de Bienville de "Lévis,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill intitulé: "Acte pour annexer une partie de la seigneurie de Bélair à la Paroisse de St. Ambroise et une autre partie d'icelle, à la Paroisse de Ste. Catherine,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 24, intitulé "Acte pour autoriser les Chambres de Notaires, à admettre après examen, Norbert "Damase Daniel Bessette, comme Notaire,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et

Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée Législative au sujet des dépenses contingentes de la Législature,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit message soit renvoyé au Comité des Bills Privés et Ordres Permanents.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la chambre donne instruction au Greffier d'amender le premier rapport du Comité conjoint des impressions conformément à la recommandation faite dans le message de l'Assemblée Législative en date du 5 Février 1868.

Ordonné, De plus que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette chambre que le Conseil Législatif concourt dans le dit message.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 13 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Hale,

Le Maire,
Léry de,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Thibaudeau,
Wood.

L'Honorable *John LeBouthillier*, produit le Bref de Sa Majesté, l'appelant au Conseil Législatif, de la Province de Québec, et il est alors lu par le Greffier, il est dans les mêmes termes que ceux qui ont été lus le 27 décembre 1867.

L'Honorable Orateur informe le Conseil que l'Honorable *John LeBouthillier*, avait ce jour, prêté serment et fait et signer sa déclaration de justification, tel que prescrit par la loi, devant G. Boucher de Boucherville, Ecr., Commissaire *per dedimus protestatem*.

Le dit Honorable *John LeBouthillier*, est alors introduit et prend son siège.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *LeBouthillier* ; de Jean Bte. Sasseville *et al*, de Ste Anne des Monts.

Par l'Honorable M. *LeBouthillier* ; du Révérend D. Vézina *et al*, de Matane.

Par l'Honorable M. *LeBouthillier* ; du Révérend J. O. Perron *et al*, de Ste. Félicité, Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; du Conseil Municipal du Comté de Kamouraska.

Par l'Honorable M. *Proulx* ; du Révérend M. P. de Villiers *et al*, de Ste, Gertrude, Comté de Nicolet.

Par l'Honorable M. *Proulx* ; du Révérend Chs. Garneau *et al*, de St. Pierre les Becquets, Comté de Nicolet.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; du Révérend J. O. Perron *et al*, de Ste. Félicité, Comté de Rimouski.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de Charles de Salaberry, de la Cité de Québec.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de Bazile Piché *et al*, de la Paroisse du Sault-aux-Récollets, dans le Comté d'Hochelaga.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Du Révérend Jos. Nelligan et autres, de St. Joseph de la Beauce, demandant que le chemin de Fer Intercolonial suive le tracé *Robinson*.

Des Habitants du township Hocquart, demandant de l'aide pour la confection d'un chemin.

Des Habitants de St. Epiphanne, Comté de Témiscouata, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Révérend M. Villeneuve et autres, demandant la confection du chemin Kénogami, de celui d'Alma et la nomination d'un Agent des Terres à Hébertville.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
13 Février 1868.

Le Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, à l'honneur de soumettre ce qui suit, comme son sixième rapport :

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elle ne sont pas de matière à requérir l'avis exigé par la quarante-neuvième Règle :

De la Corporation du Collège de Ste. Marie de Montréal, demandant une allocation en faveur de l'Ecole de Droit du dit Collège.

Des Habitants du Township de Brandon, dans la paroisse de St. Gabriel de Brandon, demandant un surcis à la vente de leurs terres et du délai pour les payer.

Des Habitants du Township de Kildare, de Cathcart, de Joliette et de Brandon, pour les mêmes fins.

Du Maire et des Conseillers Municipaux du Canton de Carleton, dans le Comté de Bonaventure, demandant de l'aide pour les pauvres Colons de l'endroit.

De Charles et Alexandre Dunlop, demandant que les règlements proposés à la Législature, concernant l'emmagasinage des poudres soit rejeté et qu'une indemnité leur soit accordée.

De William Darling *et al*, demandant que les règlements proposés à la Législature, concernant l'emmagasinement des poudres ne soit pas adoptés, et demandant du délai pour se pourvoir d'un autre lieu d'emmagasinage.

De Angus Hooper et autres, de Montréal, demandant que les Commissaires pour évaluer les propriétés, requises pour les améliorations publiques soient obligés

de décider quelles propriétés sont ainsi requises avant que les parties qui s'y opposent soient appelées à produire leurs oppositions.

Du Conseil Municipal du Township d'Aylmer, s'opposant au changement du Chef-Lieu du Comté de Beauce.

Du Conseil Municipal de St. François, Beauce, s'opposant au changement du Chef-Lieu du Comté de Beauce.

Votre Comité, après avoir examiné la pétition du Conseil Municipal du Comté de Beauce, demandant que le Chef-Lieu et le Bureau d'Enregistrement du dit Comté, soient fixés à St. Joseph de la Beauce, la rejette faute d'avis.

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de matière à requérir d'avis.

Des Habitants de St. Timothé, Comté de Beauharnois.

Des Habitants de St. Louis de Gonzague, Comté de Beauharnois.

De la Municipalité de la Côte des Neiges, Comté d'Hochelaga.

Des Habitants de Ste. Anne des Monts, Comté de Gaspé.

Des Habitants de Ste. Julienne, Comté de Montcalm, demandant que le chemin de fer intercolonial suive le tracé *Robinson*.

Des Habitants du Village de Lauzon de Lévis.

Des Habitants de St. Romuald.

Des Habitants de St. Lambert de Lévis, demandant que le chemin de fer intercolonial suive le tracé *Robinson*, et la fixation du terminus du dit chemin de fer, à Lévis, vis-à-vis Québec.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés auquel a été référé le Bill intitulé : " Acte pour annexer une partie de la seigneurie de Bélair, à la Paroisse de St. Ambroise, une autre partie d'icelle à la Paroisse de Ste. Catherine, fait rapport que ce Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à la Chambre sans amendements."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence la troisième fois.

La question est alors mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés auquel a été référé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société Union St. Pierre, du Village de Bienville de Lévis," fait rapport que ce Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à la Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés, auquel a été référé le Bill intitulé : " Acte pour autoriser les Chambres de Notaires, à admettre après examen, " Norbert Damase Daniel Bessette, comme Notaire," fait rapport que ce Bill a été examiné et qu'il le rapporte à la Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le Greffier, comme suit:

lère page, ligne 20ème. retranchez: depuis toute Chambre jusqu'à St. Hyacinthe, et insérez: la Chambre des Notaires, du district de Montréal.

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu demain la troisième fois.

L'Honorable M. *Rodier*, du Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu, il est alors lu par le Greffier comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de Comité,
13 Février 1868.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, à l'honneur de présenter son second rapport.

Votre Comité, à examiné les comptes du Greffier depuis le huit, (8) Janvier 1868, jusqu'au douze (12) Février 1868.

Le Greffier, avait à l'époque, en premier lieu mentionnée (huit Janvier 1868) entre les mains une somme de \$2,922.94½ dont il avait à rendre compte.

Le Greffier, à la satisfaction de votre Comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives numérotées depuis 22 inclusivement à 62 aussi inclusivement de ses déboursés depuis le 8 Janvier à venir au 12 Février 1868, montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les deux époques ci-dessus mentionnées, à la somme de \$2,916.56, en sorte qu'il reste au crédit de cette Honorable Chambre une somme de \$6.38½.

Et afin de mettre le Greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues jusqu'à la fin de la session, et aussi les dépenses qui doivent être encourues durant la vacance, votre Comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de \$20,716.00.

Le tout humblement soumis.

CHS. S. RODIER,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'Honorable M. *Rodier* du Comité des Comptes Contingents auquel a été référé le message de l'Assemblée au sujet des dépenses contingentes de la Législature en date du 11 Février courant fait rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Il est alors lu par le Greffier comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF,

Chambre de Comité,
13 Février 1868.

Le Comité des Comptes Contingents auquel a été renvoyé le Message de l'Assemblée Législative, au sujet des dépenses Contingentes de la Législature à l'honneur de faire rapport :

Votre Comité, après avoir examiné le dit message ne croit pas devoir concourir dans les propositions qui y sont énoncées et en recommander l'adoption par cette Chambre.

CHS. S. RODIER,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Ferrier*, soit ajouté à la liste des membres du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Beaubien*, présente un Bill intitulé: "Acte pour amender "l'Acte concernant l'inspection et le mesurage du bois de construction."

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 9, intitulé: "Acte pour faciliter le partage de la succession de feu John Coffin,"

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit présentement lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 14, intitulé: "Acte pour autoriser les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, de Montréal, à acquérir des propriétés jusqu'à concurrence d'une certaine valeur et à en disposer,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu présentement la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé le dit Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 38, intitulé: "Acte pour incorporer la société St. Jean-Baptiste, de la ville de St. Jean,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

En conséquence le dit Bill est lu pour la troisième fois.

La question est alors mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil à passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill No. 40, intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant l'Union St. Jean d'Iberville."

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Hale*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois en conséquence.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 28, intitulé : "Acte pour changer les délimitations des Comtés de Berthier et de Joliette,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit remis à demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde Lecture du Bill No. 31, intitulé : "Acte pour incorporer le "Curling Club" de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills Privés.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Hale*,

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi 14 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
LeBouthillier,
Hale,

LeMaire,
Léry de,
McGreovy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable Orateur ; du Révérend G. Huberdeau *et al.* de la Paroisse de St. Hubert, dans le Comté de Chambly.

Par l'Honorable Orateur ; de Pierre Bétournay *et al.* de la municipalité de St. Lambert, Comté de Chambly.

Par l'Honorable M. *Fraser* ; de John Bullock *et al.* de la Paroisse de St. George de Henryville, Comté d'Iberville.

Par l'Honorable M. *McGreovy* ; de J. Bte. Dufresne *et al.* de la Municipalité de St. Roch Sud, (St. Sauveur.)

Par l'Honorable M. *Panet* ; des Habitants de la Paroisse de Ste. Croix.

Par l'Honorable M. *Panet* ; du Révérend M. Robin *et al.* de St. Antoine de Tilly.

Par l'Honorable M. *Beaubien* ; de L. E. Royer *et al.* du Comté de Dorchester.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de William Parkyn *et al.* de la Paroisse de Montréal, Comté Hochelaga.

Par l'Honorable M. *Rodier* ; de J. O. Villeneuve *et al.* du Village St. Jean Baptiste, Comté Hochelaga.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues.

Du Révérend M. Nelligan et autres, de la Beauce, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Conseil Municipal de Princeville, Comté d'Arthabaska, demandant de l'aide pour l'entretien d'une école d'instruction industrielle, commerciale et agricole.

Des Habitants du Comté de Shefford, demandant l'adoption du Bill, augmentant la juridiction de la Cour de Circuit, et l'abolition de la distinction qui existe entre les juges de la Cour Supérieure et de la Cour de Circuit.

Des Habitants de St. Charles Lachenais, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de l'Épiphanie, Comté de l'Assomption, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Paul l'Hermite, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Sulpice, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants du Village de l'Assomption, en faveur du tracé *Robinson*.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Bills Privés auquel a été renvoyé le Bill No. 31, intitulé : " Acte pour incorporer le ' Curling Club ' de Québec." fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill No. 18, intitulé : " Acte pour incorporer la Société Union St. Pierre du Village de Bienville de Lévis," Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill No. 34, intitulé : " Acte pour autoriser les Chambres de Notaires, à admettre après examen, Norbert Damase Daniel Bessette, comme Notaire."

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que cet ordre du jour soit continué à Lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 12, intitulé : " Acte concernant les minutes de feu Théod. Doucet, en son vivant de la Cité de Montréal, Notaire Public."

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 16, intitulé : " Acte pour amender les divers Actes incorporant la ville de Lévis."

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 17, intitulé : " Acte pour incorporer les Membres du Synode du Diocèse de Montréal," et pour amalgamer " la Société de l'Eglise du Diocèse de Montréal avec le dit Synode."

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Lundi prochain.

Il est reçu de l'Assemblée Législative, par son Greffier, un message avec un Bill No. 20, intitulé : " Acte pour amender l'Acte du Parlement du Canada, 23 Vict., ch. 70, concernant les inhumations dans un certain cimetière, dans la Cité de Québec.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 32, intitulé : " Acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal," comme Société Permanente de Construction.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la première fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill, " Acte pour transférer le chef-lieu, de Kamouraska à Fraserville,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit continué à Lundi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la formation d'un Comité général de toute la Chambre pour la prise en considération de " l'Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit continué à Lundi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill F. intitulé : " Acte pour amender l'Acte des mines d'or, 27 et 28 Vict., ch. 9, et l'Acte d'amendement des mines d'or de 1865,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du Comité des Comptes Contingents,

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *de Léry*,

Ordonné, Qu'il soit adopté.

Alors l'Honorable M. *Rodier* propose, secondé par l'Honorable M. *Hale*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du Greffier de cette Chambre, pour la somme de \$20,716.00, afin de mettre cet Officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette Chambre, et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a passé dans l'affirmative et il a été,

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

L'Ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du Comité des Contingents au sujet du message de l'Assemblée Législative, concernant les dépenses de la Législature.

L'Honorable M. *Rodier* propose, secondé par l'Honorable M. *de Léry*.

Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Dostaler* propose en amendement, secondé par l'Honorable M. *Hale*.

Que le dit Ordre du jour soit continué à Lundi prochain.

Après débats,

La question étant mise sur le dit amendement,

Après division,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, En conséquence que le dit Ordre du jour soit remis à Lundi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill G. intitulé : " Acte concernant l'inspection et le mesurage du Bois de construction,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit continué à Mardi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 28, intitulé : " Acte pour changer les délimitations des Comtés de Berthier et de Joliette,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit continué à Lundi prochain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Fraser*,

La Chambre s'ajourne à Lundi à trois heures P. M.

Lundi, 17 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable *M. de Léry* ; des Habitants du Township d'Aylmer, dans le Comté de Beauce.

Par l'Honorable *M. de Léry* ; du Conseil Municipal de Lambton, Comté de Beauce.

Par l'Honorable *M. McGreevy* ; de Pierre Bouchard et autres, de la Paroisse de St. Roch, Québec Sud.

Par l'Honorable *M. Fraser* ; de William McGee et autres, de la Municipalité de Hope, Comté de Bonaventure.

Par l'Honorable *M. Fraser* ; de A. Fraser et autres, du Township de Ristigouche.

Par l'Honorable *M. Fraser* ; de John Albert Verge et autres, de la Municipalité de Mann.

Par l'Honorable *M. Fraser* ; de William Lynd et autres, de New Richmond, Comté de Bonaventure.

Par l'Honorable *M. Fraser* ; de William McPherson, de Port Daniel,

Par l'Honorable M. *Fraser*; de John Mowat et autres, du Comté de Bonaventure.

Par l'Honorable M. *Gingras*; du Révérend M. Gagnon et autres, de la Paroisse des Eboulements, Comté de Charlevoix.

Par l'Honorable M. *Gingras*; du Révérend M. F. A. Bureau *et al.* de la Paroisse de Ste. Agnès, Comté de Charlevoix.

Par l'Honorable M. *Gingras*; de J. A. Hamel *et al.* de St. Etienne de la Malbaie.

Par l'Honorable M. *Gingras*; du Révérend M. L. A. Martel *et al.* de St. Iréné, Comté de Charlevoix.

Par l'Honorable M. *Ferrier*; de D. D. Young *et al.* pour la Banque de Québec.

Par l'Honorable M. *Ferrier*; de A. Murray *et al.* de Montréal.

Par l'Honorable M. *Hale*; du Révérend M. Paradis *et al.* de Ste. Agathe.

Par l'Honorable M. *Hale*; de Narcisse Dionne *et al.* de St. Giles, Comté de Lotbinière.

Par l'Honorable M. *Ferrier*; de Henry Jackson *et al.* de la Cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des Habitants de St. Anne-des-Monts et du Cap-Chat, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Matane, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Ste. Félicité, de Rimonski, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Conseil de Comté de Kamouraska, demandant que le chef-lieu du District ne soit pas changé.

Des Habitants de Ste. Gertrude, Comté de Nicolet, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Pierre-les-Becquets, Comté de Nicolet, en faveur du tracé *Robinson*.

De la Paroisse de Ste. Félicité, de Rimonski, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants du Sault-aux-Récolet (Hochelaga), en faveur du tracé *Robinson*.

De Charles de Salaberry, Ecuier, demandant que les services de son père, feu le Colonel de Salaberry, reçoivent la juste récompense qu'ils méritent.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le rapport du Comité Conjoint de la Bibliothèque, présenté à cette Chambre le 11 Février courant soit maintenant lu.

Le dit rapport est alors lu en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Rodier*, du Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son troisième rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu, il est alors lu par le Greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Chambre de Comité,

17 Février 1868.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre Comité, recommande qu'à l'avenir le Département des Travaux Publics ait la surintendance des bâtisses du Parlement, le chauffage, éclairage, etc., et le contrôle des gardes de nuit.

Le tout humblement soumis.

CHS. S. RODIER,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 34, intitulé : " Acte pour autoriser les Chambres de Notaires, à admettre après examen, Norbert Damase Daniel Bessette, comme Notaire,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Alors la Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Panet* de la part du Comité rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain en Comité sur le dit Bill.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 31, intitulé : " Acte pour incorporer le ' Curling Club ' de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois en conséquence.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 12, intitulé : " Acte concernant les minutes de feu Théod. Doucet, en son vivant, de la cité de " de Montréal, Notaire Public,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 16, intitulé : "Acte pour amender les divers Actes incorporant la Ville de Lévis,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit alors lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 17, intitulé : "Acte pour incorporer les membres du Synode, du diocèse de Montréal," et pour amalgamer "La Société de l'Eglise du diocèse de Montréal," avec le dit Synode,"

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 13, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Manufacture de "Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 61, intitulé : "Acte pour diviser la municipalité du Township de Percé, "dans le Comté de Gaspé, en deux municipalités séparées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois Mercredi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 65, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 22 Vict., ch. 106, incorporant la "Ville de St. Jean," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 20, intitulé :

“ Acte pour amender l'Acte du parlement du Canada, 23 Vict., chap. 70, concernant les inhumations dans un certain cimetière en la cité de Québec.”

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit alors lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2^e lecture du Bill No. 23, intitulé : “ Acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal ” comme société permanente de construction,

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill C, intitulé : “ Acte pour transférer le chef-lieu de Kamouraska à Fraserville,”

L'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood* propose,

Qu'il lui soit permis de retirer le dit Bill.—Adopté.

L'Ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité général de toute la Chambre pour la prise en considération de “ l'Acte pour amender “ l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de fer de la Vallée de Massawippi.”

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Wood*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec deux amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus séparément par le Greffier comme suit :

Premier amendement.—Que tous les mots de la première clause entre les mots “ Permettra d'atteindre ” à la sixième ligne et les mots “ et la voie ferrée ” à la treizième ligne, soient retranchés de la dite clause.

Deuxième amendement.—Que la clause suivante soit ajoutée au dit Bill et en forme la dixième clause.

“ Le capital de la dite compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi sera et est par les présentes porté à la somme de huit cent mille dollars courant.”

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu demain la troisième fois.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill F. intitulé : “ Acte pour amender l'Acte des mines d'or, 27 et 28 Vict., ch. 9, et l'Acte d'amendement des mines d'or de 1865,”

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit continué à demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du

Comité des Contingents au sujet du message de l'Assemblée Législative, concernant les dépenses de la Législature,

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil ne croit pas devoir concourir dans les propositions énoncées dans le message de l'Assemblée Législative, en date du 11 Février courant, au sujet des dépenses Contingentes de la Législature.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 28, intitulé : "Acte pour changer les délimitations des Comtés de Berthier et de Joliette,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, secondé par l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, secondé par l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 18 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry de,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les Pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Hale*; du Révérend M. *Vaillancourt et al.* de Wotton.

Par l'Honorable M. *Hale*; de Jean Bte. *Miquelon et al.* de Ste. Camille, dans le Comté de Wolfe.

Par l'Honorable M. *Hale*; de Thos. *Mackie et al.* de Melbourne.

Par l'Honorable M. *Archambault*; du Révérend H. *St. Jacques et al.* du Township de Cathcart, dans le Comté de Joliette.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants de St. Hubert, en faveur du tracé *Robinson*, pour le chemin de Fer Intercolonial.

Des Habitants de St. Lambert de Longueuil, en faveur du tracé *Robinson* pour le chemin de Fer Intercolonial.

Des Habitants de St. Georges de Henriville, Comté d'Iberville, en faveur du tracé *Robinson*, pour le chemin de fer Intercolonial.

Du Maire et des Conseillers de la municipalité de St. Roch, de Québec sud, (St. Sauveur,) demandant que la dite municipalité ne soit pas responsable pour les débentures que le Gouvernement accordera aux incendies.

Des Habitants de Ste. Croix, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Antoine de Tilly, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants du Comté de Dorchester, demandant de l'aide pour ouvrir un chemin dans le Township de Bellechasse.

Des Habitants de Montréal, Comté Hochelaga, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants du village de St. Jean Baptiste, Comté Hochelaga, en faveur du tracé *Robinson*.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 20, intitulé: "Acte pour amender l'Acte du Parlement du Canada, 23 Vict. chap. 70, concernant les inhumations dans un certain cimetière en la Cité de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 32, intitulé: "Acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal, comme société permanente de construction," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 12, intitulé: "Acte concernant les Minutes de feu Théod. Doucét, en son vivant de la Cité de Montréal, Notaire Public," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 16, intitulé: "Acte pour amender les divers Actes incorporant la Ville de Lévis," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements, et recommande la suspension de la 49ième règle de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill No. 21, intitulé :
 “ Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de
 “ la Vallée de Massawippi,”

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit alors lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois.

La question est alors mise, Ce Bill passera-t-il tel qu'amendé ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements aux-
 quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill E. intitulé ; “Acte
 “ pour amender l'Acte concernant l'érection et la division des Paroisses, la cons-
 “ truction et réparation des Eglises, Presbytères, Cimetières et les Assemblées de
 “ Fabrique et pour en expliquer certaines dispositions,”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il
 est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à Jeudi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill G. intitulé :
 “ Acte concernant l'inspection et le mesurage du Bois de construction,”

L'Honorable M. *Beaubien* propose,

Qu'il lui soit donné permission de retirer le dit Bill.—Accordée.

L'Ordre du jour étant appelé pour la formation d'un Comité Général de toute
 la Chambre, au sujet du Bill No. 34, intitulé : “ Acte pour autoriser les Chambres
 “ de Notaires, à admettre après examen, Norbert Damase Daniel Bessette, comme
 “ Notaire,”

Alors la Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité fait rapport que le dit Bill a été examiné
 en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec deux amende-
 ments qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt quelle vaudra les recevoir.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier comme suit :

Premier amendement.—Que tous les mots de la première clause, depuis le
 premier jusqu'au mot “ St. Hyacinthe,” de la même clause à la troisième ligne,
 soient retranchés et remplacés par les suivants : “ La Chambre des Notaires du
 “ District de Montréal.”

Second amendement.—Que le titre du dit Bill soit : “ Acte pour autoriser la
 “ Chambre des Notaires de Montréal, à admettre après examen, Norbert Damase
 “ Daniel Bessette, comme Notaire.”

Les dits amendements étant lus de nouveau et la question de concours étant
 mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu la troisième fois.

La question est alors mise, Ce Bill passera-t-il tel qu'amendé ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
 Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels
 il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 13, intitulé :
“ Acte pour incorporer la Compagnie de Manufacture de Montréal,

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill No. 65, intitulé :
“ Acte pour amender l'Acte 22 Vict., ch. 106, incorporant la Ville de St. Jean,”

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill F. intitulé : “ Acte
pour amender l'Acte des mines d'or, 27 et 28 Vict., ch. 9, et l'Acte d'amendement
des mines d'or de 1865,”

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-*
bault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est alors lu la seconde fois, en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-*
bault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour
demain.

Et la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P.M.

Mercredi, 19 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Gingras* ; du Révérend M. Gauvin *et al.* de Bagotville, Comté de Chicoutimi.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; des Habitants de la Paroisse de Notre Dame de la Victoire, Comté de Lévis.

Par l'Honorable M. *LeBouthillier* ; des Habitants de Pabos et Newport, Comté de Gaspé.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des Habitants d'Aylmer, Comté de Beauce, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Conseil Municipal de Lambton, Comté de Beauce, contre le transfert du chef-lieu de la Beauce.

Des Propriétaires de St. Roch de Québec Sud, s'opposant à la demande que leur soi-disant Maire faisait au parlement, concernant l'amendement de l'Acte Municipal qui les régit.

Des Habitants de la Municipalité de Hope, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants du Township de Ristigouche, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de la Municipalité de Ham, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de New Richmond, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Port Daniel, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Matapédia, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants des Eboulements, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Agnès, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Etienne de la Malbaie, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Irénée de Charlevoix, en faveur du tracé *Robinson*.

De la Banque de Québec, contre la requête de la Corporation de Québec, qui demande des amendements à son acte d'incorporation.

Des Membres du Club de Protection pour le poisson et le gibier, Montréal, demandant des amendements à la loi concernant la protection du poisson et du gibier.

Des Habitants de Ste. Agathe, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de St. Giles, en faveur du tracé *Robinson*.

De Louis Boyer et autres citoyens de Montréal, en faveur du Bill décrétant la charge d'un maréchal du feu, pour la cité de Montréal.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente ce qui suit comme son septième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
19 Février 1868.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, a l'honneur de soumettre ce qui suit, comme son septième rapport :

Votre Comité ayant examiné les Pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la quarante-neuvième règle :

De Charles de Salaberry, Ecr., demandant que les services de son père, feu le Colonel de Salaberry, reçoivent la juste récompense qu'ils méritent.

Des Habitants du Comté de Shefford, demandant l'adoption du Bill augmentant la juridiction de la Cour de Circuit, et l'abolition de la distinction qui existe entre les juges de la Cour Supérieure et ceux de la Cour de Circuit.

Du Conseil Municipal de Princeville, Comté d'Arthabaska, demandant de l'aide pour le soutien d'une école d'instruction industrielle, commerciale et agricole.

Des Habitants du Township de Hockquart, demandant de l'aide pour la confection d'un chemin.

Du Révérend M. Villeneuve et autres, demandant la confection du chemin Kénogami, de celui d'Alma, et la nomination d'un agent des Terres, à Héberville,

Des Habitants de St. Epiphane, Comté de Témiscouata ;
 Du Révérend James Nelligan et autres, de St. Joseph de la Beauce ;
 Des Habitants de St. Sulpice ;
 Des Habitants du Village de l'Assomption ;
 Des Habitants de St. Paul l'Hermite ;
 Des Habitants de l'Epiphanie, Comté de l'Assomption ;
 Des Habitants de St. Charles, Lachenaie ;
 Du Révérend J. Nelligan et autres, de la Beauce ;
 Des Habitants de Ste. Anne-des-Monts et de Cap-Chat ;
 Des Habitants de Matane ;
 Des Habitants de Ste. Félicité de Rimouski ;
 Des Habitants de Ste. Gertrude, Comté de Nicolet ;
 Des Habitants de St. Pierre Les Becquets, de Nicolet ;
 De la paroisse de Ste. Félicité, de Rimouski ;
 Des Habitants du Sault-aux Récollets, Comté d'Hochelaga, demandant que le chemin de fer Intercolonial suive le tracé *Robinson*.
 Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
 Président.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 65, intitulé : " Acte pour amender l'acte 22 Vict., ch., 106, incorporant la ville de St. Jean," fait rapport que ce Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bill Privés, auquel a été référé le Bill No. 13, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Manufacture de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill No. 20, intitulé : " Acte pour amender l'Acte du parlement du Canada, 23 Vict., chap. 70, concernant les inhumations dans un certain cimetière en la cité de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question étant mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill No. 32, intitulé : " Acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal "comme société permanente de construction,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est :

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

• *Ordonné*, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 12, intitulé : "Acte concernant les Minutes de feu Théod. Doucet, en son vivant, de la cité de Montréal, Notaire Public,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Il est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif à passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème. lecture du Bill No. 16, intitulé : "Acte pour amender les divers Actes incorporant la Ville de Lévis."

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 61, intitulé : "Acte pour diviser la municipalité du Township de Percé, dans le Comté de Gaspé en deux municipalités séparées,"

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la 2de fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité général de toute la Chambre pour la prise en considération du Bill F. intitulé : "Acte pour amender l'Acte des mines d'or et l'Acte amendant l'Acte des mines d'or de 1865,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

Et l'Honorable M. *LeMaire*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec deux amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus séparément par le Greffier, comme suit :

Premier amendement.—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la première clause ; " et tant qu'il ne sera pas ordonné autrement par proclamation, la

“ seigneurie Rigaud-Vandreuil sera dans la division aurifère de la Chaudière.”

Deuxième amendement.—Qu’après la treizième section, la clause suivante soit introduite sous le numéro quatorze et que les deux dernières sections soient classées quinzisième et seizième.

“14o. Attendû qu’une variante existe entre la version Française et la version Anglaise de la neuvième section de l’Acte concernant les mines d’or, 27 et 28 Vict., chap. IX, les mots : “ of such lands,” de la version Anglaise de la dite section soient retranchés,”

La question de concours étant mise sur les dits amendements, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l’Honorable M. *Beaubien*, secondé par l’Honorable M. *Archambault*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Il est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu’amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l’affirmative.

Ordonné Que le Greffier se rende à l’Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l’Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l’Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 39, intitulé : “ Acte concernant la compagnie d’Ardoise de Rockland,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première-fois.

Sur motion de l’Honorable M. *Hale*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l’Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 64, intitulé : “ Acte pour constituer en corporation l’association connue “ sous le nom de “ La Société des Commis-Marchand de Montréal,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l’Honorable M. *Archambault*, secondé par l’Honorable M. *Beaubien*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre s’ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi 20 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
Le Bouthillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibautdeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Le Maire* ; des Habitants de Ste. Rose, Comté Laval.

Par l'Honorable M. *Proulx* ; des Habitants de Nicolet.

Par l'Honorable M. *Hale* ; du Révérend F. X. Vanasse *et al.* du Township de Stratford, comté de Wolfe.

Par l'Honorable M. *Hale* ; des Habitants du Township de Melbourne.

Par l'Honorable M. *Archambault* ; des Habitants de Matane, Comté de Rimouski.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des Habitants de Wotton,

Des Habitants de St. Camille, Comté de Wolfe,

Des Habitants du Village de Melbourne, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de la Mission de St. Côme, Township de Cathcart, Comté de Joliette, demandant de l'aide et du délai pour payer les arrérages qu'ils doivent au gouvernement, sur l'achat de leurs terres.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés auquel a été référé le Bill No. 61, intitulé : "Acte pour diviser la Municipalité du Township de Percé, dans le Comté de Gaspé en deux municipalités séparées," fait rapport qu'il a examiné en entier le dit Bill et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 65, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 22 Vict., ch. 106, incorporant la Ville de "St. Jean,"

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est *Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème. lecture du Bill, No. 13, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Manufacture de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de lecture du Bill E, intitulé : "Bill amendant l'Acte concernant l'érection et la division des Paroisses, la construction et la réparation des Églises, Presbytères et Cimetières, et les Assemblées de "Fabrique, et pour en expliquer certaines dispositions,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 39, intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'Ardoise de Rockland,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, secondé par l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 64, intitulé :
" Acte pour constituer en Corporation l'Association connue sous le nom de " La
" Société des Commis-Marchands de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M.
Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M.
Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills
Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill
No. 33, intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la compagnie du
" Chemin de fer à passagers de la Cité de Montréal," auquel elle demande le con-
cours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois demain.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un
Bill No. 5, intitulé : " Acte concernant l'interprétation des Statuts de cette Pro-
" vince," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative avait agréé son
amendement sans aucun amendement.

Et la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P.M.

Vendredi, 21 Février, 1868.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Par l'Honorable M. *Panet*; des Habitants de Gosford, Comté de Portneuf.

Par l'Honorable M. *Fraser*; de Gédéon L'Heureux *et al.* de St. Jean Baptiste, comté de Rouville.

Par l'Honorable M. *Dostaler*; du Révd. Messire Roy *et al.* de St. Louis, Comté de Lotbinière.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitans de Bagotville, Comté de Chicoutimi, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Notre Dame de la Victoire, Comté de Lévis, en faveur du tracé *Robinson*, et demandant que le terminus du chemin de fer Intercolonial soit fixé vis-à-vis Québec.

Des Habitants de Pabos et Newport, Comté de Gaspé, en faveur du tracé *Robinson*.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
21 Février 1868.

Le Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, a l'honneur de soumettre ce qui suit, comme son huitième rapport :

Votre Comité ayant examiné les Pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à requérir l'avis exigé par la quarante-neuvième règle :

De la Banque de Québec, contre la requête de la Corporation de Québec, qui demande des amendements à son Acte d'Incorporation.

Des Membres du Club de Montréal pour la protection du poisson et du gibier, demandant des amendements à la loi concernant la protection du poisson et du gibier.

Des Habitants de la mission de St. Côme, Township de Cathcart, Comté de Joliette, demandant de l'aide et du délai pour payer les arrérages qu'ils doivent au gouvernement sur l'achat de leurs terres.

Des Propriétaires de St. Roch de Québec Sud, s'opposant à la demande que leur soi-disant Maire faisait au parlement, concernant l'amendement de l'Acte Municipal qui les régit.

Du Conseil Municipal de Lambton, Comté de Beauce, contre le transfert du chef-lieu de la Beauce.

De Louis Boyer et autres citoyens de Montréal, en faveur du Bill décrétant la charge d'un Prévôt du feu, pour la cité de Montréal.

Des Habitants de Matapédia,

Des Habitants de St. Etienne de la Malbaie,

Des Habitants de St. Irénée de Charlevoix,

Des Habitants des Eboulements,

Des Habitants de Ste. Agathe,

Des Habitants de St. Giles,

Des Habitants de Ste. Agnès,

Des Habitants de Port Daniel,

Des Habitants d'Aylmer, Comté de Beauce,

Des Habitants de New Richmond,

Des Habitants de la Municipalité de Ham,

Des Habitants du village de Melbourne,

Des Habitants du Township de Ristigouche,

Des Habitants de la Municipalité de Hope,

Des Habitants de Wotton,

Des Habitants de St. Camille, Comté de Wolfe, en faveur du tracé *Robinson*.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

L'Honorable M. *Rodier* du Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF,
Chambre de Comité 21 Février 1868.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre Comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme additionnelle de mille dollars pour rencontrer les dépenses d'impression et de reliure de la présente session et de la prochaine vacance.

Le tout humblement soumis.

CHS. S. RODIER,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Hale*, il est *Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Alors l'Honorable M. *Rodier* propose, secondé par l'Honorable M. *Hale*,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du Greffier de cette Chambre, pour la somme de \$1,000.00, afin de mettre cet Officier en état de rencontrer les dépenses susdites de cette Chambre, et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a passé dans l'affirmative et il a été :

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 17, intitulé: "Acte pour incorporer les membres du Synode du Diocèse de Montréal et amalgamer la société de l'Eglise du Diocèse de Montréal dans le dit Synode," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, il est :

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce Bill et que le dit Bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois.

La question est alors mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 64, intitulé: "Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de "La société des Commis-Marchands de Montréal," fait rapport que ce Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est :

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 39, intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Ardoise de Rockland," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Il est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 18, intitulé : " Acte pour changer les délimitations " des Comtés de Berthier et de Joliette," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, secondé par l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que ce Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé des honorables Messieurs *Archambault*, *Armstrong*, *Bryson*, *Proulx*, *Prud'homme*, *Thibaut*, *Wood*, *Ferrier* et *Dionne*.

Il est reçu de l'Assemblée Législative, par son Greffier, un message avec un Bill No. 30, intitulé : " Acte pour amender l'acte 12 Victoria, chap. 282, et pour pourvoir à une nouvelle augmentation du fonds capital de la Compagnie du Gaz de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est alors lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce Bill et que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill No. 34, intitulé : " Acte pour autoriser les Chambres de Notaires, à admettre, après examen, Norbert Damase Daniel Bessette, comme Notaire," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements, sans aucun amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill No. 21, intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'Incorporation de la compagnie du " chemin de fer de la Vallée de Massawippi," informant cette Chambre, que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans aucun amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures A. M., pour siéger jusqu'à midi, et qu'alors elle s'a-

journe jusqu'à trois heures pour siéger jusqu'à six heures, et qu'ensuite, elle s'ajourne jusqu'à sept heures et demie, pour tenir une autre séance, et que chacune de ces séances soit une séance à part.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3me. lecture du Bill No. 61, intitulé :
"Acte pour diviser la municipalité du Township de Percé, dans le Comté de Gaspé
"en deux municipalités séparées,"

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreavy*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de lecture du Bill No. 33, intitulé : "Acte
"pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de Fer à
"passagers de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et
Bills Privés.

Et la Chambre s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

Samedi, 22 Février, 1868.

SÉANCE DE 11 HEURES, A. M.,

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

La Pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx* ; des Habitants de la Paroisse de St. Basile.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitants de la Paroisse et du Village de Ste. Rose,

Des Habitants de Nicolet, en faveur du tracé *Robinson*.

Du Révérend Messire Vanasse et autres, du township de Stratford, Comté de Wolfe, demandant de l'aide pour l'achèvement du chemin de Stratford à Weedon.

Des Habitants de Melbourne, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitants de Matane, demandant une division d'enregistrement depuis Métis, jusqu'au Comté de Gaspé.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 30, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 22 Victoria, chap. 282, et pour amender le capital de la Compagnie du Gaz de Québec," fait

rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 33, intitulé : "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de Fer à passagers de la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu la troisième fois en conséquence.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 26, intitulé : "Acte concernant l'incorporation des Compagnies à Fonds Communs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 85, intitulé : "Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien des écoles en certains cas, et pour d'autres objets y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Boss*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 19, intitulé : "Acte pour autoriser les Ministres de l'église s'appelant "l'église Catholique Apostolique," dans la Province de Québec, de célébrer des mariages, et d'avoir des Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte à ce Bill, et qu'il soit maintenant lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, secondé par l'Honorable M. *McGreavy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 68, intitulé: "Acte pour incorporer la Société de Construction de Mont-
"réal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte à ce Bill, et qu'il soit maintenant lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. 77, intitulé: "Acte pour amender les lois pour la protection du poisson et
"du gibier de cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 57, intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination d'un Prévôt des incen-
"dies pour les cités de Montréal et de Québec, et pour définir ses devoirs et ses
"attributions," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable *Rodier*, il est

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte à ce Bill, et que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte à tous les Bills auxquels il n'y aura pas d'opposition, jusqu'à la fin de la session.

Et la Chambre s'ajourne à 3 heures P. M.

Samedi, 22 Février, 1868.

SÉANCE DE 3 HEURES, P. M.,

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibautdeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx* ; des Habitans de St. Grégoire, Comté de Nicolet.

Par l'Honorable M. *Proulx* ; des Habitans de Gentilly, Comté de Nicolet.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Habitans de Gosford, Comté de Portneuf, demandant de l'aide pour un chemin.

Des Habitans de St. Jean Baptiste de Rouville, en faveur du tracé *Robinson*.

Des Habitans de St. Louis de Lotbinière, en faveur du tracé *Robinson*.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
Ce 22 Février, 1868.

Le Comité des Ordres Permanens et Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :

Votre Comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la règle 49me.

Des Habitants de Matane, demandant une division d'enregistrement depuis Métis, jusqu'au Comté de Gaspé.

Des Habitants de la Mission Ste. Croix, Township de Cathcart, Comté de Joliette, demandant de l'aide et du délai pour payer les arrérages qu'ils doivent au gouvernement, sur l'achat de leurs terres.

De Louis Boyer et autres, citoyens de Montréal, en faveur du Bill décrétant la charge d'un Prévôt du Feu, pour la cité de Montréal.

Des membres du Club de Protection pour le poisson et le gibier, demandant des amendements à la loi concernant la protection du poisson et du gibier.

Du Révérend M. Vanasse et autres, du Township de Stratford, Comté de Wolfe, demandant de l'aide pour l'achèvement du chemin de Stratford à Weedon.

De George Stephens, Hugh Allan et autres, demandant l'émission d'actions perpétuelles dans la compagnie de navigation du Lac Memphremagog.

Des Habitants de Ste. Agathe,

Des Habitants de St. Giles,

Des Habitants de Wotton,

Des Habitants de St. Camille, Comté de Wolfe,

Des Habitants du Village de Melbourne,

Des Habitants de Melbourne,

Des Habitants de Nicolet,

Des Habitants de la Paroisse et du Village de Ste. Rose, en faveur du tracé *Robinson*, pour le chemin de fer intercolonial.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité Collectif des Impressions, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit regu, et il est lu par le Greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité, No. 3,
Mardi, 18 Février, 1868.

Comité Conjoint des Impressions :

Le Comité Conjoint des Impressions a l'honneur de faire à votre Honorable Chambre, son deuxième rapport comme suit :

Que l'Impression du rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie, tirée des archives des Elections de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, ayant été ordonné de bonne foi par cet officier, Votre Comité croit devoir recommander respectueusement à votre Honorable Chambre d'en ordonner paiement.

Votre Comité, a pris aussi en considération le mode à observer pour faire payer les comptes des Imprimeurs et recommande le suivant, savoir :

Que les comptes soient certifiés en premier lieu, par le Greffier de ce Comité,

et ensuite par le Président du Comité pendant les sessions, et par les Greffiers des deux Chambres pendant la vacance, avant d'être payés par le comptable.

Qu'il soit tenu des livres séparés pour les Impressions des deux Chambres, qui paient leurs montants respectifs, et que rapport en soit fait au Comité Conjoint des Impressions au commencement de chaque session.

J. O. BEAUBIEN,
Président.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité Collectif des Impressions, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité, No. 3,
Mardi, 18 Février, 1868.

Comité Conjoint des Impressions :

Le Comité Collectif des Impressions, demande la permission de soumettre ce qui suit, comme son troisième rapport :

Qu'aussitôt que la chose lui a été possible, en raison de l'examen attentif qu'il a été nécessaire de faire des questions préliminaires impliquées dans les conditions du contrat, Votre Comité a sollicité des soumissions, au moyen d'annonces publiques, pour les Impressions, l'approvisionnement du papier et la reliure, pour l'Assemblée Législative, pour une période de cinq années, à commencer du premier juillet prochain.

Qu'il a reçu des soumissions pour les Impressions de l'Assemblée Législative de six personnes toutes de Québec, parmi lesquelles (d'après les calculs faits avec beaucoup de soin par le Greffier du Comité qui les croit exacts), M. G. T. Cary est celui qui a envoyé la soumission la moins élevée.

Qu'il a reçu des soumissions pour l'approvisionnement du papier, de quelques personnes seulement, aussi toutes de Québec, dont la moins élevée est celle de M. A. Côté ; mais Votre Comité, comprend que cette soumission n'est faite qu'à la condition seulement d'être acceptée conjointement avec sa soumission pour les Impressions, et il est en outre d'opinion que toutes les soumissions pour l'approvisionnement du papier sont plus élevées que celles qui devraient être acceptées comme base du contrat.

Que quant à la reliure, six personnes, toutes de Québec, ont envoyé des soumissions, dont la moins élevée vient de la société: "Lafrance et Lemieux." Votre Comité ne croit pas du tout probable qu'on ne puisse obtenir aucune soumission plus avantageuse pour ce service.

Qu'en ce qui concerne les Impressions, Votre Comité, croit de son devoir d'attirer l'attention des deux Chambres sur le fait que même la soumission la moins élevée, dont il a été question plus haut, tout en n'étant, selon les calculs de M. Langlois qu'une bagatelle au-dessous de ce qui est reconnu être le prix du contrat à Ottawa, semble être matériellement plus élevée que le prix du contrat à temps limité obtenu pour la Législature d'Ontario.

Qu'en vue de ce fait, et vu l'impossibilité (à laquelle il est fait allusion,) qu'il y a de faire en sorte que le contrat couvre les dépenses de l'approvisionnement du papier, selon ce qui est fait à Ottawa, et à Ontario, il hésite à prendre le parti de lier de suite la Législature par un contrat de cinq années pour les Impressions seulement et aux prix ci-dessus demandés.

Que, si la Législature décidait de ne pas attacher d'importance à ces considérations, il ne reste plus à Votre Comité qu'à soumettre la soumission de M. Cary comme étant la moins élevée.

Qu'il n'a aucune remarque à faire sur les cautionnements qui ont été offerts par aucune des personnes soumissionnaires, vu qu'il considère comme accepté, non seulement que leur validité sera dûment discutée par les officiers chargés d'y voir, avant qu'aucun contrat ne soit fait, mais aussi que dans le cas où des difficultés surgiraient à ce sujet, il sera donné aux parties intéressées l'opportunité de s'en décharger.

Le tout respectueusement soumis.

J. O. BEAUBIEN,
Président.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 68, intitulé : " Acte pour incorporer la société de " construction de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que ce rapport soit adopté et que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 57, intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination " d'un Prévôt des incendies pour les cités de Montréal et de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que ce rapport soit adopté et que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Il est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 19, intitulé : " Acte pour autoriser les Ministres de " l'Eglise, s'appelant : " l'Eglise Catholique et Apostolique dans la Province de " Québec, à célébrer les mariages et à garder les Registres de Baptêmes, Mariages " et Sépultures," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 56, intitulé: "Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph, à "St. Sauveur de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill F, intitulé: "Acte pour amender l'Acte des Mines d'Or, et l'Acte amendant "l'Acte des Mines d'Or de 1865," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendemens.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 26, intitulé: "Acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds communs,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 85, intitulé: "Acte pour pourvoir plus efficacement au maintien des écoles en certains cas, et "pour d'autres objets y mentionnés,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est:

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est alors lu en conséquence pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 2de. lecture du Bill No. 77, intitulé: "Acte pour amender les lois pour la protection du poisson et du gibier de cette "Province,"

L'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, propose que le dit Bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

L'Honorable M. *Ross*, propose en amendement, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*,

Que le mot "maintenant" soit retranché et après "fois" les suivans soient insérés, "d'hui en six mois."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :

CÓNTENTS.

Les Honorables Messieurs—

Armstrong,
Dostaler,
Ferrier,
Gingras,

LeBouthillier,
Panet,
Proulx,

Rodier,
Ross,
Wood.—10.

NON-CONTENTS.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,

Fraser,
Hale,
LeMaire,
McGreevy,

Prudhomme,
Starnes,
Thibaudan.—11.

Ainsi elle est négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

L'Honorable M. *Fraser* propose, secondé par l'Honorable M. *Archambault*,
Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'Honorable M. *Beaubien* propose en amendement, secondé par l'Honorable M. *Ross*,

Que la troisième clause de ce Bill soit retranchée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable Orateur, annonce à la Chambre, que c'est l'intention de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, de proroger, si l'état des affaires le permet la présente Session de la Législature, Lundi prochain, à deux heures de l'après-midi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 60, intitulé : "Bill pour amender les Actes relatifs à la Corporation de la " Cité de Montréal et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 48, intitulé : "Acte pour pourvoir à la remise en certains cas des deniers reçus " par les shérifs, les protonotaires et les Greffiers de la Cour de Circuit," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois à la prochaine séance.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 71, intitulé : "Acte pour amender le Chapitre Dix-huit des Statuts Refon- " dus du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance.

Alors la Chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés auquel a été référé le Bill No. 56, intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph à St. Sauveur de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informé cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill No. 46, intitulé: "Acte concernant l'organisation du Service Civil," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 60, intitulé: "Bill pour amender les Actes relatifs à la "Corporation de la Cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Et la Chambre s'ajourne à sept heures et demie du soir.

Samedi, 22 Février, 1868.

SÉANCE DE 7½ HEURES, P. M.,

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

L'Ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill No. 48, intitulé :
“ Acte pour pourvoir à la remise en certains cas des deniers reçus par les shérifs,
“ les protonotaires et les Greffiers de la Cour de Circuit.”

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Ordre du jour étant appelé pour la 3ème. lecture du Bill No. 71, intitulé :
“ Acte pour amender le Chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas Canada.”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 82, intitulé : "Acte pour amender certains Actes y mentionnés et pour "créer des dispositions ultérieures au sujet des timbres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 25, intitulé : "Actes des clauses générales des Compagnies à Fonds "Social," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 43, intitulé : "Acte concernant les Départemens du Secrétaire et du "Registraire de cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un

Bill No. 62, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique et Manu-
" facturière de Chambly," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et
Bills Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un
Bill No. 74, intitulé : " Acte pour légaliser à certains égards les procédés des
" Chambres de Notaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois au long.

Le dit Bill est en conséquence lu au long pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*,
il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un
Bill No. 79, intitulé : " Acte concernant la preuve des lois et publications offi-
" cielles des autres Provinces de la Puissance," auquel elle demande le concours
de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois au long.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois au long.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette
Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un
Bill No. 87, intitulé : " Acte concernant la nomination d'un assistant des officiers
" en loi de la Couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archam-
bault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois au long.

Le dit Bill est en conséquence lu au long pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 90, intitulé : " Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil pour les " dix-huit mois finissant le trente-et-un décembre mil huit cent soixante et huit, et " autres objets qui ont rapport au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, avec un Bill No. 80, intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message, de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 66, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime " Canadienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bill Privés.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 35, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique de St. Louis," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 66, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime du Canada," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés auquel a été référé le Bill No. 35, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique de St. Louis," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 62, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Chambly," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 67, intitulé : "Acte pour incorporer le 'Caledonia Curling Club' de 'Montréal,' auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, secondé par l'Honorable M. *Starnes*,

il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois au long.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois au long.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 52, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 27 et 28 Vict., ch. 56, concernant l'emmagasinage de la poudre dans les cités de Montréal et de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par M. Bellingham et autres, comme suit:—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Samedi, 22 février, 1868.

Résolu, Qu'il soit demandé une Conférence avec le Conseil Législatif, à l'effet de lui communiquer les raisons qui ont induit cette Chambre à ne pas concourir à l'amendement fait par leurs Honneurs au Bill No. 77, intitulé : "Acte pour amender la loi de la chasse dans la Province."

Ordonné, Que M. Bellingham, l'Honorable M. Dunkin, et M. Fortin se rendent au Conseil Législatif et demandent la dite Conférence.

Attesté,

G. M. MUIR,

G. A. L.

Et les Messagers se retirent.

Les Messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Résolu, Qu'un message soit envoyé par le Greffier de cette Chambre à l'Assemblée Législative, l'informant que le Conseil accepte la conférence et qu'il enverra des Membres pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative à dix heures et demie, ce soir, dans la chambre numéro trois du Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Dionne*, *Fraser*, *Thibaudeau*, et le moeur, soient les conférenciers de la part de cette Chambre pour rencontrer ceux de l'Assemblée Législative, ce soir, à dix heures et demie.

La Chambre s'ajourne à loisir durant la Conférence,

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance et,

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité de Conférence, présente son rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu et il est lu par le Greffier comme suit :

Le Comité chargé de conférer avec un Comité de l'Assemblée Législative sur le Bill intitulé: "Acte pour amender les lois de chasse en cette Province," rapporte qu'au lieu de retrancher la troisième clause du dit Acte, il est convenu de l'amender en insérant le mot "vingtième" au lieu du mot "premier" dans la troisième ligne de la dite clause.

Comité de Conférence, No. 3,
22 Février 1868,

SYDNEY BELLINGHAM,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeau*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 88, intitulé: "Acte concernant certains droits sur les licences" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill No. 77, intitulé: "Acte pour amender la loi de la chasse dans la Province," et proposant un amendement en substitution à l'amendement proposé par le Conseil Législatif, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Qu'il lui soit permis de retirer l'amendement qu'il a proposé à la troisième clause de l'Acte intitulé: "Acte pour amender les lois de chasse dans "cette Province," et que la dite clause soit amendée en insérant le mot "vingtième" au lieu du mot "premier" dans la dite clause.

Et le dit Bill tel qu'amendé est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*; secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la seconde fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est alors lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 59, intitulé: "Acte concernant les Inspecteurs de Prisons, Hopitaux et "autres institutions," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 67, intitulé: "Acte pour amender de nouveau les actes d'incorporation "de la ville de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, secondé par l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 67, intitulé: "Acte pour amender de nouveau les

“actes d'incorporation de la ville de Québec,” fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendemens.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un Message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill No. 77, intitulé: “Acte pour amender la loi de la chasse dans la Province,” informant cette Chambre que l'Assemblée Législative avait agréé son amendement sans aucun amendement.

Et la Chambre s'ajourne à Lundi à 11 heures A. M.

Lundi, 24 Février, 1868.

SÉANCE DE 11 HEURES A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Hon. *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Hale* ; de F. B. Matthews, de Montréal.

Par l'Honorable M. *Panet* ; du Conseil Municipal de l'Ancienne Lorette.

Par l'Honorable M. *Beaubien* ; des Habitants de la Paroisse de Longueuil.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; des Officiers de la Société de Tempérance de Montréal.

Par l'Honorable M. *Dionne* ; de S. X. Cimon *et al*, de Charlevoix.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 83, intitulé : "Acte concernant les chemins de Colonisation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 84, intitulé: "Acte pour encourager la Colonisation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 44, intitulé: "Acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine pour cette Province, et la publication de la Gazette Officielle de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 45, intitulé: "Acte concernant la charge de Ministre de l'Instruction Publique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec un Bill No. 47, intitulé : "Acte pour diminuer les dépenses de l'assignation des jurés, dans les affaires criminelles, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendemens.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill No. 52, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 27 et 28 "Victoria, chap. 56, concernant l'emmagasinage de la poudre, dans les Cités de "Montréal et de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il le rapporte à cette Chambre avec deux amendemens, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendemens sont alors lus séparément par le Greffier, comme suit, savoir :

Premier Amendement. Qu'après les mots : "Lieutenant-Gouverneur" dans la première ligne de la troisième clause, les mots : "En Conseil," soient ajoutés.

Deuxième Amendement. Que le mot : "six" dans la première ligne de la troisième clause, soit retranché et le mot : "douze" soit inséré à sa place.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendemens étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils sont séparément agréés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, Ce Bill, tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec deux amendemens auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son Greffier, avec le Bill No. 52, intitulé : "Acte pour amender l'Acte 27 et 28 Victoria, chap. 56, "concernant l'emmagasinage de la poudre, dans les Cités de Montréal et de "Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative avait agréé ses amendemens sans aucun amendement.

A deux heures de l'après-midi Son Excellence SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

"Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif"

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément, comme suit :

Acte concernant la charge d'Orateur de l'Assemblée Législative.

Acte concernant les Statuts de cette Province.

Acte concernant l'interprétation des Statuts de cette Province.

Acte concernant la nomination des Juges de Paix.

Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature, et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative.

Acte concernant le département du trésor, et les revenus, dépenses et comptes publics.

Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Massawippi.

Acte pour faciliter le partage des biens de la succession de feu John Coffin.

Acte pour autoriser les Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal à acquérir des propriétés jusqu'à concurrence d'une certaine valeur, et à en disposer.

Acte pour incorporer l'Union St. Pierre du Village Bienville de Lévis.

Acte pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de la Ville de St. Jean.

Acte pour amender l'Acte incorporant l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville.

Acte pour amender les divers Actes incorporant la Ville de Lévis.

Acte pour incorporer "Le Curling Club de Québec."

Acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal comme Société Permanente de Construction.

Acte pour autoriser la Chambre des Notaires de Montréal à admettre, après examen, Norbert Damase Daniel Bessette, comme Notaire.

Acte pour annexer partie de la Seigneurie de Bélair à la paroisse de St. Ambroise, et une autre partie d'icelle à la paroisse de Ste. Catherine.

Acte concernant les minutes de feu Théod. Doucet en son vivant de la Cité de Montréal, Notaire Public.

Acte pour amender l'Acte du Parlement du Canada, 23 Vict. chap. 70, concernant les inhumations dans un certain cimetière en la Cité de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie de Manufacture de Montréal.

Acte des clauses générales des compagnies à fonds social.

Acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social.

Acte pour diviser la Municipalité du Township de Percé, dans le Comté de Gaspé, en deux municipalités.

Acte pour amender l'Acte 22 Vict. chap. 106, incorporant la Ville de St. Jean.

Acte pour constituer en corporation l'Association connue sous le nom de "La Société des Commis Marchands de Montréal."

Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la Cité de Montréal.

Acte concernant le Département du Secrétaire et du Régistrare de cette Province.

Acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine pour cette Province, et la publication de la Gazette Officielle de Québec.

Acte concernant les Inspecteurs de Prisons, Hôpitaux, et autres Institutions.

Acte pour amender le chap. 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'érection des paroisses.

Acte concernant la Compagnie d'Ardoise de Rockland.

Acte pour amender l'Acte 12 Victoria ch. 282, et pour pourvoir à une augmentation du fonds capital de la compagnie du Gaz de Québec.

Acte pour pourvoir à la remise en certains cas des deniers reçus par les shérifs, les protonotaires et les greffiers de la Cour de Circuit.

Acte pour légaliser à certains égards les procédés des Chambres de Notaires.

Acte concernant la preuve des lois et publications officielles des autres Provinces de la Puissance.

Acte pour amender certains Actes y mentionnés et pour créer des dispositions ultérieures au sujet des timbres.

Acte concernant les chemins de colonisation.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte concernant certains droits sur les licences.

Acte pour autoriser les ministres de l'église s'appelant "L'Eglise Catholique Apostolique," en la Province de Québec à célébrer des mariages et à tenir des registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures.

Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph à St. Sauveur de Québec.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un Prévôt des incendies, pour les cités de Montréal et Québec, et pour définir ses pouvoirs et ses devoirs.

Acte pour amender les Actes relatifs à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte concernant la charge de Ministre de l'Instruction Publique.

Acte pour diminuer les dépenses de l'assignation des jurés dans les affaires criminelles et pour d'autres fins.

Acte pour pourvoir plus efficacement au soutien des écoles, dans certains cas et autres fins y mentionnées.

Acte concernant l'organisation du Service Civil.

Acte concernant la nomination d'un Assistant des Officiers en Loi de la Couronne.

Acte pour amender l'Acte 27 et 28 Vict. chap. 56, concernant l'emmagasinage de la poudre, dans les cités de Montréal et de Québec.

Acte pour incorporer la Société de Construction de Montréal.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime Canadienne.

Acte pour amender la loi de la chasse dans la Province.

Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Chambly.

Acte pour incorporer le "Caledonia Curling Club" de Montréal.

Acte pour encourager la Colonisation.

Acte pour amender l'Acte des Mines d'Or, et l'acte amendant l'Acte des Mines d'Or de 1865.

Acte pour amender de nouveau les Actes d'Incorporation de la Ville de Québec.

Acte pour incorporer les membres du Synode du Diocèse de Montréal, et pour amalgamer "La Société de l'Eglise du Diocèse de Montréal," avec le dit Synode.

La Sanction Royale est prononcée séparément sur ces Bills par le Greffier de cette Chambre, comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ce Bill.”

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie lit alors le titre d'un Bill à être passé, comme suit :

“ Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique de St. Louis.”

Le Greffier de cette Chambre dit alors :

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur réserve ce Bill pour la signification du plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative, dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée Législative de la Province de Québec, approchons Votre Excellence pour lui présenter notre Bill des subsides.

Nous sommes heureux de féliciter Votre Excellence sur sa nomination permanente à la dignité de Lieutenant-Gouverneur de cette Province en vertu des 58ème et 59ème sections de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Déjà la nomination temporaire d'un Lieutenant-Gouverneur, né au milieu de nous et possédant l'estime et la confiance de tous les sujets de Sa Majesté dans cette Province, a été justement considérée comme une preuve de la bienveillance et des gracieuses intentions de Sa Majesté et du Gouvernement de la Puissance à notre égard. La confirmation de cette nomination ne peut que réjouir tous ceux qui savent apprécier l'impartialité et l'habileté avec lesquelles Votre Excellence a rempli les hautes fonctions qui lui sont confiées.

Nous avons été heureux de voter les subsides requis pour le service civil, pour les institutions de bienfaisance et d'éducation et pour les autres besoins de la Province. Tout en admettant que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons placés exigent la plus grande prudence, nous avons été d'avis qu'il n'y aurait aucune économie véritable à refuser ce qui est nécessaire pour l'efficacité du service public et la juste rémunération des employés.

Nous avons été heureux de pouvoir contribuer à soulager les souffrances d'une partie de la population de notre Sœur Province la Nouvelle Ecosse et nous avons aussi voté avec plaisir les sommes que le Gouvernement avait cru devoir avancer pour le soulagement de la misère qui régnait sur la côte du Labrador et dans le district de Gaspé.

Nous avons donné la plus grande attention aux sujets indiqués dans le discours de Votre Excellence, et les comités qui ont été nommés sur l'agriculture, la colonisation, la coupe des bois, l'immigration, les lois municipales, se sont enquis avec soin et diligence de toutes ces matières.

Par l'initiative du Gouvernement, des mesures concernant la colonisation, la protection des colons, l'instruction agricole, l'entretien des écoles dans les cités de Québec et de Montréal, la construction de maisons d'école, la loi des jurés, les devoirs des shérifs, la nomination des juges de paix, l'interprétation des statuts, l'organisation du Département du Trésor, la perception des droits de timbres et

celle des licences, l'organisation du Département du Secrétaire et Régistrare de la Province, celle du Ministre de l'Instruction Publique, l'inspection des prisons et hôpitaux, la publication et la distribution des statuts, la publication de la Gazette Officielle et la création de compagnies industrielles et commerciales ont été discutées, adoptées et soumises à votre sanction.

Indépendamment de ces mesures importantes, un grand nombre d'autres bills publics et de mesures d'une nature locale ou privée ont occupé notre attention.

Nous avons le plaisir d'assurer Votre Excellence que dans la discussion de tous ces graves intérêts la plus grande harmonie et la plus grande cordialité n'ont cessé de régner entre nous et nous ne doutons pas que l'exemple qui a été donné par cette Législature ne contribue à augmenter les sentiments d'affection mutuelle entre les sujets de Sa Majesté sans distinction de religion ou d'origine, de fidélité et de dévouement à Sa Majesté et à notre Constitution, qui sont si propres à assurer la paix et la prospérité de cette grande et importante Province.

J'ai l'honneur de présenter le bill suivant pour être accepté par Votre Excellence :

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement civil pour les dix-huit mois finissant le trente-et-un décembre, mil huit cent soixante-et-huit et autres objets qui ont rapport au service public.

Le Greffier de cette Chambre dit alors :

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill au nom du Gouverneur-Général.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur clore la première session du premier parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

A la fin de cette première session du premier parlement de la province de Québec, je suis heureux de vous féliciter, au nom de Notre Gracieuse Souveraine, sur l'assiduité et la diligence avec les quelles vous vous êtes occupés des sujets qui ont été soumis à votre considération, sur l'harmonie qui a constamment présidé à vos délibérations et sur le grand nombre de mesures importantes qui ont été étudiées et mûries dans un si court espace de temps.

Il appartenait à cette province, la plus ancienne de la confédération, de donner l'exemple de la modération et de la tolérance mutuelle entre des hommes de religions, de races et d'opinions politiques diverses, de la sagesse et de la dignité dans les délibérations publiques, de la fidélité et du dévouement à Notre Gracieuse Souveraine et à notre nouvelle constitution.

Je ne crois pas me tromper, en vous assurant que votre conduite, sous tous ces rapports, contribuera puissamment à assurer le succès du nouvel ordre de choses inauguré dans cette partie du domaine de Sa Majesté.

L'attention que vous avez accordée aux grands sujets de la colonisation, de l'agriculture et de l'instruction publique, a produit des résultats plus prompts et plus considérables que je n'aurais osé l'espérer, et n'eussent-ils pour effet que de retenir sur le sol de la patrie quelques-uns de ceux qui se disposaient à l'abandonner que vous seriez déjà récompensés de vos efforts.

INDEX

DU

PREMIER VOLUME.

31 VICTORIA, 1868.

ADRESSES :

A Son Excellence le Lieutenant Gouverneur :

- 1.—En réponse au discours du trône, proposée 18; comité chargé de préparer icelle, adresse rapportée et adoptée, 20; grossoyée, et signée par l'Orateur, à être présentée à Son Excellence par les membres qui font partie du Conseil Exécutif, 23. Rapport de la réponse de Son Excellence, Impression d'icelle ordonnée, 25.
- 2.—Pour faire mettre devant cette Chambre une liste des Juges à Paix des comtés de St. Hyacinthe, Iberville et Rouville, proposée et adoptée, 56.
- 3.—Pour un warrant en faveur du Greffier pour \$20,716. proposée et adoptée, 120.
- 4o.—Pour un warrant en faveur du Greffier pour \$1000. Proposée et adoptée, 143.

AJOURNEMENTS :

Spéciaux de la Chambre, 23, 144.
A loisir 73, 80, 90, 95, 99, 123, 125, 129, 157, 163, 165.

-
- ALLAN : Hugh et autres. Pétition de, 83 et 91.
- AMIOT : Joseph et autres. Pétition de, 76 et 64.
- ARCHAMBAULT : L'Honorable Louis, produit Bref de sommation, 2, prête serment et souscrit déclaration de qualification 5.
- ARMSTRONG : L'Honorable David Morrison, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 33.
Ajouté au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 39.
Ajouté au comité pour rédiger les usages, constitutions, règles et réglemens de cette Chambre, 66.
- ASILE DE LA RUE ST. BONAVENTURE : Directeur de la salle de l', Pétition du 18, et 30.
- ASILE DE NAZARETH : Directeur de la salle de l', Pétition du, 18 et 30.
- ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Membres de l', se rendent à la barre du Conseil Législatif, 8, 11, 172.
Discours de l'Orateur de l', annonçant qu'il a été choisi Orateur, 11.
Discours de l'Orateur de l', en présentant le Bill des subsides pour être sanctionné, 174.
Messages de et à l'. *Voir* Messages.
Bills de et à l'. *Voir* Bills.
- ASSOCIATION : De l'Asile Ste. Brigitte de Québec. Pétition de l', 47 et 52.
- ASSOMPTION : Habitants du village de l', Pétition des, 103 et 118.
- AUCLAIR : Rev. L., et autres. Pétition du, 59 et 65.
- AYLMER : Habitants du township d', Pétition des, 121 et 131.
- B**EAUBIEN : L'Honorable Joseph Octave, produit Bref de sommation, 2. Prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.
- BEAUDRY : L'Honorable Jean Louis, produit Bref de sommation, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14. Proteste contre la passation du Bill pourvoyant à l'indemnité des membres, 74.
- BEAUHARNAIS : Curé de. Pétition du, 69 et 80.
- BEAULIEU : Wm. et autres. Pétition de, 67 et 77.
- BEDFORD : Rapport des baptêmes, mariages et sépultures de, 28.
- BÉGIN : Joseph, et autres. Pétition de, 76 et 84.
- BÉLISLE : Pierre, et autres. Pétition de, 97 et 112.
- BELLECHASSE : Rapport des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, 28.
- BERTRAND : Louis. Pétition de, 53 et 61.
- BESSETTE : Norbert, D. D., Pétition de, 33 et 42.

BESSETTE: Norbert, D. D., et autres. Pétition de, 54 et 62.

BÉTOURNAY: Pierre, et autres. Pétition de, 117 et 127.

BIBLIOTHEQUE: Comité collectif de la. Voir Comité, No. 6, Message, No. 1.
Rapport du Bibliothécaire, 50.
Rapport du Comité Collectif de la Bibliothèque, lu et reçu, 99,
Adopté 123.

BILLS:

A.—Lu *Pro formâ*, 14.

B.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé: "Acte pour mieux définir les pouvoirs des shériffs dans les matières civiles. Lu 1ère fois 56. Retiré 68.

C.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé: "Acte pour transférer le chef-lieu de Kamouraska à Fraserville." Lu 1ère fois 60. Seconde lecture remise 73, 80, 92, 119.

D.—Présenté par l'Honorable M. Beaubien, intitulé: "Acte pour remplacer l'Orateur du Conseil Législatif en certains cas." Lu 1ère fois 60. Seconde lecture remise 73, 77, 80. Lu seconde fois 87. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 92.

E.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé: "Bill amendant l'Acte concernant l'érection et la division des Paroisses et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, et les assemblées de Fabrique et pour en expliquer certaines dispositions." Lu 1ère fois 66. Seconde lecture remise 81, 98, 129. Lu seconde fois 138.

F.—Présenté par l'Honorable M. Beaubien, intitulé: "Acte pour amender l'acte des Mines d'Or 27 et 28 Vict. chap. 9, et l'acte d'amendement des mines d'or de 1865." Lu 1ère fois 103. Seconde lecture remise, 119. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre, 130. Rapporté avec 2 amendemens, 134. Amendemens lus 134. Adoptés 135. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée Législative, 135. Agréé, 155. Sanctionné, 173.

G.—Présenté par l'Honorable M. Beaubien, intitulé: "Acte concernant l'inspection et mesurage du Bois de Construction. Lu 1ère fois, 115. Seconde lecture remise, 120. Retiré, 129.

Bill No. 2.—Intitulé: "Acte concernant les statuts de cette Province." Reçu et lu 1ère fois, 63. Lu seconde fois, 66. Troisième lecture remise, 68, 73. Lu troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 80. Sanctionné, 172.

Bill No. 3.—Intitulé: "Acte concernant la charge de l'Orateur de l'Assemblée Législative." Reçu, 51. Lu 1ère fois, 52. Lu 2de fois, 57. Lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 60. Sanctionné, 172.

- Bill No. 4.—Intitulé : “ Acte concernant le département du trésor, et les revenus, dépenses et comptes publics.” Reçu et lu 1ère fois, 80. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général de la Chambre, 87. Rapporté sans amendemens. Lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 90. Sanctionné, 172.
- Bill No. 5.—Intitulé : “ Acte concernant l’interprétation des Statuts de cette Province.” Reçu et lu 1ère fois, 68. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général de la Chambre. Rapporté avec un amendement. Amendement lu et adopté, 95. Lu 3ème fois, passé et envoyé à l’Assemblée, 98. Amendement agréé, 139. Sanctionné, 172.
- Bill No. 9.—Intitulé : “ Acte pour faciliter le partage des biens de la succession de feu John Coffin.” Reçu et lu 1ère fois, 91. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 100. Rapporté sans amendemens, 107. Lu 3ème fois, passé, et l’Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 172.
- Bill No. 12.—Intitulé : “ Acte concernant les minutes de feu Théod. Doucet, en son vivant de la ville de Montréal, notaire public.” Reçu et lu 1ère fois, 118. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendemens, 128. Lu 3me fois, passé et l’Assemblée en est informée, 37. Sanctionné, 172.
- Bill No. 13.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de Manufacture de Montréal.” Reçu et lu 1ère fois, 124. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 130. Rapporté sans amendemens, 133. Lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 138. Sanctionné, 172.
- Bill No. 14.—Intitulé : “ Acte pour autoriser les Sœurs de la Charité de l’Hôpital-Général de Montréal à acquérir des propriétés jusqu’à concurrence d’une certaine valeur et à en disposer.” Reçu et lu 1ère fois, 95. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 101. Rapporté sans amendemens, 107. Lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 172.
- Bill No. 16.—Intitulé : “ Acte pour amender les divers actes incorporant la ville de Lévis.” Reçu et lu 1ère fois, 119. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendemens et la 49ème règle suspendue, 128. Lu 3ème fois, passé, et l’Assemblée en est informée, 134. Sanctionné, 172.
- Bill No. 17.—Intitulé : “ Acte pour incorporer les membres du synode du diocèse de Montréal, et pour amalgamer ‘la Société de l’Eglise du diocèse de Montréal’ avec le dit Synode.” Reçu et lu 1ère fois, 119. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 123. Rapporté sans amendemens. 41ème règle suspendue. Lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 143. Sanctionné, 173.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Acte pour incorporer l’Union St. Pierre du village Bienville de Lévis.” Reçu et lu 1ère fois, 98. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 108. Rapporté

sans amendemens. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 172.

- Bill No. 19.—Intitulé : “ Acte pour autoriser les ministres de l'église s'appelant l'Eglise Catholique Apostolique, en la Province de Québec, à célébrer des mariages et tenir des registres de mariages, baptêmes et sépultures.” Reçu et lu 1ère fois. 41ème règle suspendue. Lu 2de fois, 148. Renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 149. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, et passé, 154. L'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 173.
- Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte du parlement du Canada, 23 Vict., chap. 70, concernant les inhumations dans un certain cimetière en la cité de Québec.” Reçu et lu 1ère fois, 119. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 124. Rapporté sans amendemens, 128. Lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 133. Sanctionné, 172.
- Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Massawippi.” Reçu et lu 1ère fois, 86. Lu 2de fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 90. Rapporté sans amendemens, et renvoyé à un comité général de la Chambre, 107. Comité général remis, 119. Chambre en comité et bill rapporté avec deux amendemens, amendemens lus, 125. Bill tel qu'amendé, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 129. Amendemens agréés, 144. Sanctionné, 172.
- Bill No. 22.—Intitulé : “ Acte concernant la nomination des juges de paix.” Reçu et lu 1ère fois, 66. Lu 2de fois, 68. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 172.
- Bill No. 23.—Intitulé : “ Acte concernant l'indemnité des membres de la législature, et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative.” Reçu et lu 1ère fois, 68. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général de la Chambre. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendemens. Lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 73. Sanctionné, 172.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte des clauses générales des compagnies à fonds social.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 172.
- Bill No. 26.—Intitulé : “ Acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social.” Reçu et lu 1ère fois 148. Lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 172.
- Bill No. 28.—Intitulé : “ Acte pour changer les délimitations des comtés de Berthier et Joliette.” Reçu et lu 1ère fois, 95. Seconde lecture remise, 116. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés 126. Rapporté sans amendemens et renvoyé à un comité spécial, 144.
- Bill No. 30.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 12 Victoria ch. 282, et pour pourvoir à une augmentation du fonds capital de la Compagnie du

- Gaz de Québec." Reçu et lu 1ère fois. 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 144. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 148. Sanctionné, 173.
- Bill No. 31.—Intitulé : "Acte pour incorporer 'Le Curling Club,' de Québec." Reçu 107. Lu 1ère fois, 108. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 116. Rapporté sans amendemens, 118. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 123. Sanctionné, 172.
- Bill No. 32.—Intitulé : "Acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal comme Société Permanente de Construction." Reçu et lu 1ère fois, 119. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 125. Rapporté sans amendemens, 128. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 134. Sanctionné, 172.
- Bill No. 33.—Intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, 139. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 145. Rapporté sans amendemens. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 148. Sanctionné, 173.
- Bill No. 34.—Intitulé : "Acte pour autoriser les Chambres de Notaires à admettre, après examen, N. D. D. Bessette comme notaire." Reçu et lu 1ère fois, 100. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 108. Rapporté avec deux amendemens, 113. Amendemens lus et adoptés, 114. 3ème lecture remise, 118. Renvoyé à un comité général de la Chambre. Chambre en comité, 123. Chambre en comité une seconde fois, rapporte le Bill avec 2 amendemens, amendemens lus et adoptés, 129. Lu 3ème fois, passé, et envoyé à la Chambre, 129. Amendemens agréés, 144. Sanctionné, 172.
- Bill No. 35.—Intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique de St. Louis." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 163. Réservé, 174.
- Bill No. 38.—Intitulé : "Acte pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de la Ville de St. Jean." Reçu et lu 1ère fois, 95. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 101. Rapporté sans amendemens, 107. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 172.
- Bill No. 39.—Intitulé : "Acte concernant la compagnie d'Ardoise de Rockland." Reçu et lu 1ère fois, 135. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 138. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 144. Sanctionné, 173.
- Bill No. 40.—Intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville." Reçu et lu 1ère fois, 95. Lu 2de

- fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 101. Rapporté sans amendemens, 107. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 172.
- Bill No. 43.—Intitulé : “ Acte concernant le Département du Secrétaire et du Régistrare de cette Province.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 173.
- Bill No. 44.—Intitulé : “ Acte concernant la charge d'Imprimeur de la Reine pour cette Province, et la publication de la Gazette Officielle de Québec.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 170. Sanctionné, 173.
- Bill No. 45.—Intitulé : “ Acte concernant la charge de Ministre de l'Instruction Publique.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, 170. Lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 171. Sanctionné, 173.
- Bill No. 46.—Intitulé : “ Acte concernant l'organisation du Service Civil.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 148. Sanctionné, 173.
- Bill No. 47.—Intitulé : “ Acte pour diminuer les dépenses de l'assignation des jurés dans les affaires criminelles, et pour d'autres fins.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 171. Sanctionné, 173.
- Bill No. 48.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à la remise en certain cas des deniers reçus par les shérifs, les protonotaires et les greffiers de la Cour de Circuit.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, 157. Lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 159. Sanctionné, 173.
- Bill No. 52.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 27 et 28 Vict., chap. 56, concernant l'emmagasinage de la Poudre, dans les cités de Montréal et de Québec.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 164. Rapporté avec 2 amendemens ; amendemens lus et adoptés. Bill tel qu'amendé lu 3ème fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 171. Amendemens agréés, 172. Sanctionné, 173.
- Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte pour annexer partie de la seigneurie de Bélair à la paroisse de St. Ambroise, et une autre partie d'icelle à la paroisse de Ste. Catherine.” Reçu et lu 1ère fois, 100. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 108. Rapporté sans amendemens, 113. Lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 118. Sanctionné, 172.
- Bill No. 56.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la société de ‘ l'Union St. Joseph à St. Sauveur de Québec.’ ” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 155. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 157. Sanctionné, 173.
- Bill No. 57.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à la nomination d'un prévôt des incendies, pour les cités de Montréal et Québec, et pour définir ses

- pouvoirs et ses devoirs." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 149. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 154. Sanctionné, 173.
- Bill No. 59.—Intitulé : "Acte concernant les Inspecteurs de Prisons, Hôpitaux et autres Institutions." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 166. Sanctionné, 173.
- Bill No. 60.—Intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la Cité de Montréal et pour d'autres fins." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 157. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 158. Sanctionné, 173.
- Bill No. 61.—Intitulé : "Acte pour diviser la municipalité du township de Percé, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités." Reçu et lu 1ère fois, 124. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 134. Rapporté sans amendemens, 138. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 145. Sanctionné, 172.
- Bill No. 62.—Intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie Hydraulique et Manufacturière de Chambly." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 161. Rapporté sans amendemens, 163. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 164. Sanctionné, 173.
- Bill No. 64.—Intitulé : "Acte pour constituer en corporation l'association connue sous le nom de 'la société des Commis-Marchands de Montréal.'" Reçu et lu 1ère fois, 135. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 139. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé, 143, et l'Assemblée en est informée, 144. Sanctionné, 172.
- Bill No. 65.—Intitulé : "Acte pour amender l'acte, 22 Vict., chap. 106, incorporant la ville de St. Jean." Reçu et lu 1ère fois, 124. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 130. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 138. Sanctionné, 172.
- Bill No. 66.—Intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime Canadienne." Reçu et lu 1ère fois, 162. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 163. Sanctionné, 173.
- Bill No. 67.—Intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes d'incorporation de la ville de Québec." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés. Rapporté sans amendemens, 166. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 167. Sanctionné, 173.
- Bill No. 68.—Intitulé : "Acte pour incorporer la société de construction de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de

- fois et renvoyé au comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 149. Rapporté sans amendemens, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 154. Sanctionné, 173.
- Bill No. 69.—Intitulé: "Acte pour incorporer le 'Caledonia Curling Club,' de Montréal." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois au long, passé et l'Assemblée en est informée, 164. Sanctionné, 173.
- Bill No. 71.—Intitulé: "Acte pour amender le chap. 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'érection des paroisses." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, 157. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 159. Sanctionné, 173.
- Bill No. 74.—Intitulé: "Acte pour légaliser à certains égards les procédés des Chambres de Notaires." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 161. Sanctionné, 173.
- Bill No. 77.—Intitulé: "Acte pour amender la loi de la chasse dans la Province." Reçu et lu 1ère fois, 149. Débats sur motion pour 2de lecture. Motion pour renvoyer à 6 mois, Contents, 10, Non-Contents, 11. Motion principale adoptée. Débats sur motion pour 3ème lecture. Amendement proposé pour retrancher la 3ème clause et adopté. Bill tel qu'amendé lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 156. Message de l'Assemblée demandant une conférence, 164. Conférenciers nommés assistent à la conférence, et font rapport. Bill reçu de l'Assemblée avec un amendement en substitution à celui de cette Chambre, 165. Amendement préalablement proposé retiré et un autre substitué. Bill tel qu'amendé lu 1ère fois, 2de fois, 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 166. L'Assemblée agréée l'amendement, 167. Sanctionné, 173.
- Bill No. 79.—Intitulé: "Acte concernant la preuve des lois et publications officielles des autres Provinces de la Puissance." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 161. Sanctionné, 173.
- Bill No. 80.—Intitulé: "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 162. Sanctionné, 173.
- Bill No. 82.—Intitulé: "Acte pour amender certains actes y mentionnés, et pour créer des dispositions ultérieures au sujet des timbres." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 160. Sanctionné, 173.
- Bill No. 83.—Intitulé: "Acte concernant les chemins de colonisation." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, 169. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 170. Sanctionné, 173.
- Bill No. 84.—Intitulé: "Acte pour encourager la Colonisation." Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 170. Sanctionné, 173.

Bill No. 85.—Intitulé: “Acte pour pourvoir plus efficacement au soutien des écoles, dans certains cas et autres fins y mentionnées. Reçu et lu 1ère fois, 148. Lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 155. Sanctionné, 173.

Bill No. 87.—Intitulé: “Acte concernant la nomination d’un Assistant des Officiers en Loi de la Couronne.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 162. Sanctionné, 173.

Bill No. 88.—Intitulé: “Acte concernant certains droits sur les licences.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 165. Sanctionné, 173.

Bill No. 90.—Intitulé: “Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d’argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement civil pour les dix-huit mois finissant le trente-et-un décembre mil huit cent soixante-et-huit, et autres objets qui ont rapport au service public.” Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l’Assemblée en est informée, 162. Sanctionné, 175.

Bill No, 91.—Voir Bill F.

BILLS PRIVÉS :

Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 28, 39, 70.
 “ “ “ les 28, 39, 70.
 “ “ “ les rapports de comités sur, 28, 39, 70.

BLOUIN : Révd. F. A., *et al.* Pétition du, 34 et 42.

BON PASTEUR :

De Montréal, Dames du, Pétition des, 59 et 65.
 De Québec, officières de l’asile du, Pétition des, 33 et 41.

BOSSÉ : Révd. F. X., *et al.* Pétition du, 18 et 30.

BOUCHARD : Pierre, *et al.* Pétition de, 121 et 131.

BOUCHERVILLE : L’Honorable Charles Boucher de. Informe les Conseillers Législatifs de la nomination des commissaires *per dedimus potestatem*, 3. Informe la Chambre de la nomination d’un commissaire pour recevoir la déclaration de qualification des membres, 4. Prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5. Commission le nommant Orateur du Conseil Législatif, 6.

“ George Boucher de. Voir Greffier du Conseil Législatif.

BOURGET : Monseigneur Ignace, Pétition de, 26 et 34.

BREFFS : de sommation au Conseil Législatif, Produits, 2, 28, 111.

BRYSON : L’Honorable George, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14.

BULLOCK : John, *et al.*, Pétition de, 117 et 127.

BUREAU : Révd. F. A., *et al.*, Pétition du, 122 et 132.

CARRIER : Louis, *et al.*, Pétition de, 59 et 66.

“ “ “ “ 83 et 91.

CASSIDY, P., *et al.*, “ 26 et 35.

CATHOART : David, *et al.*, “ 76 et 84.

“ Habitans de, “ des 93 et 104.

CHAMBRE : des Notaires du District de Beauharnois, Pétition de la, 29 et 38.

CHEMIN : à Barrières de l'Isle Jésus, Compagnie du, Pétition de la, 33 et 41.

“ de Fer, Urbain de Montréal, Compagnie du, Pétition de la, 26 et 34.

“ de Fer de la Vallée de Massawippi, Pétition de la Compagnie du 37 et 48.

CHOUNARD : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 76 et 84.

CIMON : S. X., *et al.*, Pétition de, 169.

COFFIN : William, *et al.*, Pétition de, 16 et 26.

COLLÈGE : de Monnoir, Corporation du, Pétition de la, 47 et 52.

“ Ste. Marie de Montréal, “ du 94 et 104.

COMITÉ : des Dames de l'Orphelinat Protestant des Filles de Québec, Pétition du, 26 et 34.

COMITÉS NOMMÉS : Des privilèges,

10. Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la Législature, 14.

Rapport présenté et reçu et impression d'icelui ordonnée, 86.

Considéré en comité général, rapporté avec amendement, amendement adopté et rapport renvoyé au Comité des Impressions, 99.

20. Pour examiner et faire rapport sur les Comptes Contingens du Conseil Législatif, 26.

Premier rapport présenté, 42. Adopté, 46.

Second “ “ 114, “ 119.

Rapport au sujet du Message de l'Assemblée sur les dépenses contingentes, présenté, lu et reçu, 114. Considération remise, 115.

Considéré et remis après division, 120. Adopté, 126.

Troisième rapport présenté, lu et adopté, 123.

Quatrième “ et lu 142. Adopté, 143.

30. Des Ordres Permanens et Bills Privés, 27.

1er Rapport présenté, 38. *Quorum* réduit, 39.

2ème “ “ 54.

3ème “ “ 62.

4ème “ “ 85.

5ème “ “ 105.

- 6ème “ “ 112.
 7ème “ “ 132.
 8ème “ “ 142.
 9ème “ “ 151.
40. Pour surveiller les Impressions du Conseil Législatif, 27.
 Comité conjoint des “ 30.
 1er rapport présenté reçu et lu, 70. Renvoyé au Comité des Impressions,
 73. Adopté, 77.
 2ème rapport présenté lu et reçu, 152.
 3ème “ “ “ 153.
50. Spécial pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait
 à l'incorporation de compagnies privées, 27.
60. Nommé pour assister Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la
 Bibliothèque, et composer le comité collectif de la Bibliothèque, 28.
 Rapport du Bibliothécaire référé à ce comité, 50.
 1er rapport du comité collectif de la Bibliothèque, lu et reçu, 99. Adopté,
 123.
70. Comité nommé pour rédiger l'adresse, 20.
80. Comité Spécial auquel est référé le message de l'Assemblée Législative
 concernant la distribution des papiers imprimés, 100. Rapport présenté,
 106.
90. Comité Spécial auquel est référé le Bill No. 28, intitulé : Acte pour chan-
 ger les délimitations des comtés de Berthier et de Joliette.”

COMMIS-MARCHANDS : De Montréal, Société des, Pétition de la, 53 et 61.

COMMISSAIRE : pour recevoir déclaration de qualification, commission du, 4. Asser-
 menté, 5.

COMMISSAIRES : d'écoles catholiques, Bureau des, Pétition du, 68 et 77.

“ “ protestantes, “ “ 67 et 77.
 “ *per dedimus potestatem*, commission des, 3. Assermentés, 4.

CONFÉRENCE : demandée par l'Assemblée Législative, 164. Conférence acceptée.
 Conférenciers nommés. Ils se rendent à la conférence et reviennent
 avec un rapport. Rapport adopté, 165.

CONGRÉGATION : chrétienne du township de Hull, ministre et des membres de la,
 Pétition du, 47 et 52.

CONSEIL : de La Société Littéraire et Historique de Québec, Pétition du, 26 et 34.

CONSEIL LÉGISLATIF : Greffier lit le rapport du Greffier de la Couronne en Chan-
 cellerie des noms des Conseillers Législatifs auxquels ont été adressés
 des Brefs de sommation sous le grand sceau, 1.

Membres du, prêtent serment, 5, 14, 33, 111.

L'Assemblée Législative se rend à la barre du, 8, 11, 172.

Messages du et au. Voir Messages.

Bills du et au. Voir Bills.

Adresses du. Voir Adresses.

Comités du. Voir Comités.

Orateur du. Commission de l', 6.

CONSEIL MUNICIPAL :	Ascot, du township d',	Pétition du,	37 et 48.
"	Aylmer, du township d',	Pétition du,	93 et 104.
"	Beauce, du comté de,	Pétition du,	65 et 70.
"	Carleton, du township de,	Pétition du,	91 et 97.
"	Compton, du comté de,	Pétition du,	59 et 66.
"	Forsyth, du township de,	Pétition du,	79 et 89.
"	Grande Rivière, de la seigneurie-et du township de la,	Pétition du,	76 et 84.
"	Kamouraska, du comté de,	Pétition du,	111 et 122.
"	Lambton, de,	Pétition du,	121 et 131.
"	Laterrière, du township de,	Pétition du,	41 et 49.
"	Lorette, de la paroisse de,	"	169.
"	Nicolet, du comté de,	"	29 et 38.
"	Percé, du township de,	"	76 et 84.
"	Princeville, de	"	103 et 118.
"	Roberval, de,	"	76 et 84.
"	Sherbrooke, de	"	37 et 48.
"	St. Alexandre, de,	"	54 et 62.
"	St. George d'Henryville, de	"	54 et 62.
"	St. Jean, de,	"	79 et 90.
"	St. Sébastien, de,	"	54 et 62.
"	St. Sulpice, de,	"	103 et 118.
"	Terrebonne, du comté de,	"	93 et 104.

CONTENTS ET NON-CONTENTS : Sur la 2de lecture du Bill No. 77, intitulé : " Acte pour amender la loi de la chasse dans la Province," 156.

CORPORATION : de la cité de Québec, Pétition de la, 51 et 59.

" des Pilotes, Pétition de la, 34 et 42.

CORRIVEAU, François, et autres, Pétition de, 75 et 83.

CÔTE DES NEIGES : Habitants de la, Pétition des, 94 et 104.

COURTOIS : Elzéar, *et al.*, Pétition de, 91 et 97.

COUTURE : Pierre, et autres, Pétition de, 26 et 34.

CREVIER : Révd. Messire Edouard, Pétition du, 26 et 34.

DAMES : de l'Asile Protestant (Protestant Home) de Québec, Pétition des, 29 et 38.

DARLING : Wm. *et al.*, Pétition de, 94 et 104.

DENYS : Joseph, *et al.*, Pétition de, 67 et 77.

DESJARDINS : Révd. M. *et al.*, Pétition du, 76 et 84.

DIONNE : L'Honorable Elizée, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

DOSTALER : L'Honorable Pierre Eustache, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 25.

DOSTALER : Narcisse, *et al.*, Pétition de, 122 et 132.

DOUCET : Révd. Jean Bte, Pétition du, 29 et 38.

“ Théodore, “ de 29 et 37.

DOYON : Augustin, *et al.*, “ “ 89 et 94.

DUCCLOS : Pierre, *et al.*, “ “ 59 et 66.

DUFRESNE : Jean Bte, *et al.*, “ “ 117 et 128.

DUGUAY : Révd. M. *et al.*, “ du, 75 et 84.

“ “ “ “ 35.

DUMAS : “ “ “ “ 75 et 83.

DUMONTIER : Dosithée, *et al.*, “ de, 79 et 89.

DUNLOP : Charles Alex, “ “ 93 et 104.

ENRIGHT : Patrick, *et al.*, “ “ 18 et 30.

ÉVÊQUE : de Rimouski, *et al.*, Sa Grandeur l', Pétition de 26 et 35.

FARLEY : Alfred M. *et al.*, Pétition d', 29 et 38.

FERLAND : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 79 et 90.

FERRIER : L'Honorable James, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14. Ajouté au Comité des Ordres Permanens et Bills Privés, 115.

FINLAY : de l'Eglise d'Angleterre, Asile, Pétition de l', 37 et 47.

FOSTER : l'Honorable Asa, B., *et al.*, Pétition de, 29 et 38.

FRASER : A., *et al.*, Pétition de, 121 et 132.

FRASER : l'Honorable John, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

FULFORD : Dame Mary, *et al.*, Pétition de, 26 et 34.

GAGNON : Révd. *et al.*, “ du, 122 et 132.

- GARNEAU: Charles, *et al.*, “ de, 112 et 122.
- GAUVIN: M., *et al.*, “ “ 131 et 141.
- GAZ: de Québec, Compagnie du, Pétition de la, 47 et 52.
- GENTILHOMME: Huissier de la verge noire, commission du, 8.
- GENTILLY: Habitans de, Pétition des, 141 et 151.
- GINGRAS: l'Honorable Jean Elie, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.
- GINGRAS: Révd. J. N., *et al.*, Pétition du, 53 et 61.
- GOSFORD: Habitans de, “ des, 141 et 151.
- GOUVERNEUR LIEUTENANT: se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législative, 8, 11, 172. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 12. L'orateur fait rapport de ce discours et il est ordonné qu'il soit imprimé, lu 14. Pris en considération, résolution pour une adresse, 18. 1er 2ème 3ème 4ème 5ème 6ème 7ème et 8ème paragraphes lus et adoptés unanimement, 9ème paragraphe lu et adopté après débats, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème et 14ème paragraphes lus et adoptés unanimement. Comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution. Adresse rapportée, 20. Ordonné qu'elle soit grossoyée, signée par l'Orateur, et présentée par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Exécutif, 23. Voir Adresse No. 1. Rapport de la réponse à l'adresse. Réponse, 25. Ordonné qu'elle soit imprimée, 31.
Sanctionne certains Bills, 172, 173 et 174. Réserve un certain Bill pour la signification du plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général sur icelui, 174. Sanctionne le Bill des subsides, 175. Clot la session par un gracieux discours aux deux Chambres, 175 et 176.
Adresses au. Voir Adresses.
Proclamations du. Voir Proclamations.
- GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE: Rapport du, 1.
Lit les titres des Bills à être sanctionnés, 172 et 174.
- GREFFIER: du Conseil Législatif, commission du, 6.
“ “ assermenté, 7.
“ “ rapport par l'Orateur des dépenses et déboursés du, 30. Référé au comité des contingens, 30.
“ “ assistant, commission de l', 15.
“ “ assermenté, 15.
- GUAY: Amable, *et al.*, Pétition de, 79 et 89.
- GUERNON: François, *et al.*, “ “ 76 et 84.
- H**ALE: l'Honorable Edward, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

- HALLÉ: Révd. M., *et al.*, Pétition du, 76 et 84.
- HAMEL: J. A., *et al.*, “ de, 122 et 132.
- HAMEL: J. B., *et al.*, “ “ 69 et 80.
- HAMEL: J. B., *et al.*, “ “ 29 et 38.
- HAMELIN: Révd. H., *et al.*, “ du, 53 et 61.
- HAM-SUD: Habitans du township de, Pétition des, 51 et 59.
- HARVEY: Arthur, Pétition d', 29 et 38.
- HATT: Samuel Staunton. Voir Gentilhomme.
- HÉBERT: Révd. O., *et al.*, Pétition du, 53 et 61.
- “ Révd. Octave, *et al.*, “ “ 18 et 30.
- HENDERSON: Wm., *et al.*, “ de, 35 et 42.
- HISTOIRE: Naturelle de Montréal, société d', Pétition de la, 17 et 30.
- HOOPER: Angus C., *et al.*, Pétition de, 93 et 104.
- HÔPITAL-GÉNÉRAL: Sœurs de l', “ des, 17 et 30.
- HOSPICE: St. Joseph de la Maternité de Québec, Officières de l', Pétition des, 51 et 59.
- HÔTEL-DIEU: de St. Hyacinthe, Filles de la charité, administratrices de l', Pétition des, 41 et 50.
- HUBERDEAU: Révd. G., *et al.*, Pétition du, 117 et 127.
- HUOT: P. G., *et al.*, “ “ de, 29 et 38.
- “ “ “ “ “ 38.

IMPRESSIONS: Comité des, 27. Comité collectif des deux Chambres au sujet des, 30. Voir Comité no. 4. Du rapport du Comité des règles et réglemens, ordonnée, 86. Du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, ordonnée, 14. De la réponse à l'adresse, 31.

INDUSTRIE: Asile et école d', comité de l', Pétition du, 37 et 47.

JACKSON: Henry, *et al.*, Pétition de, 122 et 132.

JOLIETTE: Habitans de, “ des, 93 et 104.

KÉROUACK : François, *et al.*, Pétition de, 41 et 49.

KILDARE : Habitans de, Pétition des, 93 et 104.

LABERGE : Charles, *et al.*, Pétition de, 76 et 84.

LAGUEUX : Révd. Jos., *et al.*, “ du, 29 et 38.

LANGELIER : Charles, *et al.*, “ de, 61 et 68.

LANGEVIN : F. J., *et al.*, “ “ 67 et 77.

LANGLOIS : abbé Jean Bte., “ de l', 69 et 80.

LAPORTE : Révd. M., *et al.*, “ du, 94 et 104.

LAURIER : J. O., *et al.*, “ de, 103 et 118.

LAUZON : Habitans du village de, “ des, 91 et 97.

LEBOUTHILLIER : l'Honorable John, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 111.

LEGARÉ : Pierre. Voir Assistant-Greffier du Conseil Législatif.

LEMAIRE : l'Honorable Félix H., prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14.

LÉONARD : J. B., *et al.*, Pétition de, 103 et 118.

LÉRY : l'Honorable Alexandre René Chaussegros de, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

L'HEUREUX : Ferdinand, *et al.*, Pétition de, 33 et 41.

“ Gédéon, “ “ “ 141 et 151.

LIVERPOOL, LONDON AND GLOBE: Rapport de l'état des affaires de la compagnie d'assurance, 28.

LONGUEUIL : Habitans de, Pétition des, 169.

LUSSIER : Révd. M., *et al.* “ du, 76 et 84.

LYND : Wm. *et al.*, “ de, 121 et 132.

MACKIE : Thomas, *et al.*, “ “ 127 et 137.

MAIRE : et des conseillers de St. Luc, Pétition du, 76 et 84.

Maire, des échevins et citoyens de Montréal, Pétition du, 51 et 59.

“ “ “ “ “ “ 26 et 34.

MALO : Révd. L. S. *et al.*, Pétition du, 67 et 77.

MARCEAU : “ G. “ “ “ 67 et 77.

MARION : Joseph, *et al.*, “ de, 103 et 118.

MARTEL : Révd. L. A., *et al.*, “ du, 122 et 132.

MATANE : Habitans de, “ des, 137 et 147.

MATHEWS : F. B., “ de, 169.

McGEE : Wm., *et al.*, “ “ 121 et 131.

McGILL : Faculté Médicale de l'Université, Pétition de la, 59 et 66.

McGREEVY : l'Honorable Thomas, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

McPHERSON : Wm., Pétition de, 121 et 132.

MÉDECINE : et chirurgie de Montréal, école de, Pétition de l', 49 et 54.

MELANÇON : Claude, *et al.*, Pétition de, 25 et 34.

MELBOURNE : Habitans du township de, Pétition des, 137 et 147.

MESSAGES :

De l'Assemblée Législative.

10. Concernant l'administration de la Bibliothèque du Parlement, et informant cette Chambre de la nomination d'un comité collectif de la Bibliothèque, et les noms des membres qui en font partie, 26.
20. Pour la nomination d'un comité collectif des Impressions de la Législature, et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de cette Chambre, 27.
30. Concernant la distribution des papiers imprimés, 94. Renvoyé à un comité spécial, 100. Rapport du comité présenté, 106. Ordonné d'amender le 1er rapport du Comité des Impressions, 109.
40. Concernant les dépenses contingentes. Renvoyé à un comité spécial, 98. Considération ordonnée, 101. Renvoyé au comité des contingens, 108. Rapport lu et reçu, considération remise, 115. Considéré et remis après division, 120. Considéré, 125. Adopté, 126.
50. Demandant une conférence au sujet du Bill No. 77, intitulé : “ Bill pour amender la loi de la chasse dans la Province,” 164. Conférence acceptée, 165. Rapport du comité de Conférence présenté et adopté 165.

Avec Bills. Voir Bills.

A l'Assemblée Législative,

60. Communiquant les noms de certains membres de cette Chambre pour agir sur le Comité Collectif de la Bibliothèque, 28.

70. Communiquant les noms de certains membres de cette Chambre pour agir sur le Comité Collectif au sujet des Impressions de la Législature, 31.
80. Informant l'Assemblée Législative que le Conseil Législatif concourt dans son Message concernant la distribution des papiers imprimés, 109.
90. Informant l'Assemblée Législative que le Conseil Législatif ne croit pas devoir concourir dans les propositions énoncées dans son Message au sujet des dépenses contingentes de la Législature, 126.
10. Informant l'Assemblée Législative que le Conseil accepte la conférence demandée, 165.
Avec Bills. Voir Bills.

MÉTHOT : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 75 et 83.

MICHAUD : Raphaël, “ “ de, 65 et 70.

MILLIER : Révd. Messire Hilaire, Pétition du, 41 et 49.

MIQUELON : Jean Bte., *et al.*, “ de, 127 et 137.

MOLSON : Alexander, “ “ 69 et 80.

MONETTE : David, *et al.*, “ “ 79 et 89.

MONTMAGNY : Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, du comté de, pour 1866, 28.

MONTRÉAL : Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures du district de, pour 1866, 28.

MOWAT : John, *et al.*, Pétition de, 122 et 132.

MUNICIPAUX : Retours, 35.

MURRAY : A., *et al.*, Pétition de, 122 et 132.

NADEAU : Révd. G., *et al.*, Pétition du, 26 et 34.

NELLIGAN : Révd. J., “ Pétition du, 103 et 118.

NEWPORT : Habitans de, “ des, 131 et 141.

NICOLET : “ “ “ 137 et 147.

NOTRE DAME DE LA VICTOIRE : Habitans de, Pétition des, 131 et 141.

“ D'HÉBERTVILLE : “ “ 97 et 112.

O'BRIEN : M., *et al.*, Pétition de, 69 et 80.

ORATEUR : du Conseil Législatif. Voir Conseil Législatif.

ORDRES : du jour remis, 68, 73, 77, 80, 81, 92, 98, 116, 118, 119, 120, 125, 129.

ORPHELINAT : des garçons de Québec, Dames du Bureau de Direction de l', Pétition des, 26 et 34.

“ protestant de Montréal, Dames Dignitaires de l', Pétition des, 17 et 30.

“ protestant des Filles de Québec, comité des Dames dirigeant les affaires de l', Pétition du, 26 et 34.

ORPHELINS : catholiques de Montréal, Dames de l'Asile des, Pétition des, 18 et 30.

PABOS : Habitans de, Pétition des, 131 et 141.

PANET : l'Honorable Louis, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

PAPINEAU : F., *et al.*, Pétition de, 76 et 84.

PAQUET : Pierre, *et al.*, Pétition de, 67 et 77.

PARADIS : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 122 et 132.

PARANT : “ L. “ “ “ 49 et 54.

PARKYN : Wm., “ “ de, 117 et 128.

PARLEMENT : Provincial, ouverture du, 1.

“ Proclamations pour la convocation du, V. VI. VII.

VIII. IX. X. XI.

“ Provincial, prorogé, 176.

“ Bibliothèque du. Voir Bibliothèque.

PARMELEE : A. B., *et al.*, Pétition de, 103 et 118.

PATERSON : Pemberton, *et al.*, “ “ 47 et 52.

PELTIER : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 76 et 84.

PEPIN : “ J., “ “ “ 33 et 42.

•PERRAULT : “ Joseph, “ “ “ 49 et 54.

PERRON : “ J. O., “ “ “ 111 et 122.

“ “ “ “ “ “ 112 et 122.

PETITIONS : Voir Liste alphabétique des pétitionnaires.

Pétition pour Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 28, 39, 70.

PICHÉ : Basile, *et al.*, Pétition de, 112:

PLATT : John, “ “ 29 et 38.

POULIOT : B., *et al.*, “ “ 59 et 66.

PRÉFONTAINE : Fulgence, *et al.*, Pétition de, 89 et 94.

PROTESTATION : par l'Honorable Jean Louis Beaudry, 74.

PROULX : l'Honorable Jean Baptiste George, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14.

PROVIDENCE : de Montréal, Religieuses de l'Asile de la, Pétition des, 17 et 30.

“ “ Sœurs “ “ “ 17 et 30.

PRUD'HOMME : l'Honorable Eustache, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14.

QUÉBEC : Electeurs Municipaux de, Pétition des 69 et 79.

“ Séminaire de, “ du, 69.

RAPPORTS : de comités sur Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 28, 39, 70.

“ de Comités. Voir Comités.

“ du Bibliothécaire. Voir Bibliothèque.

“ des baptêmes, mariages et sépultures des comtés et des districts. Voir liste alphabétique des comtés et districts.

“ des affaires des sociétés bienveillantes et des compagnies d'assurance. Voir liste alphabétique.

RÈGLES : Comité spécial chargé de faire rapport sur les, du Conseil Législatif. Voir comité, No. 1.

RÈGLE : 41ème suspendue, 143, 144, 148 et 149.

RÈGLE : 49ème suspendue, 128.

RÉSOLUTIONS : Pour adresse en réponse au discours du Trône. Voir Gouverneur. Pour Messages. Voir Messages. Pour adresses au Lieutenant Gouverneur. Voir Gouverneur.

RETOURS : Municipaux, 35.

RIMOUSKI : Etat général des Baptêmes, Mariages et Sépultures du District de, 28.

ROBIN : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 117 et 128.

ROCKLAND : Slate Company, Pétition de la, 27 et 37.

RODIER : l'Honorable Charles Séraphin, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14.

RODRIGUE : Olivier, *et al.*, Pétition de, 76 et 84.

RONDEAU : George, " " " 26 et 34.

ROSS : l'Honorable John Jones, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 14.

ROUSSEL : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 76 et 84.

ROY : Thomas Etienne. Voir Sergent d'armes.

ROY : Vital, *et al.*, Pétition de, 75 et 83.

ROYER : L. E., " " " 117 et 128.

SAINTS : Anne des Monts, Habitans de, Pétition des, 94 et 104.

" Basile, " " 147.

" Camile, " " 53 et 62.

" Croix, " " 117 et 128.

" François, Citoyens de, " 53 et 61.

" " Habitans de, " 93 et 104.

" Grégoire, " " 151.

" Jacques, Révd. M., *et al.*, Pétition du, 127 et 137.

" Joseph, municipalité de, " de la, 97 et 112.

" Lambert, Habitans de, " des, 93 et 104.

" Louis, " " 93 et 104.

" Roch de Québec, municipalité de, " de la, 65 et 69.

" Romuald, Habitans de, " des, 93 et 104.

SAINT Timothé, Habitans de, Pétition des, 93 et 104.

SALABERRY : Charles de, Pétition de, 112 et 122.

SASSEVILLE : Jean Bte., *et al.*, Pétition de, 111 et 122.

SENTENNE : Pascal, “ “ “ 75 et 83.

SERGEANT D'ARMES : Commission du, 16.

SOCIÉTÉ : Bienveillante des Dames de Montréal, Pétition de la, 37 et 48.

“ Charitables des Dames Catholiques de Québec, Pétition de la, 47 et 52.

“ de Tempérance, Officiers de la, Pétition des, 169.

SŒURS : de la miséricorde de Montréal, “ “ 59 et 65.

STARNES : l'Honorable Henry, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 25.

TASSÉ : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 65 et 70.

THIBAudeau : l'Honorable Isidore, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

THIBAUT : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 89 et 94.

THIVIERGE : Révd. P. N., “ “ “ 97 et 112.

TROIS-PISTOLES : Habitans de, “ des, 61 et 68.

UNION COMMERCIALE : Rapport des affaires de la compagnie d'assurance, 124.

“ St. Joseph de Lévis, rapport des affaires de l', pour 1867, 56.

“ “ de St. Jean d'Iberville, Pétition de l', 54 et 62.

VAILLANCOURT : Révd. M., *et al.*, Pétition du, 127 et 139.

VANASSE : J. “ F. X. “ “ 137 et 147,

“ “ M. “ “ “ 76 et 84.

VERGE : John Albert, “ de, 121 et 132.

VERRAULT : Philippe, *et al.*, “ “ 75 et 83.

-
- VÉZINA : Révd, D., *et al.*, Pétition du, 67 et 77.
 “ “ “ “ “ 111 et 122.
 VILLENEUVE : J. O., *et al.*, “ de, 117 et 128.
 VILLERS : Paul de, “ “ “ 17 et 30.
 VILLERS : Révd. M., “ “ du, 111 et 122.

WOOD : l'Honorable Thomas, prête serment et souscrit déclaration de qualification, 5.

- WORKMAN : Wm., *et al.*, Pétition de, 69 et 80.
 “ “ “ “ “ 89 et 94.

YOUNG : D. D., *et al.*, “ “ 122 et 132.

ERRATA.

- PAGES : 29, 16ème ligne, au lieu de “State,” lisez “Slate.”
 95, 46ème ligne, au lieu de “retranchés,” lisez “retranché.”
 98, les 29ème, 30ème, 31ème, 32ème et 33ème lignes doivent être retranchées.
 101, 21ème ligne, au lieu de “48,” lisez “40.”
 108, 30ème ligne, au lieu de “24,” lisez “34.”
 108, 43 et 44ème lignes, au lieu de “des Bills Privés et Ordres Permanens,” lisez “des Contingens.”
 125, 10ème ligne, au lieu de “Bill No. 23,” lisez “Bill No. 32.”
 144, 15ème ligne, au lieu de “Bill No. 18,” lisez “Bill No. 28.”
 164, 10ème ligne, au lieu de “Bill No. 67,” lisez “Bill No. 69.”